CATÉCHISME

DÉTAILLÉ

DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ORTHODOXE D'ORIENT.

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE DE BELIN-MANDAR.

CATÉCHISME

DÉTAILLÉ

DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ORTHODOXE

D'ORIENT,

EXAMINÉ ET APPROUVÉ PAR LE SAINT SYNODE DE RUSSIE,
ET PUBLIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES ET DE TOUS LES CHRÉTIENS ORTHODOXES.

TRADUIT DU RUSSE.

PARIS,
LIBRAIRIE DE FRIEDRICH KLINCKSIECK,
RUE DE LILLE, 11.

1851.

CATÉCHISME

DÉTAILLÉ

DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

ORTHODOXE D'ORIENT.

INTRODUCTION.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

Q. Qu'est-ce que le Catéchisme orthodoxe?

R. Le Catéchisme orthodoxe est l'exposition de la foi chrétienne orthodoxe, enseignée à tout chrétien, afin de lui apprendre à être agréable à Dieu, et à opérer le salut de son âme.

Q. Que signifie le mot catéchisme?

R. Le mot catéchisme vient du grec, et signifie une instruction orale, et depuis le temps des apôtres c'est de ce nom qu'on désigne l'enseignement élémentaire de la vraie foi qui est indispensable à tout chrétien. (*Voyez* saint Luc, I, 4. Actes, XVIII, 25.)

Q. Que faut-il pour être agréable à Dieu et pour le salut de l'âme?

R. D'abord la connaissance du vrai Dieu, et la vraie foi en lui, puis une vie selon la foi et les bonnes œuvres.

Q. Pourquoi la foi est-elle d'abord exigée?

R. Parce que, comme l'atteste la parole de Dieu, *il est impossible de lui être agréable sans la foi*. (Hebr. XI, 6.)

Q. Pourquoi la vie selon la foi, et les bonnes œuvres doivent-elles être inséparables d'avec la foi?

R. Parce que, selon le témoignage de la parole de Dieu, *la foi qui est sans les œuvres est morte*. (Saint Jacques, II, 26.)

Q. Qu'est-ce que la foi?

R. Selon l'explication de saint Paul, *la foi est une vive représentation des choses qu'on espère, et une démonstration de celles qu'on ne voit pas* (Hebr. XI, 1.) C'est-à-dire la conviction de l'invisible comme s'il était visible, et des choses que nous désirons et espérons comme si elles étaient présentes.

Q. Quelle différence y a-t-il entre la connaissance et la foi?

R. La connaissance a pour objet ce qui se voit et ce qui peut être compris; la foi au contraire a pour objet l'invisible et l'incompréhensible. La connaissance s'appuie sur l'expérience ou bien sur l'exploration de l'objet, tandis que la foi repose sur la confiance que nous plaçons dans le témoignage de la vérité. La science se rapporte spécialement à l'esprit, bien qu'elle puisse agir en même temps sur le cœur; mais la foi est principalement du domaine du cœur, bien qu'elle prenne naissance dans nos pensées.

Q. Pourquoi la doctrine de la piété exige-t-elle non-seulement la connaissance, mais aussi la foi?

R. Parce que l'objet principal de cette doctrine c'est le Dieu invisible et incompréhensible, et la sagesse divine enveloppée de mystère. C'est pourquoi plusieurs parties de cette doctrine ne sauraient être apprises par un acte de l'intelligence, tandis que la foi peut les accueillir.

« La foi, dit saint Cyrille de Jérusalem, est l'œil qui illumine toute conscience; c'est elle qui communique à l'homme la connaissance; car, comme dit le prophète : *à moins que vous ne croyiez vous ne comprendrez point*. (Isai. VII, 9.) »

Q. Comment peut-on encore prouver la nécessité absolue de la foi?

R. Saint Cyrille la prouve de la manière suivante.

« Ce n'est pas seulement parmi nous qui portons le nom
» de chrétien que la foi est considérée comme une grande
» chose ; mais tout ce qui s'accomplit en ce monde, même
» par des individus étrangers à l'Eglise, s'accomplit par la
» foi. Sur la foi s'appuie l'agriculture ; car celui qui ne croi-
» rait pas qu'il moissonnera ne se soumettrait pas à la fati-
» gue des travaux. C'est la foi qui conduit les nautoniers
» lorsque, confiant leur sort à un frêle esquif, ils préfèrent
» l'inconstance des vagues à un élément plus ferme, à la
» terre ; ils s'abandonnent à des espérances incertaines et ne
» gardent avec eux que la foi qui leur tient lieu de la meil-
» leure ancre. » (Instruction 5e.)

DE LA RÉVÉLATION DIVINE.

Q. Où puise-t-on la doctrine de la foi orthodoxe?

R. Dans la révélation divine.

Q. Qu'entend-on par la révélation?

R. Tout ce que Dieu lui-même a manifesté aux hommes afin de les rendre capables de la vraie foi en lui et du culte digne de lui.

Q. Dieu a-t-il donné une pareille révélation à tous les hommes?

R. Il l'a donnée en vue de tous les hommes comme étant nécessaire et salutaire à tous. Mais attendu que tous les hommes ne sont pas capables de recevoir sans intermédiaire une révélation de Dieu, il employa des messagers exprès pour communiquer sa révélation à tous les hommes qui désireraient la recevoir.



Q. Pourquoi tous les hommes ne sont-ils pas capables de recevoir la révélation de Dieu sans intermédiaire?

R. A cause des souillures du péché, de l'infirmité de leur esprit et de leur corps.

Q. Qui ont été les messagers de la révélation divine?

R. Adam, Noé, Abraham, Moïse et d'autres prophètes reçurent et annoncèrent les prémices de la révélation divine; mais elle fut apportée sur la terre complète et dans sa perfection par le Fils de Dieu Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui s'incarna, et répandit cette révélation dans tout l'univers, par le ministère de ses disciples et de ses apôtres.

L'apôtre saint Paul dit dans le commencement de son Epître aux Hébreux : *Dieu ayant parlé autrefois à nos pères, en divers temps et en diverses manières par les prophètes, nous a parlé en ces derniers temps par son Fils qu'il a établi héritier de toutes choses, par lequel aussi il a fait le monde.*

Le même apôtre écrit aux Corinthiens :

Nous prêchons la sagesse de Dieu, qui était un mystère, c'est-à-dire une chose cachée, que Dieu avait destinée avant les siècles pour notre gloire, et qu'aucun prince de ce monde n'a connue, mais Dieu nous les a révélées par son Esprit; car l'Esprit sonde toutes choses, même ce qu'il y a de plus profond en Dieu. (I. Corinth. II, 7, 8, 10.)

L'évangéliste saint Jean écrit dans l'Evangile : *Personne ne vit jamais Dieu; le Fils unique, qui est dans le sein du Père, est celui qui nous l'a fait connaître.* (Evang. de saint Jean, I, 18.)

Jésus-Christ lui-même dit : *Nul ne connaît le Fils que le Père, et nul ne connaît le Père que le Fils et celui à qui le Fils aura voulu le faire connaître.* (Saint Matthieu, XI, 27.)

Q. Serait-il possible que l'homme ne pût avoir la connaissance de Dieu sans la révélation divine?

R. L'homme peut acquérir une connaissance de Dieu à

l'aide de la contemplation des choses créées par lui ; mais cette notion est imparfaite et insuffisante et ne peut servir que comme de préparation à la foi, ou comme d'un secours pour la connaissance de Dieu que donne la révélation.

Car les perfections invisibles de Dieu, savoir : sa puissance éternelle et sa divinité, se voient comme à l'œil d'après la création du monde. (Rom. 1, 20.)

Il a fait naître d'un seul sang tout le genre humain pour habiter dans toute l'étendue de la terre, ayant déterminé le temps précis et les bornes de leur habitation, afin qu'ils cherchent le Seigneur, et qu'ils puissent comme le toucher de la main, et le trouver, quoiqu'il ne soit pas loin de chacun de nous ; car c'est par lui que nous tenons la vie, le mouvement et l'être. (Actes, XVII, 26, 27, 28.)

La foi en Dieu est précédée de la connaissance de son existence, que nous acquérons par les choses créées. En examinant attentivement la création du monde nous concevons la Toute-Sagesse, la Toute-Puissance et la miséricorde de Dieu. Nous concevons aussi toutes ses qualités invisibles. Nous le recevons alors comme arbitre suprême, Dieu étant le Créateur du monde entier, et nous, faisant partie de ce monde, nous sommes les créatures de Dieu. A la suite de cette conviction vient la foi, et à la suite de celle-ci l'adoration. (Saint Basile, Epître 232.)

DE LA TRADITION SACRÉE ET DE LA SAINTE ÉCRITURE.

Q. Comment la révélation divine s'est-elle répandue parmi les hommes, et se conserve-t-elle dans l'Eglise véritable?

R. Par deux moyens : par la tradition sacrée et par l'Ecriture sainte.

Q. Qu'entend-on par tradition sacrée?

R. On entend par là, ce que les vrais fidèles et adorateurs

de Dieu transmettent par la parole et l'exemple les uns aux autres et de père en fils, concernant la doctrine de la foi, la loi de Dieu, les sacrements et les cérémonies du culte.

Q. Existe-t-il un dépôt inviolable de la tradition sacrée?

R. Tous les fidèles unis entre eux par la sainte tradition de la foi constituent collectivement et successivement, selon les desseins de Dieu, une Eglise qui est la fidèle dépositaire de la sainte tradition, ou bien, selon l'expression de saint Paul, *l'Eglise du Dieu vivant, la colonne et le fondement de la vérité.* (I. Timothée, III, 15.)

Saint Irénée s'exprime ainsi : *Il ne faut point demander à d'autres la vérité qu'il est si aisé d'emprunter à l'Eglise. Car en elle, comme dans un trésor, les Apôtres ont déposé avec plénitude tout ce qui appartient à la vérité, si bien que quiconque le désire, peut recevoir d'elle le breuvage de vie. Elle est la porte de la vie.* (Contre les hérétiques. Livre III, ch. 4.)

Q. Que nomme-t-on l'Ecriture sainte?

R. Ce sont les livres dictés par l'Esprit de Dieu et composés par des hommes que Dieu a sanctifiés et qui s'appellent prophètes et apôtres. — Ces livres se nomment ordinairement *la Bible.*

Q. Que veut dire le mot Bible?

R. Le mot Bible est grec et signifie les livres; cette dénomination indique que les livres sacrés sont dignes d'attention par-dessus tous les autres.

Q. Qu'est-ce qui est plus ancien, la tradition sacrée ou les saintes Ecritures.

R. Le mode primordial et le plus ancien de tous pour la propagation de la révélation divine est la tradition sacrée. Depuis Adam jusqu'à Moïse il n'y eut pas de livres saints. A son tour Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même transmit à ses disciples sa divine doctrine et ses institutions par la parole et l'exemple, et non par écrit. C'est par la même voie

que les apôtres propageaient la foi, et établissaient l'Eglise du Christ. La nécessité de la tradition devient manifeste lorsque l'on considère que parmi les hommes il n'y a que le petit nombre qui puisse user de la parole écrite, tandis que la tradition est à la portée de tous.

Q. Pourquoi donc ont été données les Ecritures saintes?

R. Afin que la révélation divine se conservât plus précise et plus invariable. Dans les saintes Ecritures nous lisons les paroles des prophètes et des apôtres absolument comme si nous avions vécu avec eux, et que nous les eussions entendus, quoique les livres saints aient été écrits plusieurs siècles avant nos temps.

Q. Doit-on tenir à la tradition sacrée alors même que nous avons les saintes Ecritures ?

R. Il faut tenir à la tradition lorsqu'elle est conforme à la révélation divine et à l'Ecriture sainte, comme l'enseigne l'Ecriture elle-même :

L'apôtre saint Paul dit :

C'est pourquoi, mes frères, demeurez fermes et retenez les enseignements que nous vous avons donnés, soit de vive voix, soit par notre lettre. (II. Thessalon. II, 15.)

Q. Pourquoi la tradition est-elle encore nécessaire aujourd'hui ?

R. Pour nous guider dans l'intelligence exacte de l'Ecriture sainte, nous enseigner à administrer les sacrements avec régularité et à observer les rites sacrés selon la pureté primitive de leur institution.

Saint Basile le Grand dit à ce sujet les paroles suivantes :

« Parmi les préceptes qui se conservent dans l'Eglise, et
» que l'on y prêche, il en est que nous tenons de l'enseigne-
» ment écrit, d'autres qui nous viennent de la tradition
» apostolique par succession et sous le sceau du mystère.
» Et les uns et les autres ont une égale autorité pour ce qui

» concerne la religion, et l'on ne peut aller à l'encontre
» sans se mettre en opposition formelle avec l'esprit et la
» foi de l'Eglise. Car si nous osions rejeter les coutumes non
» écrites, comme de peu d'importance, ce serait indirecte-
» ment porter atteinte à l'Evangile, en ce qu'il y a de plus
» essentiel, ou, pour mieux dire, ce serait réduire les ensei-
» gnements des apôtres à un vain nom.

« Par exemple, pour commencer par la première et la
» plus commune de ces pratiques : de quelle écriture avons-
» nous appris que ceux qui ont mis leur espérance au nom de
» Notre-Seigneur Jésus-Christ, se marquent du signe de la
» croix? Quel écrit nous a enseigné de nous tourner vers
» l'orient pour la prière? Quel est le saint personnage qui
» nous ait laissé par écrit les paroles dont nous nous servons
» dans la consécration du pain eucharistique et dans la bé-
» nédiction du calice? Car nous ne nous contentons pas de
» ce que l'Apôtre et l'Evangile en ont dit, mais avant et
» après cette action nous employons d'autres termes encore
» que nous tenons d'une tradition non écrite, et nous les
» prononçons persuadés qu'elles ont une force et une vertu
» particulières par rapport au sacrement. Quelle écriture
» nous enseigne encore à bénir, comme nous faisons, l'eau
» du baptême, l'huile de l'onction, et la personne de celui
» qui est baptisé? A le plonger trois fois dans l'eau, à lui
» faire dire qu'il renonce à Satan et à ses anges? D'où pro-
» viennent ces formules et ces usages. D'une tradition tacite
» et mystique maintenue jusqu'à nous; d'une instruction
» secrète, que nos pères ont observée sans discussion, et que
» nous suivons en demeurant dans la simplicité de leur si-
» lence. Car ils avaient appris combien le silence était né-
» cessaire pour garder le respect et la vénération dus à nos
» saints mystères. Et en effet il n'était pas convenable de
» divulguer par l'écriture une doctrine renfermant des choses

» qu'il n'est pas permis aux catéchumènes de contempler. » (Traité du Saint-Esprit adressé à Amphiloque, 97, chap. 27.)

DE LA SAINTE ÉCRITURE EN PARTICULIER.

Q. Quand furent écrits les livres saints?

R. A des époques diverses, quelques-uns avant la naissance du Christ et les autres après.

Q. Ces deux portions des livres saints n'ont-elles pas des noms distincts?

R. Oui, les saints livres écrits avant la naissance du Christ se nomment l'*Ancien Testament*, et ceux qui ont été écrits après la naissance du Christ se nomment le *Nouveau Testament*.

Q. Qu'est-ce que l'Ancien et le Nouveau Testament?

R. C'est en d'autres termes l'ancienne alliance de Dieu avec les hommes, et la nouvelle alliance de Dieu avec les hommes.

Q. De quoi se composait l'Ancien Testament?

R. D'abord de la promesse d'un libérateur divin, faite par Dieu aux hommes, et de ce qui devait les préparer à le recevoir.

Q. Comment Dieu préparait-il les hommes à recevoir le Sauveur?

R. Par des révélations graduées, par des prophéties et par des figures.

Q. En quoi consiste le Nouveau Testament?

R. Il consiste en ce que Dieu a effectivement accordé aux hommes un divin Sauveur dans la personne de son Fils unique Jésus-Christ.

Q. Combien compte-t-on de livres de l'Ancien Testament?

R. Saint Cyrille de Jérusalem, saint Athanase le Grand et saint Jean Damascène en comptent 22, pour se conformer

au dénombrement qu'en font les Hébreux dans la langue originale. (Voyez l'Epître 39 d'Athanase sur les solennités et la Théologie de saint Jean Damascène, liv. 4, chap. 17.)

Q. Pourquoi la manière de compter des Hébreux doit-elle être prise en considération?

R. Parce que, comme le dit l'apôtre saint Paul, *les oracles de Dieu leur ont été confiés*, et l'Eglise chrétienne de la nouvelle alliance a reçu les livres de l'Ancien Testament de l'ancienne Eglise hébraïque. (Rom. III, 2.)

Q. Et comment saint Cyrille et saint Athanase énumè-ils les livres de l'Ancien Testament?

R. De la manière suivante :

1. Le livre de la Genèse.
2. L'Exode.
3. Le Lévitique.
4. Le livre des Nombres.
5. Le Deutéronome.
6. Le livre de Josué.
7. Le livre des Juges et avec lui, comme étant son appendice, le livre de Ruth.
8. Le premier et le second livre des Rois, comme deux parties d'un même livre.
9. Le troisième et le quatrième livre des Rois.
10. Le premier et le second livre des Paralipomènes.
11. Le premier livre d'Esdras et le deuxième du même auteur, ou, selon la version grecque, le livre de Néhémie.
12. Esther.
13. Job.
14. Les Psaumes.
15. Les Proverbes de Salomon.
16. L'Ecclésiaste du même auteur.
17. Le Cantique des Cantiques du même.
18. Le livre du prophète Isaïe.

19. Celui du prophète Jérémie.

20. Celui du prophète Ezéchiel.

21. Daniel.

22. Le livre des douze petits prophètes.

Q. Pourquoi dans cette nomenclature ne fait-on pas mention du livre de la Sagesse et de quelques autres?

R. Parce qu'ils n'existent pas en langue hébraïque.

Q. Comment doit-on considérer ces livres?

R. Saint Athanase dit, qu'ils sont destinés à servir de lecture aux néophytes.

Q. Comment définir plus exactement d'après leur contenu les livres de l'Ancien Testament?

R. On peut les partager en quatre catégories :

1° Les livres de législation, qui constituent le fond de l'Ancien Testament.

2° Les livres historiques, qui contiennent en grande partie l'histoire de la piété.

3° Les livres d'instruction, qui renferment la doctrine de la piété.

4° Les livres prophétiques, qui renferment les prédictions des événements futurs et surtout de ceux qui se rapportent à Jésus-Christ.

Q. Quels sont les livres de législation?

R. Cinq livres écrits par Moïse : le livre de la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome.

Jésus-Christ lui-même donne à ces livres la dénomination de *loi de Moïse*. (Voyez saint Luc. XXIV, 44.)

Q. De quoi traite le livre de la Genèse?

R. De la création de l'univers et de l'homme, puis de l'établissement de la religion à l'origine du genre humain.

Q. Que contiennent les quatre autres livres de Moïse?

R. L'histoire de la religion au temps de Moïse, et de la loi de Dieu promulguée par ce prophète.

Q. Quels sont les livres historiques de l'Ancien Testament?

R. Les livres de Josué, des Juges, de Ruth, des Rois, les Paralipomènes, les livres d'Esdras, de Néhémie et d'Esther.

Q. Quels sont les livres didactiques?

R. Le livre de Job, les Psaumes, et les livres de Salomon.

Q. Que doit-on remarquer plus particulièrement au sujet du Psautier?

R. C'est qu'indépendamment de la doctrine de la piété ce livre renferme des allusions à l'histoire de la religion, de même qu'un grand nombre de prophéties relatives au Christ notre Sauveur. Le Psautier est en outre un excellent guide pour l'oraison et pour la glorification de Dieu, et c'est pourquoi on en fait un continuel usage dans le culte divin.

Q. Quels sont les livres prophétiques?

R. Ceux des prophètes Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel, et des douze autres.

Q. Combien de livres contient le Nouveau Testament?

R. Vingt-sept.

Q. S'en trouve-t-il qui soient législatifs, c'est-à-dire servant spécialement de base au Nouveau Testament?

R. On peut désigner ainsi *l'Evangile*, formé par les quatre livres des évangélistes Matthieu, Marc, Luc et Jean.

Q. Que veut dire le mot *Evangile?*

R. C'est un mot grec qui signifie *bonne nouvelle,* autrement *message de joie.*

Q. Qu'annoncent les livres nommés Evangiles?

R. La divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa venue sur la terre, sa vie sur la terre, ses miracles, sa doctrine de salut, et enfin sa mort sur la croix, sa glorieuse résurrection, et son ascension au ciel.

Q. Pourquoi ces livres se nomment-ils Evangiles?



R. Parce qu'il ne peut exister pour les hommes une meilleure et une plus joyeuse nouvelle que la manifestation d'un Dieu Sauveur, et d'un salut éternel. C'est pourquoi la lecture de l'Evangile à l'Eglise est toujours précédée par la joyeuse exclamation de « Gloire à toi, Seigneur, Gloire à » toi. »

Q. Parmi les livres du Nouveau Testament y en a-t-il qui soient historiques?

R. Oui, et nommément le livre des Actes des apôtres.

Q. Quel en est le contenu?

R. On y parle de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres et de la diffusion de l'Eglise chrétienne par leur ministère.

Q. Qu'est-ce qu'un apôtre?

R. Ce mot signifie *envoyé*; c'est de ce nom qu'on désigne l'élite des disciples de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il a envoyés prêcher l'Evangile.

Q. Quels sont les livres du Nouveau Testament qui renferment la doctrine?

R. Sept Epîtres catholiques: une de l'apôtre saint Jacques, deux de saint Pierre, trois de saint Jean, une de saint Jude, et quatorze Epîtres de saint Paul dont une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Ephésiens, une aux Philippiens, une aux Colosséens, deux aux Thessaloniciens, deux à Timothée, une à Tite, une à Philémon, et une aux Hébreux.

Q. Y a-t-il des livres prophétiques dans le Nouveau Testament?

R. L'Apocalypse en est un.

Q. Que veut dire ce mot?

R. Il signifie en grec Révélation.

Q. Que contient ce livre?

R. Il représente mystiquement l'avenir de l'Eglise du Christ et de tout l'univers.

Q. Que doit-on observer en se livrant à la lecture de l'Ecriture sainte?

R. On doit, premièrement, la lire avec un saint respect, comme étant la parole de Dieu, et avec prière pour en obtenir l'intelligence.

Secondement, on doit la lire avec une intention pure, afin d'y trouver le guide de notre foi, et l'encouragement aux bonnes œuvres.

Troisièmement, on doit la comprendre dans le sens des explications qu'en donne l'Eglise orthodoxe et les saints Pères.

Q. Quand l'Eglise offre à ceux qui l'ignorent l'enseignement de la révélation divine et des saintes Ecritures, quels sont les témoignages qu'elle leur donne pour prouver que c'est en vérité la parole de Dieu?

R. Ces témoignages sont ceux-ci :

1° La sublimité de la doctrine, qui atteste que ce n'a pu être une invention de l'esprit humain.

2° La pureté de cette même doctrine, qui prouve qu'elle est émanée de l'intelligence divine souverainement pure.

3° L'accomplissement des prophéties.

4° Les miracles.

5° La vertu efficace de cette doctrine et son ascendant sur le cœur humain, qui sont l'apanage de la puissance divine.

Q. Comment les prophéties sont-elles un témoignage de la vérité de la révélation de Dieu?

R. On peut démontrer cela par un exemple :

Lorsque le prophète Isaïe prédit la naissance du Christ-Sauveur d'une Vierge, événement que la raison humaine ne pouvait pas même concevoir, et lorsque, plusieurs centaines

d'années après cette prophétie, Notre-Seigneur Jésus-Christ naquit de la très-sainte vierge Marie, il fut impossible de ne pas voir que la prophétie était la parole de Dieu, qui voit tout, et que l'accomplissement de la prophétie était un acte du Dieu tout-puissant. C'est pourquoi l'évangéliste saint Matthieu, racontant la naissance du Christ, cite la prophétie d'Isaïe : *Or, tout cela arriva, afin que s'accomplît ce que le Seigneur avait dit par le prophète : Voici, une Vierge sera enceinte, et elle enfantera un fils, et on le nommera Emmanuel, ce qui signifie, Dieu avec nous.* (Evang. saint Matthieu, I, 22, 23.)

Q. Qu'est-ce qu'un miracle ?

R. Des faits qui ne peuvent être accomplis ni par la puissance, ni par l'habileté de l'homme, mais uniquement par la toute-puissance de Dieu, comme, par exemple, de ressusciter un mort.

Q. Comment les miracles servent-ils de témoignage à la vérité de la parole de Dieu ?

R. Celui qui fait de vrais miracles agit par la puissance de Dieu ; par conséquent il est agréable à Dieu, et participant à l'Esprit de Dieu ; or, le propre d'un pareil individu est de ne dire que la pure vérité ; voilà pourquoi, lorsqu'il parle au nom de Dieu, c'est sans aucun doute que la parole même de Dieu s'énonce par sa bouche.

Aussi Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même reconnaît-il les miracles comme un imposant témoignage de sa mission divine : *Les œuvres que mon Père m'a donné le pouvoir d'accomplir, ces œuvres-là que je fais, rendent ce témoignage de moi que mon Père m'a envoyé.* (Saint Jean, v, 36.)

Q. En quoi reconnaît-on surtout les puissants effets de la doctrine chrétienne ?

R. En ce que les douze apôtres, pris parmi les hommes pauvres, ignorants et de basse extraction, à l'aide de cette doctrine subjuguèrent et soumirent à Jésus-Christ les puis-

sants, les sages, les riches, les rois et les royaumes de ce monde.

DE LA COMPOSITION DE L'ENSEIGNEMENT CATÉCHÉTIQUE.

Q. Comment doit-on ranger et classifier dans leur ensemble les diverses parties du catéchisme?

R. En prenant pour guide le livre de la confession orthodoxe, approuvé par les Patriarches orthodoxes de l'Orient. On peut admettre pour base de cette classification la parole de l'apôtre saint Paul, que toute l'occupation du chrétien ici-bas doit être composée de ces trois objets la foi, l'espérance et la charité.

Présentement, demeurent la foi, l'espérance et la charité. (I. Corinth. XIII, 13.)

Il est donc nécessaire au chrétien :

1° De posséder la doctrine de la foi en Dieu et dans les mystères, que Dieu nous révèle.

2° La doctrine de l'espérance en Dieu et des moyens de nous y affermir.

3° La doctrine de l'amour envers Dieu et envers touts les êtres qu'il nous commande d'aimer.

Q. Par quel moyen l'Eglise nous introduit-elle dans la connaissance de la foi?

R. Par le Symbole de la foi.

Q. Que peut-on prendre pour guide dans la doctrine de l'espérance?

R. Les paroles du Seigneur sur les béatitudes et l'Oraison dominicale.

Q. Où peut-on puiser les éléments de la doctrine de la charité?

R. Dans les dix commandements de la loi divine.

PREMIÈRE PARTIE.

DU CATÉCHISME CHRÉTIEN.

—

DE LA FOI.

DU SYMBOLE DE LA FOI EN GÉNÉRAL ET DE SON ORIGINE.

Q. Qu'est-ce que le Symbole de la foi?

R. Le Symbole de la foi est l'exposé court, mais précis de ce que doivent croire les chrétiens.

Q. Quelles sont les paroles mêmes du Symbole de la foi?

R. Les voici :

1. Je crois en un seul Dieu Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, de tous les êtres visibles et invisibles.

2. Et en un seul Seigneur, Jésus-Christ, fils de Dieu, unique, né du Père avant tous les siècles. Lumière issue de la lumière, Dieu véritable issu du Dieu véritable, né et non créé, consubstantiel au Père par qui tout a été fait.

3. Celui qui pour nous hommes et pour notre salut est descendu du ciel, s'est incarné par l'opération du Saint-Esprit en la vierge Marie, et s'est fait homme.

4. Qui a été crucifié pour nous, sous Ponce-Pilate, a souffert, a été enseveli.

5. Et ressuscita au troisième jour, selon les Ecritures.

6. Qui est monté au ciel, et est assis à la droite du Père.

7. Et viendra avec gloire juger les vivants et les morts, et dont le règne n'aura point de terme.

8. Je crois au Saint-Esprit, dominateur et dispensateur de la vie, qui procède du Père, qui est adoré avec le Père et le Fils et glorifié conjointement, et qui a parlé par les prophètes.

9. Je crois à une sainte Eglise catholique et apostolique.

10. Je confesse un baptême pour la rémission des péchés.

11. J'attends la résurrection des morts.

12. Et la vie du siècle futur. Ainsi soit-il.

Q. Qui a exposé ainsi la doctrine de la foi?

R. Les Pères du premier et du second concile œcuménique.

Q. Qu'est-ce qu'un concile œcuménique?

R. C'est la réunion des pasteurs et docteurs chrétiens de l'Eglise universelle, convoqués autant que possible de toutes les contrées de l'univers à l'effet de sanctionner la saine doctrine et la discipline parmi les chrétiens.

Q. Combien y a-t-il eu de conciles œcuméniques?

R. Sept.

1. Celui de Nicée.
2. Celui de Constantinople.
3. Celui d'Ephèse.
4. Celui de Calcédoine.
5. Le second de Constantinople.
6. Le troisième de Constantinople.
7. Le second de Nicée.

Q. D'où est provenu l'usage de convoquer des conciles?

R. De l'exemple des Apôtres qui tinrent un concile à Jérusalem. (Voyez Actes, xv.)

Cet usage se fonde sur la parole expresse de Jésus-Christ qui confère aux décrets de l'Eglise une si grande autorité, que celui qui les transgresse se voit privé du don de la grâce et assimilé aux païens. L'organe dont l'Eglise universelle se sert pour prononcer ses arrêts, est le concile œcuménique.

Dis-le à l'Eglise, et s'il ne daigne pas écouter, regarde-le comme un païen et un péager. (Saint Math. xviii, 17.)

Q. A quelle occasion spéciale le premier et le second concile œcuménique, auteurs du Symbole de la foi, furent-ils convoqués?

R. Le premier pour établir le dogme véritable concernant le Fils de Dieu, en opposition à la doctrine mensongère d'Arius qui professait sur la personne du Fils de Dieu des croyances impies.

Le second pour établir la doctrine sur le Saint-Esprit contre Macédonius qui professait des croyances impies au sujet de la troisième personne de la Trinité.

Q. Y a-t-il longtemps depuis que ces conciles furent tenus?

R. Le premier fut tenu en l'année 325 de l'ère chrétienne, et le second en 381.

DES ARTICLES DU SYMBOLE DE LA FOI.

Q. Comment faut-il s'y prendre pour mieux comprendre le Symbole de la foi?

R. Il faut faire attention à sa division en douze articles, et examiner chaque article en particulier.

Q. De quoi traite chaque article du Symbole de la foi?

R. Dans le premier il est question, premièrement, de

Dieu en général, et spécialement de la première personne de la sainte Trinité, de Dieu le Père, de Dieu comme créateur de l'univers.

Le second article traite de la seconde personne de la sainte Trinité, de Jésus-Christ, du Fils de Dieu.

Le troisième — de l'incarnation du Fils de Dieu.

Le quatrième — des souffrances et de la mort de Jésus-Christ.

Le cinquième — de la résurrection de Jésus-Christ.

Le sixième — de l'ascension de Jésus-Christ.

Le septième — du second avénement de Jésus-Christ sur la terre.

Le huitième article traite de la troisième personne de la sainte Trinité, du Saint-Esprit.

Le neuvième — de l'Eglise.

Le dixième — du baptême, où sont sous-entendus aussi les autres sacrements.

Le onzième — de la future résurrection des morts.

Le douzième — de la vie éternelle.

DU PREMIER ARTICLE DE FOI.

Q. Qu'est-ce que croire en Dieu?

R. Croire en Dieu veut dire avoir une profonde conviction de son existence, de ses attributs et de ses actes, et recevoir de tout son cœur sa parole révélée sur le salut de la race humaine.

Q. Peut-on démontrer par les saintes Ecritures que c'est en cela que doit consister la foi en Dieu?

R. L'apôtre saint Paul dit :

Il est impossible d'être agréable à Dieu sans la foi; car il faut que celui qui s'approche de Dieu, croie que Dieu est, et qu'il est le rémunérateur de ceux qui le cherchent. (Hebr. XI, 6.)

L'Apôtre décrit l'opération de la foi dans les chrétiens par la prière suivante, qu'il adresse à Dieu pour eux :

Afin que, selon les richesses de sa gloire, il vous accorde la grâce d'être puissamment fortifiés par son Esprit dans l'homme intérieur, en sorte, que Jésus Christ habite dans vos cœurs par la foi. (Eph. III, 16, 17.)

Q. Quel est l'effet le plus prompt et le plus manifeste de la vraie foi en Dieu ?

R. La confession de cette foi.

Q. Que signifie confesser la foi ?

R. Confesser la foi veut dire avouer ouvertement que nous professons la foi orthodoxe, et cela avec une telle sincérité et une telle fermeté, que ni les séductions, ni les menaces, ni les tourments, ni la mort même ne puissent nous forcer de nous dédire de la foi dans le vrai Dieu et en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Q. Pourquoi la profession de foi est-elle nécessaire?

R. L'apôtre saint Paul démontre qu'elle est nécessaire pour le salut : *parce qu'on croit de cœur pour obtenir la justice, et que l'on fait confession de la bouche pour obtenir le salut.* (Rom. x, 10).

Q. Pourquoi est-il nécessaire pour le salut, non-seulement de croire, mais encore de confesser la foi orthodoxe ?

R. Si quelqu'un pour conserver sa vie temporelle, ou pour des avantages terrestres, venait à se dédire de la confession de foi orthodoxe, il montrerait par là, qu'il n'a pas une foi véritable en Dieu le Sauveur et en la vie bienheureuse du siècle futur.

Q. Pourquoi dans le Symbole de la foi n'est-il pas dit, *Je crois en Dieu,* mais qu'on a ajouté *en un seul Dieu ?*

R. Afin de rejeter l'enseignement mensonger des païens, qui, honorant la créature au lieu de Dieu, croyaient à l'existence de plusieurs Dieux.

Q. Quelle est la doctrine de l'Ecriture sainte sur l'unité de Dieu?

R. On a pris, dans le Symbole de la foi, les paroles qui l'expriment, du passage suivant de saint Paul :

Il n'y a qu'un seul Dieu; car bien qu'il y en ait, soit dans le ciel, soit sur la terre, qui sont appelés dieux, comme en effet il y a plusieurs dieux et plusieurs seigneurs, toutefois nous n'avons qu'un seul Dieu, qui est le Père, duquel procèdent toutes choses, et nous sommes par lui, et un seul Seigneur Jésus-Christ, par lequel sont toutes choses, et nous sommes par lui. (Corinth. VIII, 4, 5, 6.)

Q. Peut-on connaître l'essence même de Dieu?

R. Non, elle est au-dessus de toute compréhension non-seulement humaine, mais aussi au-dessus de celle des anges.

Q. Comment en parle l'Ecriture sainte?

R. L'apôtre saint Paul dit, *que Dieu habite une lumière inaccessible, et nul homme ne l'a vu, ni ne peut le voir.* (I. Timoth. VI, 16.)

Q. Quelles notions peut-on emprunter à la révélation sur l'essence de Dieu et sur ses attributs essentiels?

R. Dieu est un esprit éternel, souverainement bon, omniscient, souverainement juste, tout-puissant, partout présent, immuable, se suffisant parfaitement à lui-même et bienheureux.

Q. Montrez-nous cela dans l'Ecriture.

R. Jésus-Christ lui-même a dit : *Dieu est Esprit.* (Ev. de saint Jean, IV, 24.)

David dit de l'éternité de Dieu :

Avant que les montagnes fussent nées, et que tu eusses formé la terre, la terre habitable d'éternité jusqu'en éternité, tu es et tu seras le Dieu fort. (Ps. XC, 2.)

On lit dans l'Apocalypse la glorification suivante :

Saint, Saint, Saint est le Seigneur Dieu Tout-Puissant, qui était, qui est et qui sera. (Apoc. IV, 8.)

L'apôtre saint Paul dit que l'Evangile a été annoncé *selon l'ordre de Dieu éternel.* (Rom. XVI, 26.)

Jésus-Christ lui-même dit de la bonté de Dieu : *Il n'y a qu'un seul bon, c'est Dieu.* (Matth. XIX, 17.)

L'Apôtre saint Jean dit :

Dieu est charité. (I. Saint Jean, IX, 16.)

David proclame ce qui suit :

L'Eternel est pitoyable, miséricordieux, lent à la colère, et abondant en grâce; mais la miséricorde de l'Eternel est de tout temps et à toujours. (Ps. CIII, 8, 17.)

L'apôtre saint Jean parlant de l'omniscience divine dit :

Dieu est plus grand que notre cœur, et il connaît toute chose. (I. Saint Jean, III, 20.)

L'apôtre saint Paul s'écrie :

O profondeur de la richesse, de la sagesse et de l'intelligence de Dieu, que ses jugements sont impénétrables, et que ses voies sont incompréhensibles. (Rom. XI, 33.)

Et parlant de la justice de Dieu, David s'écrie :

L'Eternel qui est juste, aime la justice, sa face regarde l'homme droit. (Ps. XI, 7.)

L'apôtre saint Paul dit : *que Dieu rend à chacun selon ses œuvres et qu'il n'est point d'acception de personne en Dieu.* (Rom. II, 6, 11.)

Le Psalmiste dit en parlant de la puissance de Dieu : *Il a parlé, et ce qu'il a dit a eu son être.*

Il a commandé, et la chose a comparu. (Ps. XXXIII, 9.)

L'Archange dit, selon l'Evangile : *Pour Dieu nulle parole n'est impuissante.* (Evang. de saint Luc, I, 37.)

C'est par les paroles suivantes que le Prophète-Roi exprime que Dieu est partout présent :

Où irai-je loin de ton esprit? Et où fuirai-je loin de ta

face? Si je monte aux cieux, tu y es; si je descends aux enfers, tu y es. Si je prenais les ailes de l'aube du jour et si j'allais demeurer à l'extrémité de la mer, là même ta main me conduirait et ta droite m'y saisirait. Si je dis : au moins les ténèbres me couvriront, la nuit même te servira de lumière tout autour de moi. Les ténèbres mêmes ne me cacheront point de toi, et la nuit resplendira comme le jour; autant te sont les ténèbres que la lumière. (Ps. CXXXIX, 12.)

L'apôtre saint Jacques dit en parlant *du Père des lumières en qui il n'y a point de variations, ni aucune ombre de changement.* (Saint Jacques, I, 17.)

L'apôtre saint Paul dit, *que Dieu n'est point servi par les mains des hommes, comme s'il avait besoin de qui que ce soit, lui qui donne à tout la vie, la respiration et toute chose.* (Actes, XVII, 25.)

C'est encore lui qui nomme Dieu *Bienheureux et seul fort, le Roi des rois, et le Seigneur des seigneurs.* (I. Timoth. VI, 15.)

Q. Si Dieu est Esprit, comment l'Ecriture sainte lui attribue-t-elle des membres corporels, comme par exemple : *un cœur, des yeux, des oreilles, des mains?*

R. L'Ecriture sainte a égard en cela au langage ordinaire des hommes; mais on doit comprendre ces expressions dans un sens spirituel et plus relevé; par exemple : le cœur de Dieu veut dire, *la bonté* ou *la charité* de Dieu; les oreilles et les yeux veulent dire son *omniscience;* les mains *sa toute-puissance.*

Q. Si Dieu est partout, comment dit-on qu'il est *aux cieux* ou *dans un temple?*

R. Dieu est partout, mais au ciel il réside dans une gloire et une majesté ineffable, qui le manifestent aux esprits bienheureux; quant aux temples, Dieu y est présent par sa grâce et mystérieusement, en sorte que sa présence y devient per-

ceptible aux âmes fidèles et pieuses, et qu'elle se manifeste quelquefois par des signes surnaturels.

Jésus-Christ dit : *Là où deux ou trois sont ensemble en mon nom, j'y serai au milieu d'eux.* (Evang. de saint Matth. XVIII, 20.)

Q. Comment faut-il entendre ces paroles du symbole : *Je crois en un seul Dieu le Père?*

R. Il faut les entendre par rapport au mystère de la sainte Trinité, parce que Dieu est *un* par son essence, mais en trois personnes, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, Trinité consubstantielle et indivisible.

Q. Comment est-il parlé de la sainte Trinité dans l'Ecriture sainte?

R. Les principaux passages du Nouveau Testament, où il en est fait mention, sont ceux qui suivent :

Allez donc et instruisez les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. (Saint Matth. XXVIII, 29.)

Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel : le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et ces trois-là sont un. (I. Saint Jean, V, 7.)

Q. Est-il fait mention de la sainte Trinité dans l'Ancien Testament?

R. Oui, mais pas aussi clairement que dans le Nouveau Testament, par exemple : *Les cieux ont été faits par le Verbe de l'Eternel, et toute leur armée par le souffle de sa bouche.* (Ps. XXXIII, 3.)

Saint, Saint, Saint, est l'Eternel des armées; tout ce qui est dans toute la terre est sa gloire. (Isaïe, VI, 3.)

Q. Comment un seul Dieu est-il en trois personnes?

R. Nous ne comprenons pas ce mystère renfermé dans la Divinité, mais nous y croyons, nous appuyant sur l'immuable témoignage de la parole divine. *Personne ne connaît ce qui est en Dieu, si ce n'est l'Esprit de Dieu.* (I. Corinth. II, 11.)

Q. Quelle différence y a-t-il entre les personnes de la sainte Trinité?

R. Dieu le Père n'est pas engendré, et ne provient pas d'un autre.

Le Fils de Dieu est engendré du Père de toute éternité; le Saint-Esprit procède de toute éternité du Père.

Q. Les trois hypostases, ou personnes de la sainte Trinité, sont-elles égales en dignité?

R. Absolument égales en dignité divine : ainsi que le Père est vrai Dieu, le Fils est aussi vrai Dieu, et le Saint-Esprit est vrai Dieu; mais en même temps dans les trois hypostases est renfermé un seul Dieu en trois personnes.

Q. Pourquoi Dieu se nomme-t-il le Tout-Puissant?

R. Parce qu'il tient en sa puissance et en sa volonté tout ce qui existe.

Q. Qu'expriment les paroles du Symbole : *Créateur du ciel et de la terre, de tout ce qui est visible et de tout ce qui est invisible?*

R. Que tout a été créé par Dieu, et que rien ne peut être sans Dieu.

Q. Cette expression n'a-t-elle pas été prise de l'Ecriture sainte?

R. Oui, le livre de la Genèse commence par ces mots: *Dieu créa au commencement les cieux et la terre.*

L'apôtre saint Paul dit de Jésus-Christ le Fils de Dieu : *C'est par lui qu'ont été créées toutes les choses qui sont dans les cieux et sur la terre, les visibles et les invisibles; soit les trônes ou les dominations, ou les principautés ou les puissances, tout a été créé par lui et pour lui.* (Coloss. I, 16.)

Q. Que doit-on entendre, dans le Symbole, sous le nom *de choses invisibles?*

R. Le monde invisible ou *spirituel* dont les anges font partie.

Q. Qu'est-ce que les anges?

R. Des esprits immatériels, doués de raison, de volonté et de puissance.

Q. Que signifie le nom d'*Ange?*

R. Il signifie *messager*.

Q. Pourquoi sont-ils ainsi nommés?

R. Parce que Dieu les envoie pour annoncer sa volonté, comme, par exemple, Gabriel fut envoyé à la très-sainte vierge Marie pour lui notifier d'avance la conception surnaturelle du Sauveur.

Q. Lesquelles des choses *visibles* ou *invisibles* ont été créées d'abord?

R. Le monde invisible fut créé avant le monde visible, les anges avant les hommes. (Confession de foi orthod. t. I, § 18.)

Q. Peut-on appuyer cette assertion sur l'Ecriture sainte?

R. Dans le livre de Job, Dieu lui-même parle de la création du monde en ces termes : *Qui est celui qui a posé la pierre angulaire? Lorsque les étoiles furent créées, mes anges chantèrent ma louange à haute voix.* (Job, XXXVIII, 6, 7.)

Q. D'où vient la dénomination d'*Anges gardiens?*

R. Des paroles suivantes de l'Ecriture sainte : *Il a commandé à ses anges de vous garder dans toutes vos voies.* (Psaume XC, 11.)

Q. Chacun de nous a-t-il son ange gardien?

R. Sans aucun doute. On peut s'en convaincre par les paroles suivantes de Jésus-Christ : *Prenez garde de ne mépriser aucun de ces petits; car je vous dis que leurs anges voient sans cesse dans les cieux la face de mon Père qui est aux cieux.* (Matth. XVIII, 11.)

Q. Tous les anges sont-ils bons et bienfaisants?

R. Non. Il y a de *mauvais anges,* autrement dits diables ou démons.

Q. Pourquoi sont-ils mauvais?

R. Ils avaient été créés bons; mais ayant enfreint la loi d'obéissance parfaite envers le Créateur, ils s'éloignèrent de lui, et se plongèrent dans un abîme d'amour-propre, d'orgueil et de haine. Saint Jude dans son Epître les caractérise ainsi : *Les anges qui n'ont pas gardé leur origine, ou qui ont quitté leur propre demeure.* (Saint Jude, 6.)

Q. Quelle est la signification du mot *diable?*

R. Il signifie : *calomniateur*, ou *séducteur.*

Q. Pourquoi les mauvais anges sont-ils nommés *diables*, c'est-à-dire calomniateurs ou séducteurs.

R. Parce que tous leurs efforts tendent à entraîner les hommes au mal par leurs ruses, et à les séduire en leur inspirant des pensées mensongères et des désirs condamnables. En s'adressant aux Juifs incrédules, Jésus-Christ l'atteste par les paroles suivantes : *Le père dont vous êtes issus c'est le Diable, et vous voulez accomplir les désirs de votre père. Il a été meurtrier dès le commencement, et il n'a point persisté dans la vérité, parce que la vérité n'est point en lui. Toutes les fois qu'il dit le mensonge, il parle de son propre fond; car il est menteur et le père du mensonge.* (Saint Jean, VIII, 44.)

Q. Que nous a révélé l'Ecriture sainte sur la création du monde?

R. Au commencement Dieu créa du néant le ciel et la terre. La terre était informe et inhabitée. Puis Dieu produisit successivement au premier jour du monde la lumière; au second jour, le firmament ou ciel visible; au troisième jour, les réservoirs de toutes les eaux de la terre, la terre ferme et les végétaux; au quatrième jour il fit le soleil, la lune et les étoiles; au cinquième, les poissons et les oiseaux; au sixième, les quadrupèdes qui vivent sur la surface de la terre, et enfin l'homme. L'œuvre de la création fut couronnée par celle de l'homme, et au septième jour Dieu se reposa de toutes ses

œuvres. Or, le septième jour fut nommé à cause de cela *le Sabbath*, ce qui en hébreu signifie *jour de repos*. (Gen. II, 2).

Q. A leur origine toutes les créatures visibles étaient-elles ce que nous les voyons maintenant?

R. Non. Tout l'univers créé, à son origine, était parfait en soi, c'est-à-dire pur, beau et innocent.

Q. Ne sait-on aucune particularité concernant la création de l'homme?

R. Dieu, dans sa sainte Trinité, se dit à lui-même : Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance (Genèse, I, 26). Et Dieu prit le corps du premier homme Adam, de la terre ; il donna à sa face le souffle de vie ; il introduisit Adam dans le paradis ; il lui donna pour nourriture, en outre de tous les autres fruits du paradis, ceux de l'arbre de vie ; enfin il tira pendant le sommeil d'Adam une côte dont il forma la première femme, Eve. (Gen. II, 22.)

Q. En quoi consiste l'image de Dieu dans l'homme?

R. Elle consiste, selon l'explication qu'en donne l'apôtre saint Paul, *en une justice et une sainteté véritable*. (Ephes. IV, 24.)

Q. Qu'est-ce que le *souffle de vie?*

R. L'âme, être spirituel et immortel.

Q. Qu'est-ce que le paradis ?

R. Le mot paradis signifie *Jardin*. La belle et bienheureuse habitation destinée au premier homme fut désignée par ce nom, étant décrite par la Genèse comme un beau jardin.

Q. Le paradis qu'habitèrent les premiers hommes était-il matériel, ou seulement spirituel?

R. Pour le corps il était matériel, comme un séjour bienheureux et visible ; pour l'âme, spirituel, comme un état de grâce, d'union avec Dieu, et de contemplation toute spirituelle des créatures. (*Voyez* saint Grégoire, Sermons 38, 42.

Saint Jean Damascène, Théol. livr. 2, chap XII, vers. 3.)

Q. Qu'est-ce que *l'arbre de vie?*

R. Un arbre dont les fruits, en nourrissant l'homme, rendaient son corps même impassible et immortel.

Q. Pourquoi Eve fut-elle créée de la côte d'Adam?

R. Afin que tout le genre humain fût un par son origine, que tous les hommes soient les membres d'un même corps, et que par là ils soient tous naturellement portés à s'entr'aimer et à s'entre-défendre.

Q. A quelle fin Dieu créa-t-il l'homme?

R. La destination de l'homme est de connaître Dieu toujours davantage, de l'aimer, de le glorifier, et par là de jouir d'une béatitude éternelle.

Q. La volonté de Dieu qui destine l'homme au bonheur éternel, n'a-t-elle pas une dénomination particulière dans la doctrine de salut?

R. Elle est appelée *prédestination de Dieu*.

Q. La prédestination divine, par rapport à la béatitude de l'homme, reste-t-elle invariable, quoique l'homme ne soit plus invariablement heureux?

R. Elle reste invariable; car Dieu par sa précieuse et son infinie miséricorde, a résolu d'avance, d'ouvrir à l'homme déchu de la béatitude une nouvelle voie vers la félicité par son Fils unique Jésus-Christ. *Il nous avait élus en lui avant la création du monde,* dit saint Paul. (Eph. ch. I, v. 4.)

Q. Comment doit-on comprendre la prédestination divine par rapport au genre humain en masse, et à chaque homme en particulier?

R. Dieu a préconçu d'accorder à tous les hommes, et leur a accordé effectivement, une grâce prévenante avec de sûrs moyens pour atteindre à la béatitude. Quant à ceux d'entre les hommes qui acceptent volontairement la grâce qui leur est conférée, mettent à profit les moyens de salut que

Dieu leur accorde, et marchent sur la voie de félicité que Dieu leur a tracée, ceux-là sont prédestinés à la béatitude.

Q. Comment s'exprime sur ce sujet la parole de Dieu?

R. *Ceux qu'il avait auparavant connus, il les a aussi prédestinés.* (Rom. VIII, 29.)

Q. Comment l'Eglise orthodoxe s'explique-t-elle sur ce sujet?

R. Dans l'exposition de la foi des Patriarches d'Orient, il est dit : *Or, puisqu'il prévoyait que les uns feraient usage pour le bien de leur libre arbitre et les autres pour le mal, il prédestina les uns à la gloire et les autres à la damnation.* (Article 3.)

Q. Quelle est l'opération divine qui se rattache immédiatement à la création du monde et de l'homme, et qui concerne l'homme en particulier?

R. C'est l'action de la Providence divine.

Q. Qu'est-ce que la Providence divine?

R. La Providence divine est une action incessante et continue de la toute-puissance, de la sagesse et de la bonté de Dieu, par laquelle Dieu conserve l'existence à ses créatures et les conduit vers un but salutaire; prête son secours à tout ce qui est bien; met des bornes au mal qui naît d'une déviation du bien, ou bien redresse le mal et le fait concourir à de bonnes fins.

Q. En quels termes l'Ecriture sainte parle-t-elle de la divine Providence?

R. Jésus-Christ lui-même a dit : *Regardez les oiseaux de l'air; car ils ne sèment ni ne moissonnent, ni n'amassent rien dans des greniers, et votre Père céleste les nourrit. N'êtes-vous pas beaucoup plus excellent qu'eux?* (Matth. VI, 26.)

Ce passage atteste que la Providence veille sur toutes les créatures, et particulièrement sur l'homme.

Tout le psaume 90 n'est qu'une description des voies si variées de la Providence par rapport à l'homme.

DU SECOND ARTICLE DE FOI.

Q. Quel est le sens des noms de *Jésus-Christ Fils de Dieu?*

R. Selon sa divinité, la seconde personne de la *sainte Trinité* est désignée par le nom de *Fils de Dieu*. Ce même Fils de Dieu fut nommé *Jésus* lorsqu'il naquit sur la terre, comme homme. Avant sa venue, les prophètes qui l'attendaient le nommaient *Chrsit*.

Q. Quelle est la signification du nom de *Jésus?*

R. Il signifie le *Sauveur*.

Q. Par qui fut donné ce nom?

R. Par l'ange Gabriel.

Q. Pourquoi le Fils de Dieu fut-il appelé de ce nom lorsqu'il vint sur la terre?

R. Parce qu'il naquit pour le salut des hommes.

Q. Que signifie le *Christ?*

R. L'*oint* du Seigneur.

Q. Quelle est l'origine de ce nom?

R. Il vient de l'onction avec l'huile sainte, qui est le gage des dons de l'Esprit-Saint.

Q. Jésus Fils de Dieu est-il seul désigné du nom de *Christ ou l'Oint?*

R. Non. Anciennement on nommait ainsi les rois, les pontifes et les prophètes.

Q. Pourquoi donc Jésus Fils de Dieu est-il nommé le Christ?

R. Parce que sa nature humaine a reçu avec surabondance tous les dons de l'Esprit-Saint; c'est pourquoi il possède au

plus haut degré *la science* du prophète, *la sainteté* du pontife, et la puissance royale.

Q. Dans quel sens Jésus-Christ est-il nommé *le Seigneur*?

R. Dans le sens de ce qu'il est le *vrai Dieu*, car le nom de Seigneur est un des noms de Dieu.

Q. En quels termes l'Ecriture sainte parle-t-elle de la divinité de Jésus-Christ Fils de Dieu?

R. Au commencement était le Verbe, et le Verbe était avec Dieu, et le Verbe était Dieu. (Saint Jean I, 1.)

Q. Pourquoi Jésus-Christ est-il nommé Fils unique de Dieu?

R. Pour prouver que lui seul est Fils de Dieu, né de la substance même de Dieu le Père, et par conséquent consubstantiel au Père. Il suit de là qu'il est incomparablement au-dessus de tous les anges et de tous les hommes saints qui sont nommés *enfants de Dieu, par grâce.* (Saint Jean, I, 12.)

Q. L'Ecriture sainte désigne-t-elle Jésus-Christ du nom du Fils *unique* de Dieu?

R. Oui. Tels sont les passages suivants de l'évangéliste saint Jean : *Et le Verbe a été fait chair, et a habité parmi nous, et nous avons vu sa gloire, une gloire telle qu'est celle du Fils unique venu du Père.* (Saint Jean, I, 14.) *Nul n'a jamais vu Dieu. Le Fils unique qui est dans le sein du Père est celui qui en a donné la connaissance.* (Saint Jean, I, 18.)

Q. Pourquoi est-il dit encore, dans le Symbole, du Fils de Dieu qu'*il est né du Père*?

R. C'est pour marquer l'attribut qui est propre à la seconde personne de la sainte Trinité, et la distingue des deux autres.

Q. Pourquoi y est-il dit qu'il est né avant *tous les siècles?*

R. Afin qu'il ne vînt à l'esprit de personne, qu'il fut un temps où il n'était pas. En d'autres termes, Jésus-Christ Fils de Dieu est éternel, comme Dieu le Père est éternel.

Q. Que signifie dans le Symbole les mots *lumière de lumière?*

R. A l'aide de cette comparaison avec la lumière visible nous obtenons une notion plus claire sur le mystère incompréhensible de l'origine du Fils de Dieu né du Père. En fixant nos regards sur le soleil nous en voyons la lumière; mais la lumière de cette *lumière* se répand sur tout l'univers; et le soleil et la lumière sont un, indivisibles et d'une même substance. De même Dieu le Père est la *lumière éternelle*. (Voyez saint Jean, I, 5.) Il engendre le Fils de Dieu, qui est aussi lumière éternelle; mais Dieu le Père et le Fils de Dieu sont la lumière éternelle unique et indivisible d'une seule et même nature divine.

Q. Quel est le sens des paroles suivantes du Symbole : *Dieu véritable du Dieu véritable?*

R. C'est que le Fils de Dieu est appelé Dieu dans la même acception rigoureuse que Dieu le Père.

Q. L'Ecriture sainte s'exprime-t-elle en ces mêmes termes?

R. Oui, dans le passage suivant de l'Epître de saint Jean : *Et nous savons encore que le Fils de Dieu est venu, et qu'il nous a donné l'intelligence, afin que nous connaissions le vrai Dieu, et que nous soyons en son vrai Fils Jésus-Christ. C'est lui qui est le vrai Dieu et la vie éternelle*. (I. Jean, ch. v, 20.)

Q. Pourquoi le Symbole de la foi ajoute-t-il en parlant du Fils de Dieu, *qu'il est engendré et non créé?*

R. C'est pour réfuter la doctrine impie d'Arius, qui disait que le Fils de Dieu était une créature.

Q. Que signifient les mots : *consubstantiel au Père?*

R. C'est, en d'autres termes, que le Fils est de la même substance divine que le Père.

Q. Comment s'exprime l'Ecriture sainte à ce sujet?

R. Jésus-Christ lui-même dit par rapport à soi et à Dieu son Père : *Moi et le Père nous sommes un*. (Saint Jean, x, 30.)

Q. Que prouvent les paroles suivantes du Symbole de la foi : *par qui toutes les choses furent?*

R. Que le Père créa tout par le moyen du Fils, qui est sa sagesse éternelle et son Verbe divin. *Toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui.* (Saint Jean, I, 3.)

DU TROISIÈME ARTICLE DE LA FOI.

Q. De qui est-il dit dans le Symbole : *qu'il est descendu des cieux?*

R. Du Fils de Dieu.

Q. Comment est-il descendu des cieux, puisqu'étant Dieu il est partout présent?

R. Il est parfaitement vrai que Dieu est partout présent, et par conséquent il est toujours au ciel et toujours sur la terre; premièrement il était invisible sur la terre, mais plus tard il y revêtit la chair, et s'y rendit visible; c'est dans ce sens qu'il est dit : *Il est descendu des cieux.*

Q. Quelles sont les paroles de l'Ecriture qui l'attestent?

R. Voici celles que prononça Jésus-Christ lui-même : *Aussi personne n'est monté au ciel, que celui qui est descendu du ciel, savoir le Fils de l'homme qui est dans le ciel.* (Saint Jean, III, 13.)

Q. A quelle fin le Fils de Dieu est-il descendu du ciel?

R. Pour nous autres hommes, et pour notre salut, comme le dit le Symbole de la foi.

Q. Dans quel sens y est-il dit que le Fils de Dieu est descendu des cieux pour nous autres hommes?

R. Cela signifie qu'il est venu sur la terre non pour un peuple quelconque, ou pour certains hommes en particulier, mais pour tout le genre humain dont nous faisons partie.

Q. De quoi nous sauve la venue du Fils de Dieu sur la terre?

R. Du péché, de la malédiction et de la mort.

Q. Qu'est-ce que le péché?

R. C'est la transgression de la loi. *Le péché est le violement de la loi.* (I. Saint Jean, III, 4.)

Q. D'où vient le péché dans l'homme, s'il est créé à l'image de Dieu, Dieu étant impeccable?

R. Du diable. *Celui qui commet le péché est enfant du diable, parce que le diable pèche dès le commencement.* (I. Jean, III, 8.)

Q. Comment le péché s'est-il transmis du diable à l'homme?

R. Le diable a séduit Eve et Adam, et les a engagés à violer le commandement de Dieu.

Q. Quel commandement?

R. Dieu dans le paradis avait ordonné à Adam de ne point goûter des fruits de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, lui disant en même temps que dès qu'il en aurait goûté il mourrait.

Q. Comment le fruit de la connaissance du bien et du mal pouvait-il être mortel pour l'homme?

R. Parce que cet acte impliquait une désobéissance formelle à la volonté de Dieu, et par là séparait l'homme de Dieu et de la grâce divine, le rendant étranger à la vie en Dieu.

Q. L'arbre de la connaissance du bien et du mal méritait-il son nom?

R. Le fait le prouve; car c'est par son fruit que l'homme reconnut par sa propre expérience quel bien inappréciable est pour lui l'accomplissement de la volonté divine, et quel mal produit l'opposition aux décrets de Dieu.

Q. Comment Adam et Eve prêtèrent ils l'oreille aux insi-

nuations du démon, si contraires au commandement de Dieu ?

R. Dieu, selon sa bonté infinie, lorsqu'il créa l'homme, le doua d'une volonté propre, naturellement portée à l'amour du Créateur; mais avec cela cette volonté était libre, et l'homme abusa de cette liberté.

Q. Comment le diable parvint-il à séduire Adam et Eve?

R. Eve aperçut le serpent dans le paradis, qui lui dit que si les hommes mangeaient des fruits de l'arbre défendu, ils connaîtraient le bien et le mal, et deviendraient des Dieux. Eve fut tentée par cette promesse et par la beauté du fruit et en goûta la première, puis Adam suivit son exemple.

Q. Quel fut le résultat du péché d'Adam?

R. La malédiction et la mort.

Q. Qu'est-ce que la malédiction?

R. La condamnation du péché par la justice divine, et le mal né du péché sur la terre, servant de juste châtiment aux transgressions des hommes; Dieu dit à Adam. *La terre est maudite en tes œuvres*. (Gen. III, 17.)

Q. Quel genre de mort fut la suite et le résultat du péché d'Adam?

R. Une mort *corporelle* qui se manifeste par la séparation du corps d'avec l'âme qui lui donnait la vie, et une *spirituelle* lorsque l'âme est privée de la grâce qui la faisait vivre d'une vie plus sublime et toute spirituelle.

Q. Serait-il possible que l'âme soit sujette à mourir ainsi que le corps?

R. Oui, mais d'une mort d'un tout autre genre. Le corps lorsqu'il est mort n'éprouve plus aucune sensation et se détruit; l'âme qui meurt par le péché est privée de toute lumière spirituelle, de la joie et de la félicité, mais elle n'est livrée ni à la destruction ni au néant, mais demeure dans un état de ténèbres, d'affliction et de souffrance.

Q. Pourquoi tous les hommes meurent-ils, et non pas seulement les premiers hommes qui ont transgressé le commandement de Dieu?

R. Parce que tous sont nés d'Adam, souillés par le péché, et sont pécheurs eux-mêmes; le torrent qui s'échappe d'une source impure est tout naturellement souillé comme elle; de même la descendance d'un homme prévaricateur et devenu par là mortel, doit nécessairement être entachée de péché, par conséquent mortelle.

Q. Comment s'exprime l'Ecriture sainte à ce sujet?

R. *Car comme le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, ainsi la mort est passée dans tous les hommes par ce seul homme en qui tous ont péché.* (Rom. v, 12.)

Q. Les fruits de l'arbre de vie conservèrent-ils une influence salutaire pour l'homme prévaricateur?

R. Expulsé du paradis après sa faute, il ne put en faire l'essai.

Q. Quel espoir de salut restait-il alors aux hommes?

R. Dieu dans sa miséricorde accorda aux premiers hommes une espérance de salut dès qu'ils eurent confessé devant ui leur faute.

Q. En quoi consistait cette espérance?

R. Dieu promit *que le descendant de la femme écraserait la tête du serpent.* (Genèse, III, 15.)

Q. Comment entendre cela?

R. Cela signifie que Jésus-Christ sera vainqueur du diable qui a séduit les hommes, et qu'il les libérera du péché, de la malédiction et de la mort.

Q. Pourquoi Jésus-Christ est-il nommé *le descendant de la femme?*

R. Parce qu'il est né sur la terre, de la très sainte-Vierge Marie *qui ne connaissait point d'homme.*

Q. Quel fut l'effet salutaire de cette promesse divine?

R. Ce fut que les hommes à partir de la promesse divine purent posséder la foi salutaire en un libérateur à venir, ainsi que nous croyons en lui après sa venue.

Q. Dans ces temps reculés le genre humain croyait-il à la venue d'un Sauveur?

R. Non; un très-petit nombre d'hommes avait conservé cette foi; la plupart avaient perdu la mémoire du libérateur promis par Dieu.

Q. Dieu ne renouvela-t-il plus cette promesse?

R. Oui, à plusieurs reprises. Ainsi il promit un Sauveur à Abraham en ces termes : *Tous les peuples de la terre seront bénis dans ta postérité.* (Genèse, XXII, 18.) La même promesse fut renouvelée par Dieu à David dans les paroles suivantes : *Je mettrai sur votre trône, après vous, votre fils qui sortira de vous et j'établirai pour jamais le trône de son royaume.* (II. Rois, VII, 12-13.)

Q. Quel est le sens du mot *incarnation*?

R. Il signifie que le Fils de Dieu a pris sur lui toute la nature humaine, tout ce qui est de la chair, excepté le péché; qu'il devint homme sans cesser d'être Dieu.

Q. A qui a-t-on emprunté le terme *incarnation*?

R. A l'évangéliste saint Jean. *Et le Verbe a été fait chair.* (Saint Jean, I, 14.)

Q. Pourquoi le Symbole, après avoir dit du Fils de Dieu *qu'il s'est incarné,* ajoute-t-il *qu'il s'est fait homme?*

R. Afin que nul ne s'imagine qu'il a revêtu la chair comme une simple forme, mais qu'on reconnaisse en lui *l'homme complet,* composé d'un corps et d'une âme humaine.

Q. L'Ecriture sainte l'atteste-t-elle?

R. Saint Paul dit clairement : *Il n'y a qu'un médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme.* (I. Tim. II, 5.)

Q. Faut-il en conclure qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule nature?

R. Non; les *deux natures* se retrouvent en lui inséparables et cependant distinctes, la nature divine et la nature humaine; il en résulte une volonté double, divine et humaine, en Jésus-Christ.

Q. S'ensuit-il qu'il y ait deux personnes en lui?

R. Non. *Une seule et même personne,* Dieu et homme conjointement, est *l'Homme Dieu,* Jésus-Christ.

Q. Comment l'Ecriture sainte rend-elle témoignage à l'incarnation du Fils de Dieu, par l'intervention de l'Esprit et de la vierge Marie?

R. La narration de l'évangéliste saint Luc nous apprend que lorsque la sainte Vierge demanda à l'ange envoyé pour lui annoncer que Jésus serait conçu en elle : *Comment cela se fera-t-il, car je ne connais point d'homme?* L'ange lui répondit : *Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre : c'est pourquoi le fruit saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu.* (Saint Luc, I, 34-35.)

Q. Qui était la Vierge Marie?

R. Une Vierge pure et sans tache de la race d'Abraham et de David, de cette tige qui devait produire le Sauveur du monde, selon la promesse infaillible de Dieu. Cette vierge était fiancée à Joseph, comme elle descendant de David, afin qu'il fût le gardien et le protecteur de sa jeunesse; car elle était consacrée à Dieu, ayant fait vœu de virginité.

Q. Demeura t-elle en effet dans l'état de virginité pendant toute sa vie?

R. Elle demeura telle avant, pendant et après la nativité du Sauveur; de là lui vient le nom de ἀειπάρθενος (toujours vierge).

Q. De quel autre nom l'Eglise orthodoxe appelle-t-elle la sainte Vierge Marie?

R. Elle l'appelle Θεοτόυος (Mère de Dieu).

Q. Peut-on remonter à l'origine de cette dénomination dans l'Ecriture?

R. Elle se retrouve dans les paroles suivantes du prophète Isaïe : *Une Vierge concevra, et elle enfantera un fils qui sera appelé Emmanuel, ce qui signifie Dieu avec nous.* (Isaïe, VII, 14.) La bienheureuse Elisabeth appelle aussi la sainte Vierge *Mère du Seigneur,* ce qui est l'équivalent de *Mère de Dieu. D'où me vient ce bonheur, que la mère de mon Seigneur vienne vers moi.* (Saint Luc, I, 43.)

Q. Dans quel sens la sainte Vierge est-elle nommée Mère de Dieu?

R. Quoique Jésus-Christ ne naquît d'elle que par sa nature humaine, non par sa divinité qui est immuable et éternelle, néanmoins elle fut justement nommée Mère de Dieu ; car celui qu'elle enfanta, était alors comme il le sera toujours *vrai Dieu.*

Q. Que faut-il penser de la sublime dignité de la très-sainte Vierge Marie?

R. En tant que mère du Seigneur, la grâce répandue en elle et le libre accès qu'elle possède auprès de Dieu, l'élèvent en dignité bien au-dessus de toutes les autres créatures ; c'est pourquoi l'Eglise orthodoxe l'honore préférablement aux chérubins et aux séraphins.

Q. Quelle est encore une circonstance à remarquer relativement à la naissance de Jésus-Christ?

R. C'est que, puisque sa conception était parfaitement sainte et étrangère à toute souillure du péché, il naquit sans douleur, Dieu ayant désigné au nombre des châtiments d'Eve celui d'*enfanter des enfants avec douleur.* (Théolog.

de saint Jean Damascène, liv. IV, chap. 14, § 16.)

Q. Quels furent les signes palpables préparés par la Providence divine, auxquels les hommes purent reconnaître qu'il leur était né un Sauveur?

R. De nombreuses prophéties qui annonçaient avec détail plusieurs circonstances de sa nativité et de sa vie terrestre, comme, par exemple, le prophète Isaïe a prédit que le Sauveur *naîtrait d'une Vierge.* (Isaïe, VII, 14.)

Le prophète Michée annonça qu'Il naîtrait à Bethléem, et les Juifs entendaient le sens de cette prophétie bien avant d'avoir connu son accomplissement. (Matth. II, 4, 5, 6.)

Le prophète Malachie, à la seconde reconstruction du temple de Jérusalem, disait hautement que l'avénement du Sauveur était proche, qu'il visiterait ce même temple et qu'il serait précédé d'un précurseur semblable au prophète Elie, ce qui indique clairement saint Jean Baptiste. (Mal. III, 1; IV, 5.)

Le prophète Zacharie parle de l'entrée solennelle du Sauveur dans Jérusalem. (Zach. IX, 9.)

Isaïe décrit avec une clarté admirable la passion du Sauveur. (Isaïe, LIII.)

David, dans le vingt et unième Psaume, dépeint avec une si étonnante exactitude la crucifixion du Sauveur qu'il semble en avoir cherché l'inspiration au pied même de la croix. 490 ans avant la venue du Messie, le prophète Daniel prédit sa mort sur la croix, et ce qui en fut la suite, la destruction finale du temple de Jérusalem et l'abolition des sacrifices sanglants de l'ancienne loi. (Dav. IX.)

Q. Pendant la vie terrestre de Jésus-Christ, le reconnut-on réellement pour le Sauveur qu'on attendait?

R. Plusieurs le reconnurent par des moyens différents. Les mages ou sages venus du Levant le reconnurent par le moyen de l'étoile qui apparut dans l'Orient à l'époque de la

nativité du Sauveur. Les bergers de Bethléem en furent instruits par des anges, qui leur dirent nommément que le Sauveur était né dans la cité de David. Siméon et Anna, par une révélation directe du Saint-Esprit, le reconnurent lorsqu'il fut apporté au temple quarante jours après sa naissance. Saint Jean, baptisant dans le Jourdain, connut le Seigneur par révélation lorsque l'Esprit-Saint descendit sur lui sous la forme d'une colombe et qu'une voix se fit entendre, qui proclama du haut des cieux : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé dans lequel j'ai mis toute mon affection.* (Matth. III, 17.) Les apôtres Pierre, Jacques et Jean entendirent un témoignage semblable au haut de la montagne où Jésus se transfigura à leurs yeux : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé dans lequel j'ai mis toute mon affection : écoutez-le.* (Saint Marc, IX, 7.)

De plus, un grand nombre d'hommes de bonne foi reconnurent le Sauveur à la sublimité de sa doctrine et à ses miracles.

Q. Quels étaient les miracles accomplis par Jésus-Christ?

R. Il guérissait des malades incurables et des possédés du démon, en un clin d'œil, par sa seule parole, par un attouchement de sa main, ou même en souffrant qu'ils touchassent seulement le pan de sa robe. Avec cinq pains, et une autre fois avec sept, il rassasia plusieurs milliers d'hommes dans le désert. Il marchait sur les eaux, et d'un seul mot faisait taire les vents et calmait les tempêtes. Il ressuscitait les morts; témoin le fils de la veuve de Naïm, la fille de Jaïrus, et Lazare qui revint à la vie le quatrième jour après sa mort.

Q. Puisque le Fils de Dieu s'est incarné pour nous sauver, de quelle manière ce salut a-t-il été opéré?

R. Par la doctrine, la mort et la résurrection du Sauveur.

Q. Quelle était la doctrine du Christ?

R. *L'Evangile du royaume de Dieu*, ou autrement la doc-

trine du salut et de la béatitude éternelle, celle que jusqu'à nos jours l'Eglise orthodoxe enseigne. (Saint Marc, I, 14, 15.)

Q. Par quel moyen la doctrine du Christ opère-t-elle notre salut?

R. Lorsque nous l'acceptons de tout notre cœur et que nos actions sont conformes à cette doctrine. De même que la parole mensongère du démon, acceptée par les premiers hommes, devint en eux un germe de péché et de mort, ainsi la parole de vérité, venant du Christ, reçue avec ferveur par les chrétiens, produit en eux le germe d'une vie sainte et immortelle. *Car ils ont été*, dit l'apôtre saint Pierre, *régénérés non d'une semence corruptible, mais d'une incorruptible, par la parole de Dieu qui vit et subsiste éternellement.* (I. Epit. saint Pierre, 1, 2, 3.)

Q. De quelle manière la vie terrestre du Christ peut-elle coopérer à notre salut?

R. Lorsque nous nous efforçons de l'imiter. *Si quelqu'un me sert, qu'il me suive, et où je serai, là sera aussi mon serviteur.* (Saint Jean, XII, 26.)

DU QUATRIÈME ARTICLE DE LA FOI.

Q. Comment arriva-t-il que Jésus-Christ fut crucifié, tandis que sa doctrine et ses œuvres étaient de nature à mériter l'adoration et le respect de tous?

R. Les anciens et les Scribes du peuple juif haïssaient le Seigneur parce qu'il blâmait ouvertement leur fausse doctrine et leur vie perverse. A la haine se joignait l'envie, parce que le peuple le vénérait pour ses enseignements et ses miracles bien plus qu'eux. C'est à cause de cela qu'ils le calomnièrent et le condamnèrent à mort.

Q. Pourquoi est-il dit dans le Symbole que Jésus fut crucifié *sous Ponce Pilate?*



R. Pour définir l'époque où cela eut lieu.

Q. Qui était Ponce Pilate?

R. Le gouverneur romain de la Judée, déjà soumise alors à la domination romaine.

Q. Qu'est-ce qui rend cette circonstance digne de remarque?

R. C'est qu'on y voit l'accomplissement de la prédiction de Jacob : *Le sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le prince de sa postérité, jusqu'à ce que celui qui doit être envoyé soit venu, et c'est lui qui sera l'attente des nations*. (Gen. XLIX, 10.)

Q. Le Symbole dit que Jésus-Christ a été *crucifié*, pourquoi y ajoute-t-il qu'il *a souffert?*

R. Pour montrer que sa crucifixion n'était pas seulement une apparence de souffrance et de mort, comme l'ont enseigné certains faux docteurs, mais une souffrance et une mort très-réelle.

Q. Pourquoi y est-il fait mention en outre de ce qu'il a été *enseveli?*

R. Pour confirmer la réalité de sa mort et de sa résurrection; car ses ennemis mirent des gardes à son sépulcre et y apposèrent leur sceau.

Q. Comment Jésus-Christ, étant Dieu, pouvait-il souffrir et mourir?

R. Sa divinité n'était passible ni de mort ni de souffrance, mais sa nature humaine l'était, non qu'il n'eût pas le pouvoir d'éviter sa passion douloureuse, il voulut au contraire s'y soumettre. Il le dit lui-même : *Je quitte ma vie pour la reprendre. Personne ne me l'a ravie, mais c'est de moi-même que je la quitte; j'ai le pouvoir de la quitter, et j'ai le pouvoir de la reprendre*. (Saint Jean, x, 17, 18.)

Q. Dans quel sens est-il dit dans le Symbole, que Jésus fut crucifié pour nous?

R. Cela signifie que par sa mort sur la croix il nous libéra du péché, de la malédiction et de la mort.

Q. Comment s'exprime l'Ecriture sainte relativement à cette délivrance?

R. Il y est dit sur notre délivrance du péché : *dans lequel nous trouvons la rédemption par son sang, et la rémission des péchés selon les richesses de sa grâce.* (Ephes. I, 7.)

Sur notre délivrance de la malédiction, il est dit : *Mais Jésus-Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, s'étant rendu lui-même garant pour nous.* (Galates, III, 13.)

Quant à notre délivrance de la mort, l'Ecriture s'exprime ainsi qu'il suit : *Comme donc les enfants sont d'une nature mortelle, composée de chair et de sang, c'est pour cela que lui-même a pris aussi cette même nature, afin de détruire par sa mort celui qui était le principe de la mort, c'est-à-dire le diable, et de mettre en liberté ceux que la crainte de la mort tenait dans une continuelle servitude pendant leur vie.* (Hébr. II, 14, 15.)

Q. De quelle manière la mort de Jésus sur la croix nous délivre-t-elle du péché, de la malédiction et de la mort?

R. La parole de Dieu nous explique ce mystère en partie, c'est-à-dire autant qu'il est à la portée de notre intelligence par la comparaison du Christ avec Adam. Adam est, selon l'ordre naturel, le chef de toute la race humaine, qui est une et provenant toute d'une même souche. Jésus-Christ, en qui l'essence divine est jointe à l'humanité, a voulu par la grâce devenir un chef nouveau et tout-puissant du genre humain, qu'il réunit en lui par le moyen de la foi. Or, comme en Adam, nous encourûmes le péché, la malédiction et la mort, en Jésus-Christ nous sommes délivrés du péché, de la malédiction et de la mort. Sa passion volontaire et sa mort sur la croix pour notre salut, étant d'un prix et d'une valeur inappréciable, puisqu'il était le seul homme parfaitement juste

et impeccable, et l'Homme-Dieu, cette mort pouvait seule, disons-nous, satisfaire entièrement à la justice divine qui nous condamnait à subir la mort par suite du péché. L'Homme Dieu, seul pouvait acquérir, par ses propres mérites, le droit d'accorder aux hommes prévaricateurs, le pardon de leurs iniquités et la victoire sur le péché et la mort, sans offenser la justice éternelle.

Vous prêchant le mystère qui a été caché dans tous les siècles et tous les âges, et qui maintenant a été découvert à ses Saints; auxquels Dieu a voulu faire connaître quelles sont les richesses de la gloire de ce mystère dans les gentils, qui n'est autre chose que Jésus-Christ reçu de vous, et devenu l'espérance de votre gloire. (Coloss. I, 26, 27.) *Que si à cause du péché d'un seul, la mort a régné par un seul homme, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce, du don et de la justice, régneront dans la vie par un seul homme qui est Jésus-Christ.* (Rom. V, 17.)

Il n'y a donc point maintenant de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, et qui ne marchent point selon la chair, parce que la loi de l'esprit de vie, qui est en Jésus-Christ, m'a délivré de la loi du péché et de la mort. Car ce qu'il était impossible que la loi fît, la chair la rendant faible et impuissante, Dieu l'a fait, ayant envoyé son propre Fils, revêtu d'une chair semblable à la chair du péché, et à cause du péché il a condamné le péché dans la chair, afin que la justice de la loi soit accomplie en nous qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'esprit. (Rom. VIII, 1, 4.)

Q. Jésus-Christ a-t-il réellement souffert pour nous tous?

R. Le sacrifice a été accompli en vue de tous les hommes; il a mérité la grâce et le salut pour tous, mais il ne peut profiter qu'à ceux d'entre nous qui participent volontairement aux souffrances de leur Sauveur, *étant rendus conformes à sa mort.* (Philip. III, 10.)

Q. De quelle manière pouvons-nous *participer aux souffrances* et à la *mort* de Jésus-Christ ?

R. Nous participons aux souffrances et à la mort de Jésus Christ par le moyen d'une foi vive et ardente en leur efficacité pour notre salut; par les sacrements qui confirment et résument en soi la force active des souffrances et de la mort du Christ; enfin nous y participons en crucifiant notre chair avec toutes ses mauvaises passions et ses désirs déréglés.

Mais je suis mort, dit saint Paul, *à la loi par la loi même, afin de ne vivre plus que pour Dieu. J'ai été crucifié avec Jésus-Christ. Et je vis, ou plutôt ce n'est plus moi qui vis, mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi; et si je vis maintenant dans ce corps mortel, j'y vis en la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé, et qui s'est livré lui-même à la mort pour moi.* (Galates, II, 19, 20.)

Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ nous avons été baptisés en sa mort ? (Romains, VI, 3.)

Toutes les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne. (I. Corinth. XI, 26.) *Or, ceux qui sont à Jésus-Christ, ont crucifié leur chair avec ses passions et ses désirs déréglés.* (Galates, V, 24.)

Q. Comment peut-on *crucifier* la chair avec ses passions et ses désirs?

R. En tempérant ses passions et ses désirs par des actes qui leur soient opposés. Citons-en un exemple : lorsque la colère nous pousse à médire d'un adversaire et à lui faire du mal, que nous combattons ce mauvais penchant et que, nous souvenant comment Jésus, du haut de la croix, pria pour ses ennemis, nous aussi nous prions pour le nôtre; en agissant ainsi nous crucifions une passion appartenant à la chair : *la colère.*

DU CINQUIÈME ARTICLE DE FOI.

Q. Quelle est la preuve irrécusable de ce que les souffrances et la mort de Jésus-Christ ont opéré notre salut?

R. Sa résurrection qui a été le gage certain de la bienheureuse résurrection qui nous attend.

Mais maintenant Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts, et il est devenu les prémices de ceux qui dorment. (I. Corinth. xv, 20.)

Q. Que doit-on penser de l'état intermédiaire où se trouvait Jésus-Christ entre l'instant de sa mort et sa résurrection?

R. Le cantique suivant de l'Eglise nous en instruit : « Ton » corps était dans le sépulcre, ton âme dans les enfers et » avec le larron en paradis, pendant que tu t'asseyais, » ô Christ, sur ton trône avec le Père et le Saint-Esprit. » Car ta majesté remplit toutes choses et n'a point de » bornes. »

Q. Qu'est-ce que *l'enfer*?

R. Le mot grec *hadès* (ἅδης), enfer, suivant l'étymologie grecque, signifie lieu privé de lumière. La doctrine chrétienne entend sous cette dénomination une prison spirituelle, ce qui veut dire la situation des esprits rendus incapables par le péché de contempler la face de Dieu, et de jouir de la lumière et de la félicité qui en sont inséparables. (Voyez Jud. I, 6.)

Q. Pourquoi Jésus-Christ est-il descendu aux enfers?

R. Pour y annoncer que la mort était vaincue, et libérer les âmes qui y attendaient avec foi et confiance son avénement.

Q. En est-il fait mention dans l'Ecriture?

R. Le passage suivant y fait allusion : *Puisque Jésus-Christ*

même a souffert une fois la mort pour nos péchés, le juste pour les injustes, afin qu'il pût nous offrir à Dieu, étant mort à sa chair, mais étant ressuscité par l'Esprit, par lequel aussi il alla prêcher aux esprits qui étaient retenus en prison. (I. Saint Pierre, III, 18, 19.)

Q. Que faut-il remarquer relativement aux paroles suivantes du Symbole de la foi : *Qui est ressuscité le troisième jour selon les Ecritures?*

R. Ces paroles sont tirées du passage qui suit de l'Epître de saint Paul aux Corinthiens : *Car premièrement je vous ai enseigné, et comme donné en dépôt ce que j'avais moi-même reçu, savoir : que Jésus-Christ est mort pour nos péchés, selon les Ecritures, qu'il a été enseveli, et qu'il est ressuscité le troisième jour, selon les mêmes Ecritures.* (I. Corinth. XV, 3, 4.)

Q. Dans quel but est-il dit que tout s'est accompli *selon les Ecritures?*

R. Afin de marquer que Jésus-Christ est mort et ressuscité précisément comme les livres de l'Ancien Testament vaient prédit à son sujet.

Q. Lesquels en traitent?

R. Entre autres, la prophétie d'Isaïe, dans son 53e chapitre, qui esquisse en traits marquants la passion et la mort du Sauveur, par exemple. *Et cependant il a été percé de plaies pour nos iniquités; il a été brisé pour nos crimes. Le châtiment qui devait nous procurer la paix est tombé sur lui, et nous avons été guéris par ses meurtrissures.* (Ver. 5.)

Relativement à la résurrection du Christ, saint Pierre cite le passage suivant du 15e psaume : *parce que vous ne laisserez point mon âme dans l'enfer, et vous ne permettrez point que votre saint éprouve la corruption.* (Actes, II, 27.)

Q. L'époque de la résurrection du Seigneur, nommément *au troisième jour*, se trouve-t-elle précisée dans l'Ancien Testament?

R. Elle est préfigurée dans la personne du prophète Jonas : *Il demeura,* dit l'Ecriture, *trois jours et trois nuits dans le ventre de ce poisson.* (Jonas, II, 2.)

Q. Comment connut-on que Jésus-Christ était ressuscité?

R. Les gardes qui veillaient auprès du sépulcre, s'en aperçurent avec effroi lorsqu'un ange du Seigneur en fit rouler le rocher qui en fermait l'entrée, tandis qu'un grand tremblement de terre se faisait sentir. Des anges annoncèrent aussi à Marie Madeleine et aux autres femmes, que le Christ était ressuscité. Jésus lui-même, dans la journée de sa résurrection, apparut à plusieurs; tels furent les pieuses femmes, puis saint Pierre, les disciples d'Emmaüs, et enfin tous les apôtres assemblés dans une maison dont les portes étaient closes. Après, dans l'espace de quarante jours, il apparut souvent à ces derniers; un jour même il se fit voir à plus de cinq cents fidèles réunis. (I. Corinth. XV, 6.)

Q. Pourquoi Jésus-Christ, après sa résurrection, ne se fit-il voir aux apôtres que pendant quarante jours?

R. Parce que ce fut pendant cet espace de temps qu'il continua à les instruire dans les mystères du royaume de Dieu. (Actes, I, 3.)

DU SIXIÈME ARTICLE DE FOI.

Q. Le sixième article du Symbole traite de l'ascension du Seigneur au ciel, est-ce aussi emprunté à l'Ecriture sainte?

R. Oui, et nommément aux passages suivants : *Celui qui est descendu, est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux, afin de remplir toutes choses.* (Ephésiens, IV, 10.) *Le pontife que nous avons est si grand qu'il est assis dans le ciel à la droite du trône de la souveraine majesté.* (Hébreux, VIII, 1.)

Q. Jésus-Christ est-il monté aux cieux en sa divinité ou en sa nature humaine?

R. C'est comme homme qu'il est monté au ciel, car en sa divinité il y a toujours résidé et y demeure éternellement.

Q. Comment faut-il entendre que *Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu le Père,* puisque Dieu est partout présent?

R. Il faut l'entendre spirituellement. Cela signifie que Jésus-Christ est égal en puissance et en gloire à Dieu le Père.

DU SEPTIÈME ARTICLE DE LA FOI.

Q. En quels termes l'Ecriture sainte parle-t-elle de l'avénement futur du Christ?

R. *Ce Jésus qui en se séparant de vous s'est élevé dans le ciel, viendra de la même manière que vous l'y avez vu monter.* (Actes, I, 11.) Ce sont les propres paroles des anges au moment même de l'ascension du Sauveur.

Q. Comment s'exprime l'Ecriture relativement au jour du jugement?

R. *Car le temps vient où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de Dieu: et ceux qui auront fait de bonnes œuvres, sortiront du tombeau pour ressusciter à la vie; mais ceux qui en auront fait de mauvaises, en sortiront pour ressusciter à leur condamnation.* (Saint Jean, v, 28, 29.) Ce sont les paroles mêmes de Jésus-Christ.

Q. Le règne éternel du Christ est-il attesté par l'Ecriture?

R. Oui, dans les paroles adressées par l'ange Gabriel à la sainte Vierge, ainsi qu'il suit: *Il sera grand et sera appelé le fils du Très-Haut: le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père: il régnera éternellement sur la maison de Jacob, et son règne n'aura point de fin.* (Luc, I, 32, 33.)

Q. Le second avénement du Christ sera-t-il semblable au premier?

R. Non, il en différera essentiellement. Lorsqu'il voulut



souffrir pour le salut du genre humain, c'était dans l'abjection et l'abaissement qu'il vint sur la terre; mais alors qu'il viendra pour nous juger, ce sera *dans sa majesté, accompagné de tous ses anges*. (Matth. xxv, 31.)

Q. Le Seigneur jugera-t-il tous les hommes?

R. Tous sans exception.

Q. Comment les jugera-t-il?

R. La conscience de chaque homme sera à découvert, et non-seulement tous les actes de sa vie terrestre, mais les paroles qu'il aura prononcées, et même ses plus secrètes pensées et ses désirs seront manifestés. *Ne jugez point avant le temps : jusqu'à ce que le Seigneur vienne, qui produira à la lumière ce qui est caché dans les ténèbres, et découvrira les plus secrètes pensées du cœur; et alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui sera due*. (Corinth. iv, 5.)

Q. Se peut-il que le Seigneur nous condamne pour des paroles ou de mauvaises pensées?

R. Sans nul doute, si nous n'effaçons ces paroles et ces pensées par la pénitence, la foi et l'amendement de notre vie.

Or, je vous déclare que les hommes rendront compte au jour du jugement de toute parole oiseuse qu'ils auront dite. (Matth. xii, 36.)

Q. La venue de Jésus-Christ pour juger les hommes est-elle proche?

R. C'est ce que nous ignorons; il faut donc s'efforcer à vivre de manière à y être toujours préparés.

Ainsi le Seigneur n'a point retardé l'accomplissement de sa promesse comme quelques-uns se l'imaginent; mais c'est qu'il exerce envers nous sa patience, ne voulant point qu'aucun périsse, mais que tous retournent à lui par la pénitence. Or, comme un larron vient dans la nuit, ainsi le jour du Seigneur viendra tout d'un coup. (II. Pierre, iii, 9, 10.)

Veillez donc, parce que vous ne savez ni le jour, ni l'heure auxquels le Fils de l'homme viendra. (Matth. xxv, 13.)

Q. La parole de Dieu ne nous révèle-t-elle pas certains signes auxquels on pourra reconnaître la prochaine venue du Christ?

R. Oui, et tels sont, par exemple, la diminution de la foi et de la charité parmi les hommes, l'augmentation des vices et des maux, la prédication de l'Evangile à tous les peuples de la terre, enfin l'apparition de l'Antechrist. (Voyez Matth. xxiv.)

Q. Qu'est-ce que l'Antechrist?

R. Un adversaire du Christ qui s'efforcera de détruire le christianisme, mais dont les efforts n'aboutiront qu'à sa propre perte et à une chute effroyable. (Voyez II. Thess. ii, 8.)

Q. Qu'est-ce qui constitue *le royaume du Christ?*

R. Le royaume du Christ c'est d'abord l'univers; en second lieu, tous ceux qui croient sur cette terre, et troisièmement tous les bienheureux dans le ciel, autrement dit: *le royaume de la nature,* celui de la *grâce,* et enfin celui *de la gloire.*

Q. Duquel de ces trois royaumes soumis au Christ est-il dit dans le Symbole, qu'*il n'aura pas de fin?*

R. Du royaume de la gloire.

DU HUITIÈME ARTICLE DE FOI.

Q. Dans quelle acception l'Esprit-Saint est-il nommé *Seigneur?*

R. De même que le Fils de Dieu, c'est-à-dire comme vrai Dieu.

Q. L'Ecriture en rend-elle témoignage?

R. Oui, on peut s'en convaincre par les paroles que pro-

nonça saint Pierre, lorsqu'il confondit Ananie : *Comment Satan a-t-il tenté votre cœur, pour vous porter à mentir au Saint-Esprit?* Et plus bas : *Ce n'est pas aux hommes que vous avez menti, mais à Dieu.* (Actes, v, 3, 4.)

Q. Comment faut-il entendre le surnom de *vivificateur* donné à l'Esprit-Saint?

R. Cela signifie que le Saint-Esprit, conjointement avec le Père et le Fils, donne la vie à toutes les créatures, et plus particulièrement à l'homme la vie spirituelle. *Si un homme ne renaît de l'eau et de l'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu.* (Saint Jean, III, 5.)

Q. D'où savons-nous que l'Esprit-Saint *procède du Père?*

R. Les paroles suivantes de Jésus-Christ lui-même l'attestent : *Mais lorsque le Consolateur, l'Esprit de la vérité qui procède du Père, que je vous enverrai de la part de mon Père, sera venu, il rendra témoignage de moi.* (Jean, XV, 26.)

Q. La doctrine de la procession de l'Esprit-Saint du Père seul peut-elle subir une modification ou une addition quelconque?

R. Positivement non, 1° parce que l'Eglise d'Orient répète mot à mot, pour appuyer ce dogme, les paroles mêmes de Notre-Seigneur ; or, il est hors de doute que les paroles de Jésus-Christ suffisent complétement à l'expression d'une vérité quelconque. En second lieu, parce que le second concile œcuménique a certainement exposé dans le Symbole tout ce qui a rapport au Saint-Esprit, de la manière la plus satisfaisante, puisqu'il avait été convoqué nommément pour établir la vraie doctrine concernant le Saint-Esprit. L'Eglise universelle en était tellement convaincue, que le III[e] concile général défendit, par son VII[e] canon, de jamais composer un nouveau Symbole de la foi. C'est par cette raison que saint Jean Damascène dit dans sa Théologie : *Nous disons que l'Esprit-Saint procède du Père, et nous l'appelons Esprit du*

Père : nous ne disons nullement que l'Esprit procède du Fils, mais seulement nous l'appelons Esprit du Fils. (Théol. liv. I, chap. II, § 4.)

Q. Par quoi peut-on se convaincre qu'il faut adorer et glorifier l'Esprit-Saint à l'égal du Père et du Fils?

R. On le voit par ces paroles du Christ : *Baptisez au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* (Matth. XXVIII, 19.)

Q. Pourquoi est-il dit dans le Symbole, que l'*Esprit-Saint parla dans les prophètes ?*

R. Pour confondre certains faux docteurs qui enseignaient que les livres de l'Ancien Testament n'étaient pas inspirés par le Saint-Esprit.

Q. L'Ecriture rend-elle témoignage à l'inspiration des prophètes par l'Esprit-Saint ?

R. Saint Pierre dit : *Ce n'a point été par la volonté des hommes que les prophéties nous ont été anciennement apportées, mais ç'a été par le mouvement du Saint-Esprit que les saints hommes de Dieu ont parlé.* (II. Pierre, I, 21.)

Q. L'Esprit-Saint n'a-t-il pas parlé aussi dans les apôtres?

R. Sans nul doute. *Il leur fut révélé* (aux prophètes), dit encore saint Pierre, *que ce n'était pas pour eux-mêmes, mais pour vous qu'ils étaient ministres et dispensateurs de ces choses, que ceux qui vous ont prêché l'Evangile par le Saint-Esprit envoyé du ciel, vous ont maintenant annoncées.* (I. Pierre I, 12.)

Q. Pourquoi n'est-il pas question des apôtres dans le Symbole de la foi ?

R. Parce qu'à l'époque où le Symbole fut composé, personne n'avait encore osé mettre en doute l'inspiration divine des apôtres?

Q. Le Saint-Esprit ne se manifesta-t-il pas aux hommes d'une manière particulière ?

R. Il descendit sur les apôtres au cinquantième jour après la résurrection du Christ, sous la forme de langues de feu.

Q. L'Esprit-Saint se communique-t-il encore aux hommes d'une manière invisible de nos jours?

R. Il se communique à tous les vrais chrétiens.

Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous? (I. Corinth. III, 16.)

Q. Comment peut-on participer à l'Esprit-Saint?

R. Par la prière fervente et les sacrements. *Si donc vous, quoique vous soyez méchants, vous savez néanmoins donner de bonnes choses à vos enfants; à combien plus forte raison votre Père qui est dans le ciel, donnera-t-il le Saint-Esprit à ceux qui le lui demanderont.* (Luc. XI, 13.)

Mais depuis que la bonté de Dieu notre Sauveur, et son amour pour les hommes a paru dans le monde, il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites, mais à cause de sa miséricorde, par l'eau de la renaissance et par le renouvellement du Saint-Esprit qu'il a répandu sur nous avec une riche effusion, par Jésus-Christ Notre-Sauveur. (Tite III, 4, 5, 6.)

Q. Quels sont les dons principaux de l'Esprit-Saint?

R. Les principaux et les plus répandus sont ceux que le prophète Isaïe énumère au nombre de sept : l'esprit de la crainte de Dieu, l'esprit de science, l'esprit de force, l'esprit de conseil, l'esprit d'intelligence, l'esprit de sagesse, l'esprit du Seigneur ou le don de la piété et l'inspiration au suprême degré. (Voyez Isaïe, XI, 13.)

DU NEUVIÈME ARTICLE DE FOI.

Q. Qu'est-ce que l'Eglise?

R. L'Eglise est une association d'hommes que Dieu a instituée, et le lien qui les réunit est la foi orthodoxe, la loi divine, l'hiérarchie et les sacrements.

Q. Que signifie croire en l'Eglise?

R. C'est honorer pieusement la véritable Eglise de Jésus-Christ, se soumettre à sa doctrine et à ses préceptes, dans la conviction que la grâce du chef unique et éternel de l'Eglise, Notre-Seigneur Jésus-Christ, demeure et agit en elle pour notre salut, la gouverne et inspire ses enseignements.

Q. Comment l'Eglise qui est visible peut-elle être un objet de foi, puisque la foi, au dire de l'Apôtre, est la *manifestation des choses invisibles?*

R. Quoique l'Eglise soit en effet visible, la grâce qui lui appartient et qui agit en ceux qui lui sont consacrés est invisible; or, c'est cette grâce qui est proprement l'objet de notre foi en l'Eglise.

De plus l'Eglise est visible en tant qu'appartenant à la terre, elle renferme dans son sein tous les chrétiens orthodoxes, vivants sur cette terre, mais en même temps elle est invisible, puisqu'elle existe aussi dans le ciel, et que tous ceux qui sont morts dans la vraie foi et dans la sainteté lui appartiennent.

Q. Que peut-on citer à l'appui de cette croyance, par rapport à l'Eglise terrestre formant un tout avec l'Eglise céleste?

R. Les paroles suivantes que saint Paul adressait aux chrétiens : *Mais vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la ville du Dieu vivant, de la Jérusalem céleste, des myriades d'anges, de l'assemblée et de l'Eglise des premiers-nés, qui sont écrits dans le ciel, de Dieu qui est le juge de tous, des esprits des justes qui sont dans la gloire, de Jésus qui est le médiateur de la nouvelle alliance.* (Hebr. XII, 22, 23, 24.)

Q. Quel témoignage nous prouve que la grâce de Dieu continue à résider dans l'Eglise véritable?

R. Celui de Jésus-Christ lui-même, qui en est le chef; l'Homme-Dieu, *plein de grâce et de vérité*, remplit l'Eglise, qui est son corps, de grâce et de vérité (Voyez saint Jean, I, 14, 17.) C'est Jésus-Christ aussi qui promit à ses disciples,

que le Saint-Esprit demeurerait éternellement avec eux ; conformément à cette promesse, nous croyons que c'est l'Esprit-Saint qui institue les pasteurs de l'Eglise. (Voyez saint Jean, XIV, 16.)

L'apôtre saint Paul dit de Jésus-Christ, que Dieu le Père *a mis toutes choses sous ses pieds, et* (il) *l'a donné pour chef à toute l'Eglise qui est son corps.* (Ephes. I, 22, 23.) Le même apôtre s'adresse ainsi aux pasteurs de l'Eglise : *Prenez donc garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques, pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise par son propre sang.* (Actes, XX, 28.)

Q. Quelles autres preuves avons-nous de ce que la grâce divine demeure dans l'Eglise jusqu'à nos jours et ne l'abandonnera point jusqu'à la consommation des siècles?

R. Les déclarations expresses de Jésus-Christ et les paroles de son apôtre citées plus bas.

Je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. (Matth. XVI, 18.)

Je serai toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles. (Matth. XXVIII, 20.)

Que Dieu le Père soit glorifié dans l'Eglise par Jésus-Christ dans la succession de tous les âges et de tous les siècles. Amen. (Ephes. III, 21.)

Q. Pourquoi l'Eglise est-elle *une?*

R. Parce qu'elle représente un seul corps spirituel, animé par un seul et même esprit divin, et n'ayant qu'un chef qui est le Christ.

Vous n'êtes tous qu'un corps et qu'un esprit, comme vous avez tous été appelés à une même espérance, et qu'il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi et qu'un baptême, qu'un Dieu Père de tous. (Ephes. IV, 4, 5, 6.)

Q. Quel témoignage encore plus explicite avons-nous de ce que Jésus-Christ est le chef unique d'une Eglise unique?

R. Saint Paul dit, *que le fondement de l'Eglise est Jésus-Christ, et personne ne peut en poser d'autre que celui qui a été posé, qui est Jésus-Christ.* (I. Corinth. III, 10, 11.) Or donc, l'Eglise étant le corps de Jésus-Christ, elle ne peut avoir d'autre chef ou tête que Jésus-Christ lui-même.

L'Eglise, qui doit subsister dans tous les siècles, doit avoir un chef qui demeure éternellement; un tel chef ne peut être rien autre que Jésus-Christ. C'est par cette raison que les apôtres ne se qualifient que de *ministres* ou serviteurs de l'Eglise. (Voyez Coloss. I, 24, 25.)

Q. Quel devoir nous impose l'unité de l'Eglise?

R. De nous appliquer avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix. (Ephes. VI, 3.)

Q. Comment accorder avec l'unité de l'Eglise la pluralité des Eglises partielles et indépendantes l'une de l'autre, telles que celles de Jérusalem, d'Antioche, d'Alexandrie, de Constantinople, de Russie?

R. Ce sont des Eglises partielles, des membres de l'Eglise une et universelle. Leur organisation visible, et en apparence formant un tout séparé, ne les empêche pas d'être spirituellement des membres considérés du corps entier et unique de l'Eglise universelle, d'avoir pour chef comme elle Jésus-Christ, et d'être pénétrés d'un seul et même esprit de foi et de grâce. Cette unité a son expression visible dans une même profession de foi et une communauté de prières et de sacrements qui constituent le lien entre les Eglises.

Q. La même unité subsiste-t-elle entre l'Eglise qui est sur la terre et celle qui est au ciel?

R. Sans aucun doute, tant par leur relation avec un même et unique chef qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ, que par la communion mutuelle de l'une à l'autre.

D. Quel est l'intermédiaire de la communion entre l'Eglise terrestre et celle des cieux?

R. La prière de la foi et de la charité. Les fidèles appartenant à l'Eglise militante sur la terre adressent leurs prières à Dieu en invoquant l'intercession des saints, membres de l'Eglise céleste. De même ceux-ci, arrivés aux degrés les plus rapprochés du trône de la Divinité, par leurs prières intercédant pour nous, purifient, fortifient et offrent à Dieu les prières des fidèles vivants sur la terre; souvent même Dieu permet que l'influence bienfaisante des bienheureux sur les fidèles d'ici-bas se manifeste par une force invisible, par des apparitions, ou par d'autres moyens.

Q. Sur quoi se fonde le précepte de l'Eglise terrestre, en vertu duquel nous invoquons dans nos prières les saints de l'Eglise céleste?

R. Sur une tradition sacrée, dont l'origine se retrouve dans l'Ecriture sainte. Lorsque le Prophète-Roi s'écrie : *Seigneur Dieu d'Abraham et d'Isaac, et Israël nos pères*, il invoque les saints pour donner plus de force à sa prière ; de même maintenant l'Eglise orthodoxe s'adresse à *Jésus-Christ notre vrai Dieu par les prières de sa très-sainte Mère et de tous les saints*. (Voyez I. Paral. xxiv, 18.)

Saint Cyrille de Jérusalem dans son explication de la divine Liturgie s'exprime ainsi : *Nous commémorons aussi les trépassés, et en premier lieu les patriarches, les prophètes, les apôtres, les martyrs, afin que Dieu, par leur intercession et leurs prières, accepte les nôtres*. (Instruct. Catéch. v, ch. 9.)

Saint Basile, dans son Homélie pour le jour où l'on célébra la mémoire de quarante martyrs à la fois, dit : *L'affligé accourt sous la protection des quarante martyrs, et celui qui se réjouit se réfugie aussi auprès d'eux: l'un pour trouver un allégement à ses peines, l'autre pour conserver les causes de sa joie. Que la femme pieuse qui prie pour ses enfants s'adresse à eux, et que celle qui demande avec ferveur le retour ou la guérison de*

son mari fasse de même. En un mot, prions avec les saints martyrs, et nos prières seront exaucées.

Q. L'Ecriture rend-elle témoignage à l'intercession des saints en notre faveur?

R. Saint Jean l'Evangéliste, dans l'Apocalypse, dit avoir vu un ange dans le ciel, qui *se tint devant l'autel, ayant un encensoir d'or, et on lui donna une grande quantité de parfums, composés des prières de tous les saints, afin qu'il les offrît sur l'autel d'or, qui est devant le trône de Dieu. Et la fumée des parfums, composés des prières des saints, s'élevant de la main de l'ange, monta devant Dieu.* (Apoc. VIII, 3, 4.)

Q. Trouve-t-on dans l'Ecriture sainte des exemples d'apparitions bienfaisantes des saints sur la terre après leur mort?

R. Saint Matthieu nous apprend, qu'à peine le Seigneur eut-il expiré sur la croix, *plusieurs corps des saints qui étaient dans le sommeil de la mort ressuscitèrent; et sortant de leurs tombeaux après sa résurrection, ils vinrent dans la ville sainte, et furent vus de plusieurs personnes.* (Matth. XXVII, 52, 53.) Un miracle si étonnant ne s'accomplit certainement qu'en vue d'un but qui en était digne; il est donc à présumer que les saints ressuscités furent vus de plusieurs personnes, afin de leur annoncer la descente de Jésus-Christ dans l'enfer et le triomphe de sa résurrection d'entre les morts, pour faciliter par leur prédication à ceux qui étaient nés dans l'Eglise de l'ancienne loi, le passage à la nouvelle Eglise qui s'ouvrait à tous dans l'alliance nouvelle.

Q. Quels témoignages nous confirment dans la croyance que les saints après leur trépas *opèrent des miracles* par le moyen d'objets palpables et terrestres?

R. Nous voyons dans le 4e livre des Rois la résurrection

d'un mort par l'attouchement des ossements du prophète Elisée. (Voyez chap. XIII, 21.)

Non-seulement saint Paul opérait des guérisons surnaturelles et d'autres miracles sans aucun intermédiaire et par sa seule présence, mais même en son absence *les mouchoirs et les linges qui avaient touché son corps* (Actes, XIX, 12) produisaient le même effet. Cet exemple suffit pour nous convaincre de la continuation de l'influence bienfaisante des saints sur nous-mêmes après leur mort par le moyen d'objets matériels et terrestres, consacrés par eux.

Saint Grégoire de Nazianze dit dans sa première homélie contre Julien l'Apostat : *Votre conscience n'a pas été émue à la vue des victimes immolées pour le Christ, votre cœur n'a pas été saisi d'effroi devant de grands saints tels que Jean, Pierre, Paul, Etienne, Jacques, Luc, André, Thécla et tous les autres qui, avant ou après eux, ont souffert pour la vérité, résistant au fer, au feu, aux bêtes féroces, aux bourreaux, aux douleurs dont on les menaçait, comme à celles qu'on leur infligeait, et tout cela avec zèle comme des êtres immatériels, ou comme si leurs corps ne leur appartenaient plus. Et pourquoi le faisaient-ils? Pour ne point trahir, même par une simple parole, la vraie foi. Or, il est juste qu'il leur en revienne honneur et triomphe, que les démons fuient devant eux, et que par eux des guérisons s'opèrent, qu'ils aient le don des miracles et des prophéties. Que leurs corps mêmes aient une puissance égale à celle de leurs saintes âmes, pour ceux qui s'en approchent avec foi et les honorent. Que même une goutte de leur sang, étant un signe palpable de leur martyre, produisent des miracles comme leurs corps.* Citons à ce sujet encore un passage de saint Jean Damascène : *Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a donné les reliques des saints comme des sources salutaires et inépuisables, dont découlent d'innombrables bienfaits.* A quoi il ajoute une remarque : *Que par l'intermédiaire de l'âme des*

saints, Dieu daigna habiter leur corps. (Théolog., livr. 4, chap. xv, 3, 4.)

Q. Pourquoi l'Eglise est-elle nommée *sainte?*

R. Parce que Jésus-Christ l'a sanctifiée par sa passion, par sa doctrine, en priant pour elle, et enfin par les sacrements.

Jésus-Christ a aimé l'Eglise et s'est livré lui-même à la mort pour elle, afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans le baptême de l'eau, par la parole de vie, pour la faire paraître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais étant sainte et irrépréhensible. (Ephes. v, 25, 26, 27.) Quand Jésus pria son Père pour ceux qui avaient cru en lui, il ajouta : *Sanctifiez-les dans la vérité. Votre parole est la vérité même. Et je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'ils soient aussi sanctifiés dans la vérité.* (Jean, xvii, 17, 19.)

Q. Comment se fait-il que l'Eglise soit sainte tandis qu'elle renferme des pécheurs?

R. Ceux qui se purifient du péché par une pénitence sincère n'infirment point la sainteté de l'Eglise. Quant aux pécheurs endurcis dans l'impénitence, ils sont séparés du corps de l'Eglise, soit par une action visible de l'autorité ecclésiastique, soit par l'action invisible des jugements de Dieu; comme des membres sans vie, ils sont hors de l'Eglise et ne nuisent aucunement à sa sainteté. *Dieu jugera ceux qui en sont dehors* (de l'Eglise). *Mais, pour vous, retranchez ce méchant du milieu de vous.* (I. Corinth. v. 13.)

Mais le solide fondement de Dieu demeure ferme, ayant pour sceau cette parole : Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui; et cette autre : *Que quiconque invoque le nom de Jésus-Christ s'éloigne de l'impunité.* (II. Tim. ii, 19.)

Q. Pourquoi l'Eglise est-elle encore nommée *catholique,* ou, ce qui signifie la même chose, *universelle?*

R. Parce qu'elle n'a de limites ni de lieu, ni de temps; qu'elle ne se borne pas à tel ou tel peuple, mais qu'elle renferme dans son sein les vrais fidèles de tous les temps, de tous les peuples et en tout lieu. C'est dans ce sens que saint Paul disait que *l'Evangile est répandu dans tout le monde, où il fructifie et croît* (Colossiens, I, 5, 6.) et que dans l'Eglise chrétienne, *il n'y a différence ni de Gentil et de Juif, ni de circoncis et d'incirconcis, ni de barbare et de Scythe, ni d'esclave et de libre, mais où Jésus-Christ est tout à tous.* (Coloss. III, 11.)

Ceux qui s'appuient sur la foi sont donc bénis avec le fidèle Abraham. (Gal. III, 9.)

Q. Quelle importante prérogative appartient à l'Eglise catholique ou universelle?

R. C'est relativement à elle qu'il a été dit : *Que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle,* que le Seigneur *demeurera* avec elle *jusqu'à la consommation des siècles,* que c'est en elle qu'habitera *la gloire* de Dieu *en Christ pour tous les temps.* Il résulte de là que l'Eglise est incapable de renier la foi, elle ne peut faillir dans la vérité des dogmes, ou s'abandonner à l'erreur.

Nous confessons indubitablement comme une vérité inébranlable, que l'Eglise catholique ne peut faillir ou errer, ni proclamer le faux au lieu du vrai; car le Saint-Esprit agissant toujours par les Pères ou Docteurs de l'Eglise qui remplissent fidèlement leur mission, la préserve de toute erreur. (Epître des Patriarches d'Orient sur la Foi orthodoxe, art. 12.)

Q. Si l'Eglise catholique renferme tous les vrais fidèles du monde, n'est-ce pas une condition essentielle du salut que d'en faire partie?

R. Cela est en effet ainsi. Puisque Jésus-Christ, selon les paroles de saint Paul, est *le chef de l'Eglise et le Sauveur du corps de l'Eglise,* pour avoir part au salut, il est absolument

nécessaire d'être membre de ce corps, c'est-à-dire de l'Eglise catholique. (Ephes. v, 23.)

Nous lisons dans l'Epître de saint Pierre que le baptême nous sauve à l'instar *de l'arche de Noé*. Or, tous ceux qui furent sauvés du déluge universel le furent uniquement dans l'arche de Noé; de même tous ceux qui trouvent le salut éternel ne le trouvent que dans la seule Eglise catholique et apostolique.

Q. Quelles pensées et quels souvenirs réveille en nous le nom d'Eglise chrétienne d'Orient?

R. C'est en Orient, dans le paradis terrestre, que fut instituée par Dieu la première Eglise dans la personne de nos premiers parents, encore purs de toute souillure du péché; c'est encore là qu'après la chute fut posé le premier fondement de l'Eglise de ceux qui avaient foi en un salut à venir, par la promesse d'un Rédempteur.

C'est en Orient, dans la Judée, que Notre-Seigneur ayant accompli l'œuvre de la Rédemption, fonda son Eglise, l'Eglise chrétienne; ce fut de là qu'elle se répandit sur tout l'univers. Enfin, c'est dans les antiques Eglises de l'Orient que jusqu'à nos jours s'est conservée, dans sa pureté primitive, la foi catholique orthodoxe, scellée et confirmée par les sept conciles œcuméniques, telle que nous la retrouvons chez les coreligionnaires de l'Eglise d'Orient, en Russie et ailleurs.

Q. Par quelle raison l'Eglise se nomme-t-elle en outre *apostolique?*

R. Parce qu'elle a conservé invariablement et sans interruption depuis les Apôtres la saine doctrine et la transmission successive des dons du Saint-Esprit, par l'imposition des mains du sacerdoce. C'est dans cette même acception que l'Eglise se nomme *orthodoxe*, c'est-à-dire irrépréhensible dans sa foi.

Vous n'êtes donc plus des étrangers qui sont hors de leur pays et de leur maison, mais vous êtes citoyens de la même cité que les Saints et les familiers de la maison de Dieu, puisque vous êtes édifiés sur le fondement des Apôtres et des Prophètes, et unis en Jésus-Christ, qui est lui-même la principale pierre de l'angle. (Eph. II, 19, 20.)

Q. Quel enseignement nous transmet le Symbole de la foi, en nommant l'Eglise *apostolique?*

R. Il nous apprend qu'on doit se tenir invariablement attaché *à la doctrine et aux traditions apostoliques*, et s'éloigner de toute doctrine qui n'est pas basée sur celle des Apôtres, et de tous ceux qui professent une telle doctrine. Les passages suivants de saint Paul viennent à l'appui de ce que nous venons de dire : *C'est pourquoi, mes frères, demeurez fermes, et conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre lettre.* (II. Thessal. II, 15.) *Evitez celui qui est hérétique, après l'avoir averti une première et une seconde fois.* (Tite, III, 10.) *Car il y en a plusieurs, et surtout d'entre les Juifs qui ne veulent point se soumettre, qui s'occupent à conter des fables, et qui séduisent les âmes. Il faut fermer la bouche à ces personnes qui renversent les familles entières, enseignant par un intérêt honteux ce qu'on ne doit point enseigner.* (Tite, I, 10, 11.) *Et s'il n'écoute pas l'Eglise même (votre frère), qu'il soit à votre égard comme un païen et un publicain.* (Matthieu, XVIII, 17.)

Q. Quelle est l'institution ecclésiastique qui perpétue dans l'Eglise, par une succession non interrompue, le ministère apostolique?

R. La hiérarchie, ou les différents ordres du clergé.

Q. Quelle est l'origine de la hiérarchie dans l'Eglise chrétienne orthodoxe?

R. Elle remonte à Jésus-Christ lui-même et à la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, et continue jusqu'à nous

par le sacrement de la prêtrise et l'imposition des mains.

Lui-même donç a donné à son Eglise quelques-uns pour être apôtres, d'autres pour être prophètes, d'autres pour être évangélistes, d'autres pour être pasteurs et docteurs, afin qu'ils travaillent à la perfection des Saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps de Jésus-Christ. (Ephés., IV, 11, 12.)

Q. Quelle est l'autorité ecclésiastique dont la juridiction s'étend sur toute l'Eglise catholique?

R. Le concile œcuménique.

Q. Quelle est l'autorité ecclésiastique qui gouverne les principales divisions de l'Eglise universelle?

R. Les patriarches orthodoxes d'Orient, et le synode de Russie.

L'ordre des préséances hiérarchiques entre les patriarches est comme il suit : 1° le siége de Constantinople; 2° celui d'Alexandrie; 3° le siége d'Antioche; 4° celui de Jérusalem, et 5° le patriarcat ou synode de Russie.

Q. Les provinces orthodoxes, et les villes moins considérables, dépendent-elles de quelque autre autorité ecclésiastique?

R. Elles sont gouvernées par des métropolitains, des archevêques et des évêques.

Q. Quel rang dans la hiérarchie occupe le synode de Russie?

R. Il est mis à l'égal d'un patriarche, ayant occupé la place du patriarcat de Russie, qui n'a été aboli que du consentement des autres patriarches. (Voyez Lettre des patriarches d'Orient sur l'établissement du synode permanent de Russie.)

Q. Pour remplir le devoir d'obéissance envers l'Eglise, où doit-on chercher à s'instruire de ce qu'elle impose à ses enfants?

R. On peut s'en instruire en lisant l'Ecriture sainte, les

Canons apostoliques, les Actes des conciles œcuméniques et de certains conciles locaux, et enfin les règlements de l'Eglise.

DU DIXIÈME ARTICLE DE FOI.

Q. Pourquoi est-il fait mention du baptême dans le Symbole de la foi ?

R. Parce que la foi est scellée par le baptême conjointement aux autres sacrements.

Q. Qu'est-ce qu'un sacrement?

R. Un sacrement est une fonction sacrée, par le moyen de laquelle la grâce, autrement la puissance salutaire de Dieu, opère mystérieusement dans l'homme pour son salut.

Q. Combien compte-t-on de sacrements?

R. Sept : 1° le baptême, 2° la confirmation, 3° la communion, 4° la pénitence, 5° la prêtrise, 6° le mariage, 7° l'onction. des malades ou l'extrême-onction.

Q. Quelle est la vertu de chacun de ces sacrements?

R. 1° Le baptême fait naître l'homme mystérieusement à la vie spirituelle.

2° Par la confirmation l'on reçoit la grâce qui fortifie et fait croître en nous l'homme spirituel.

3° La communion nourrit spirituellement.

4° La pénitence guérit les maladies de l'âme qui sont nos péchés.

5° La prêtrise est une grâce particulière conférée aux personnes chargées d'engendrer et d'élever spirituellement les autres hommes en leur transmettant la saine doctrine et les sacrements.

6° Le mariage est un don de la grâce, qui sanctifie le lien conjugal, la procréation naturelle et l'éducation des enfants.

7° L'onction des infirmes sert à guérir les maladies corporelles, moyennant la guérison de celles de l'âme.

Q. Dans le Symbole de la foi, pourquoi n'est-il fait mention que du seul sacrement du Baptême, et d'aucun autre?

R. Parce qu'il s'était élevé des doutes sur la nécessité de rebaptiser les hérétiques : le concile jugea utile de déterminer dans le Symbole que le Baptême était *un*.

DU BAPTÊME.

Q. Qu'est-ce que le Baptême?

R. Un sacrement par lequel le fidèle, moyennant une triple immersion dans l'eau et l'invocation de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, meurt à la vie charnelle et souillée du péché, et est régénéré par le Saint-Esprit à la vie spirituelle et sainte. *Si un homme ne renaît de l'eau et de l'esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu.* (Jean, III, 5.)

Q. Où le baptême fut-il primitivement institué, et de quelle manière s'administrait-il?

R. Le premier qui baptisa fut saint Jean. *Il baptisa du baptême de la Pénitence, en disant aux peuples qu'ils devaient croire en celui qui venait après lui, c'est-à-dire en Jésus* (Actes, XIX, 4). Puis vint Jésus-Christ sanctifiant par son exemple le baptême qu'il reçut de la main de Jean. Enfin, après la résurrection, le Seigneur ordonna solennellement à ses Apôtres : *Allez donc et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* (Matth. XXVIII, 19.)

Q. Quel est l'acte le plus important dans la cérémonie du baptême?

R. La triple immersion dans l'eau, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Q. Qu'est-il exigé de celui qui aspire à recevoir le baptême?

R. La repentance et la foi; c'est pour cela qu'il doit réciter avant le baptême le Symbole, qui est l'exposition de la foi.

Faites pénitence, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ pour obtenir la rémission de vos péchés, et vous recevrez le don du Saint-Esprit (Actes, II, 38). *Celui qui croira et qui sera baptisé, sera sauvé* (Marc. XVI, 16).

Q. Comment se fait-il que l'on administre le baptême aux enfants?

R. A cause de la foi de leurs parents et de leurs parrains, en tant que ceux-ci s'engagent à les instruire dans la foi, à mesure qu'ils avanceront en âge.

Q. Peut-on prouver par l'Ecriture sainte qu'il faut conférer le baptême aux enfants?

R. Sous l'ancienne loi, la circoncision se pratiquait sur les enfants, le huitième jour après leur naissance; sous la loi nouvelle, le baptême a remplacé la circoncision : il est donc parfaitement juste de l'administrer aux enfants en bas âge.

Q. Comment peut-on s'assurer si le baptême remplace effectivement la circoncision?

R. Par les paroles suivantes que l'Apôtre adresse aux fidèles : *Comme c'est en lui que vous avez été circoncis d'une circoncision qui n'est point faite de main d'homme, mais qui consiste dans le dépouillement du corps des péchés que produit la concupiscence charnelle, c'est-à-dire de la circoncision de Jésus-Christ, ayant été ensevelis avec lui par le baptême.* (Coloss. II, 11, 12.)

Q. Pourquoi les parrains et marraines sont-ils nécessaires?

R. Ils se présentent comme garants envers l'Eglise de la foi du néophyte, et ils s'engagent à le prendre sous leur protection après le baptême, afin de le fortifier dans la foi. (Voyez saint Denis l'Aréopagite, II.)

Q. Pourquoi *l'exorcisme* est-il joint au baptême?

R. Pour éloigner du néophyte le démon auquel l'homme a donné prise depuis la chute d'Adam, étant devenu en quelque façon prisonnier et esclave du séducteur. Saint Paul dit que tous les hommes qui sont en dehors de la grâce, vivent *selon la coutume de ce monde, selon le prince des puissances de l'air, cet esprit qui exerce maintenant son pouvoir sur les incrédules et les rebelles.* (Ephes. II, 2.)

Q. En quoi consiste la puissance de l'exorcisme?

R. Dans le nom de Jésus-Christ, invoqué en prière et avec foi; témoin la promesse que Jésus a faite aux fidèles: *Ils chasseront les démons en mon nom.* (Marc, XIV, 17.)

Q. *Le signe de la croix*, employé en cette occasion et en beaucoup d'autres, a-t-il une vertu particulière?

R. Ce qu'est le nom de Jésus le crucifié, prononcé avec foi par un mouvement des lèvres, est aussi le signe de la croix, fait avec foi par un mouvement de la main, ou représenté de quelque autre manière.

Saint Cyrille de Jérusalem écrit à ce sujet : *N'ayons jamais honte de confesser le crucifié, marquons avec confiance notre front du signe de la croix, et retraçons-le sur tout ce qui nous approche : sur le pain que nous mangeons, sur les coupes dont nous buvons; signons-nous de la croix en entrant ou en sortant de nos maisons, en nous couchant et en nous levant, lorsque nous sommes en voyage ou que nous nous reposons. Le signe de la croix protége le pauvre, et devient pour le faible une sécurité qu'il obtient sans peine. Car c'est encore une grâce que Dieu nous accorde, que ce signe, qui est la marque distinctive des fidèles et la terreur des esprits malins.* (*Instruct. catech.* XIII, 36.)

Q. A quelle époque remonte l'origine du signe de la croix?

R. Aux temps apostoliques. (Voyez Denys Aréopag. *De*

la Hiérarchie eccl. II et V; Tertull. *De la Couronne*, ch. III, *De la Résurr.* VIII.)

Q. Quelle est la signification de la robe blanche dont on doit se revêtir après le baptême?

R. Elle indique la pureté d'âme exigée d'une vie chrétienne.

Q. Pourquoi met-on une croix à celui que l'on baptise?

R. Pour représenter d'une manière sensible et rappeler sans cesse l'injonction du Christ à ses disciples : *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, et qu'il se charge de sa croix et me suive.* (Matth. XVI, 24.)

Q. Pourquoi celui qu'on baptise doit-il faire trois fois le tour du baptistère, tenant en main un cierge allumé?

R. On fait allusion par là à la joie spirituelle qu'il doit éprouver, jointe à une illumination de son âme.

Q. A quelle fin le Symbole enjoint-il de ne reconnaître qu'*un seul* baptême?

R. Il nous fait entendre par là que le baptême ne se répète pas.

Q. Et pourquoi ne peut-il pas se répéter?

R. Le baptême étant une naissance spirituelle, l'homme ne peut naître deux fois spirituellement, tout comme il ne naît qu'une seule fois pour le corps.

Q. Que doit-on penser de ceux qui retombent dans le péché après le baptême?

R. Ils sont plus coupables que ceux qui n'ont point reçu la grâce du baptême, ayant eu un secours de Dieu pour le bien, dont ils n'ont pas profité.

Que si après s'être retirés des corruptions du monde par la naissance de Jésus-Christ Notre-Seigneur et notre Sauveur, ils se laissent vaincre en s'y engageant de nouveau, leur dernier état est pire que le premier. (II. Pierre, II, 20.)

Q. Mais n'y a-t-il aucun moyen d'obtenir le pardon des péchés commis subséquemment au baptême?

R. Oui; et ce moyen est la Pénitence.

DE LA CONFIRMATION.

Q. Qu'est-ce que la Confirmation?

R. C'est un sacrement par lequel le fidèle obtient les dons du Saint-Esprit qui doivent le fortifier et le faire croître dans la vie spirituelle; sa forme sensible est l'onction de plusieurs parties du corps avec le saint chrême, au nom du Saint-Esprit.

Q. Est-il fait mention de ce sacrement dans l'Ecriture sainte?

R. Saint Jean l'évangéliste explique de la manière suivante l'action intérieure de ce sacrement : *Quant à vous, vous avez reçu l'onction du Saint-Esprit, et vous connaissez toutes choses. Mais pour vous autres, l'onction que vous avez reçue du Fils de Dieu demeure en vous, et vous n'avez pas besoin que personne vous enseigne; mais comme cette même onction vous enseigne toutes choses, et qu'elle est la vérité exempte de mensonge, vous n'avez qu'à demeurer dans ce qu'elle nous enseigne* (I. Jean, II, 20, 27.)

L'apôtre saint Paul en parle de même : *Or, c'est celui qui nous confirme et nous affermit avec vous en Jésus-Christ, et qui nous a oints de son onction: c'est Dieu même. Et c'est lui aussi qui nous a marqués de son sceau, et qui pour arrhes nous a donné le Saint-Esprit dans nos cœurs.* (Corinth. I, 21, 22.)

C'est à ce passage que sont empruntées les paroles qui accompagnent l'acte même de la confirmation ou onction : *Voici le sceau des dons du Saint-Esprit.*

Q, L'Ecriture sainte définit-elle l'acte extérieur de ce sacrement?

R. Il est à présumer que les paroles de saint Jean l'évangéliste indiquent aussi l'onction visible et matérielle; cependant il est plus généralement connu que les apôtres, pour communiquer à ceux qu'ils baptisaient les dons du Saint-Esprit, employaient l'*imposition des mains*. (Actes, VIII, 14, 16.)

Les successeurs des apôtres la rémplacèrent par l'onction avec l'huile sainte, à l'instar de l'onction employée dans différentes occasions sous l'ancienne loi. (Voyez Ex. XXX, 25; III. Rois, I, 39; Denys l'Aréopagite, *De la hiérarchie eccl.* ch. IV.)

Q. Quelle observation y a-t-il encore à faire relativement au saint chrême qui sert à la confirmation?

R. C'est que le droit de le consacrer est réservé exclusivement aux évêques, parce qu'ils sont les successeurs directs des apôtres, et que ceux-ci faisaient eux-mêmes l'imposition des mains pour conférer les dons du Saint-Esprit.

Q. Quelle est la signification particulière de l'onction du front?

R. La sanctification de l'esprit et des pensées.

Q. Que signifie l'onction de la poitrine?

R. La sanctification du cœur et de ses désirs.

Q. Pourquoi oint-on les oreilles, les yeux et les lèvres?

R. Afin de sanctifier les sens.

Q. Et enfin pourquoi oint-on les pieds et les mains?

R. En vue de la sanctification de toutes les œuvres et de toute l'existence du vrai chrétien.

DE LA COMMUNION.

Q. Qu'est-ce que la communion?

R. C'est un sacrement dans lequel le fidèle reçoit, sous

les espèces du pain et du vin consacré, le corps même et le sang du Christ pour la vie éternelle.

Q. Quelle est l'origine de l'institution de ce sacrement?

R. Jésus-Christ, avant sa passion, l'institua lui-même, représentant d'avance dans l'Eucharistie les souffrances qui l'attendaient. Les Apôtres communièrent de la main de leur divin Maître, et reçurent de lui le commandement de continuer à pratiquer ainsi le sacrifice eucharistique.

Q. Que doit-on remarquer encore sur le sacrement de la communion, par rapport au culte de l'Eglise chrétienne?

R. Que la célébration de ce sacrement constitue la partie essentielle du culte chrétien.

Q. Comment se nomme la fonction religieuse par laquelle s'accomplit le sacrement de l'Eucharistie?

R. La liturgie ou la messe.

Q. Que signifie le mot de *Liturgie?*

R. Culte public. Mais cette dénomination s'applique plus particulièrement au service divin qui comprend le sacrement de la communion.

Q. Quelle observation nous reste-t-il à faire sur le *lieu* où la liturgie peut être célébrée?

R. La liturgie doit être absolument célébrée dans un lieu dont l'autel, ou pour le moins l'*antimensium* qui le remplace, doit être consacré par un évêque.

Q. Pourquoi le temple chrétien a-t-il été nommé *église?*

R. Parce que les fidèles qui s'y réunissent pour participer aux prières et aux sacrements composent l'Eglise.

Q. Pourquoi la sainte table sur laquelle s'opère la consécration du pain et du vin, se nomme-t-elle *le trône?*

R. Parce que Jésus-Christ y est mystiquement présent et qu'il est le roi des fidèles.

Q. Les différentes parties qui composent la liturgie se suivent-elles dans un ordre régulier et fixe?

R. Oui ; la première comprend la préparation des espèces qui doivent servir au sacrement ; la seconde est la préparation des fidèles pour y assister ; la troisième enfin est le sacrifice mystique lui-même.

Q. Comment se nomme la première partie de la liturgie ?

R. *L'offertoire* ou *oblation préparatoire.*

Q. Pourquoi la désigne-t-on par ce nom ?

R. A cause de la coutume des anciens chrétiens qui apportaient ou offraient à l'église le pain ou le vin du sacrement. C'est par cette même raison que ce pain s'appelle προσφορὰ, ce qui signifie l'*offrande.*

Q. De quoi se compose cette première partie de la liturgie ?

R. Elle figure d'abord les prophéties et même toutes les circonstances qui accompagnèrent la nativité et la passion de Notre-Seigneur. Le prêtre extrait du pain de l'oblation la portion nécessaire à la consécration ; il verse dans le calice le vin mêlé d'eau dont il fera usage plus tard, il accomplit toutes les cérémonies prescrites en commémorant toute l'Eglise, en glorifiant les saints déjà glorifiés, en priant pour les vivants et les morts, et en particulier pour ceux qui gouvernent, et pour ceux qui par zèle ont apporté à l'église les pains de l'oblation ou offrandes.

Q. Quel est le pain dont on fait usage pour l'oblation et la communion ?

R. Celui qu'indique le nom même de *pain,* ἄρτος, la sainteté de sacrement, et l'exemple de Jésus-Christ et des apôtres, nommément du pain levé, de farine de froment, pur et sans mélange.

Q. Pour la communion proprement dite on emploie un *pain unique* ; quelle est la signification de cet usage ?

R. Il se rapporte au passage suivant de saint Paul : *Nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain et un corps, parce que*

nous participons tous à un même pain. (I. Corinth. x, 17.)

Q. Pourquoi donne-t-on le nom d'*agneau* au pain préparé pour la communion?

R. Parce qu'il figure Jésus souffrant la mort, de même que dans l'Ancien Testament il était représenté par l'*agneau pascal*.

Q. Qu'est-ce que l'*agneau pascal?*

R. C'est celui que les Israélites, en mémoire de leur délivrance de la servitude d'Egypte, immolaient et consommaient chaque année à la même époque, selon l'ordre de Dieu.

Q. Pourquoi le vin du sacrement est-il mélangé avec de l'eau?

R. Toute la célébration de la liturgie étant l'image de la passion de notre Sauveur, le vin y est mélangé d'eau en mémoire *du sang et de l'eau* qui sortirent de son côté percé par la lance du soldat romain.

Q. Comment se nomme la seconde partie de la liturgie, qui prépare les fidèles à la participation des saints mystères?

R. L'Eglise primitive l'a nommée : *Liturgie des catéchumènes*, parce qu'en outre de ceux qui ont déjà reçu le baptême et qui peuvent communier, les catéchumènes, c'est-à-dire ceux qui se préparent au baptême, y sont admis ainsi que les pénitents qui sont privés de la communion temporairement.

Q. Par quoi commence cette partie de la liturgie?

R. Par la bénédiction ou la glorification du règne de la sainte Trinité.

Q. En quoi consiste-t-elle?

R. Elle se compose de diverses prières et cantiques suivis de la lecture de l'évangile et des épîtres apostoliques.

Q. Par quoi se termine cette deuxième partie de la liturgie?

R. Par l'injonction de quitter l'église adressée aux catéchumènes.

Q. Comment désigne-t-on la partie de la liturgie qui comprend la consécration et la communion?

R. *Liturgie des fidèles*, parce que les fidèles seuls, c'est-à-dire ceux qui ont été baptisés, ont le droit d'y assister.

Q. Quel est l'acte le plus solennel et le plus marquant de cet office?

R. C'est lorsque le célébrant prononce les paroles que Jésus-Christ prononça lui-même lorsqu'il institua le sacrement de l'Eucharistie : *Prenez et mangez: ceci est mon corps; buvez-en tous, car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance.* (Matth. xxvi, 26, 28.) Puis l'invocation qui suit au Saint-Esprit et à la bénédiction des espèces, c'est-à-dire du pain et du vin.

Q. Pourquoi ce moment est-il le plus important de la messe?

R. Parce que c'est précisément dans ce moment que s'opère le changement ou la *transsubstantiation* du pain et du vin consacré, devenu le corps et le sang véritable du Christ.

Q. Comment doit-on entendre le mot de *transsubstantiation?*

R. Dans l'exposition de la foi des patriarches d'Orient. il est dit que le terme de *transsubstantiation* n'explique nullement de quelle manière le pain et le vin se changent en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ; car Dieu seul peut pénétrer ce mystère qui surpasse toute intelligence humaine. Ce terme sert uniquement à indiquer qu'en réalité, et substantiellement, le pain devient le corps véritable du Seigneur, et le vin son vrai sang.

Saint Jean-Damascène s'exprime pareillement au sujet de ce mystère très-saint et très-pur : *C'est le corps réellement uni à l'essence divine et qui naquit de la sainte Vierge, non qu'il soit redescendu du ciel, mais qu'en réalité le pain et le vin même*

se changent dans le corps et le sang divin. Que si vous recherchez à pénétrer de quelle manière ce changement a lieu, qu'il vous suffise de savoir que c'est par l'action du Saint-Esprit. De même dans le sein de la Vierge, par le moyen du Saint-Esprit, le Seigneur forma la chair dont il se revêtit; il m'est impossible de savoir autre chose ou plus, sinon que la parole de Dieu est vraie, effective et toute puissante, mais le mode de son action impénétrable. (Livre IV, chap. XIII, vers. 7.)

Q. Quel devoir est imposé à celui qui désire recevoir la sainte communion?

R. Il doit préalablement scruter devant Dieu sa conscience et la purifier des souillures du péché par un repentir sincère, à l'aide de la prière et de l'abstinence. *Que l'homme donc s'éprouve lui-même, et qu'il mange ainsi de ce pain et boive de ce calice. Car quiconque en mange et en boit indignement, mange et boit sa propre condamnation, ne faisant pas le discernement qu'il doit du corps du Seigneur.* (I. Corinth. XI, 28, 29.)

Q. Quel avantage retire celui qui communie de la participation à ce saint mystère?

R. Il s'unit plus intimement à Jésus-Christ lui-même, et reçoit le gage de la vie éternelle. *Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et je demeure en lui.* (Saint Jean, VI, 57.) *Celui qui mange ma chair et boit mon sang, a la vie éternelle.* (Saint Jean, VI, 55.)

Q. Doit-on communier souvent?

R. Les premiers chrétiens communiaient tous les dimanches; mais, de notre temps, ceux qui mènent une vie assez pure pour oser s'approcher si souvent de la sainte table, sont très-rares. La voix maternelle de l'Eglise recommande à tous les chrétiens de communier après s'être confessés à leur Père spirituel au moins une fois dans l'année, et pour ceux qui s'adonnent plus particulièrement à la dévotion quatre fois

ou même chaque mois. (Voyez Confession orthod. liv. I, quest. 90.)

Q. Ceux qui ne font qu'assister à la sainte liturgie sans communier, quelle part y prennent-ils?

R. Ils peuvent et doivent prendre part à la célébration des saints mystères par leurs prières, par leur foi, et surtout par le souvenir incessant de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a expressément ordonné : *Faites ceci en mémoire de moi.* (Saint Luc, XXII, 19.)

Q. Quel souvenir se rattache au premier *Introitus*, lorsque, pendant la liturgie, le célébrant apparaît avec le livre des Evangiles et rentre ensuite dans le sanctuaire?

R. Le souvenir de Jésus venant prêcher aux hommes l'Evangile du règne de Dieu. Il faut donc prêter la même attention et le même recueillement à la lecture de l'évangile qui suit, que si nous écoutions et voyions Jésus lui-même.

Q. Quelle circonstance de la vie du Sauveur doit rappeler le second *Introitus*, lorsque le célébrant reparaît portant l'oblation préparée par la consécration qu'il remet sur l'autel?

R. L'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem pour se livrer à la mort, comme une victime volontaire à immoler, tandis que des anges sans nombre étaient prêts à le défendre comme leur roi. *Que toute chair mortelle fasse silence, qu'elle assiste en ce lieu avec crainte et tremblement, qu'elle s'abstienne de toute pensée terrestre. Car le Roi de ceux qui règnent et le Seigneur de ceux qui dominent approche; il vient s'immoler et se donner lui-même en aliment aux fidèles, les chœurs des anges le précèdent avec toute puissance et domination, les chérubins aux yeux innombrables et les séraphins aux six ailes se voilent et s'écrient: Alleluia.* (Cantique de la messe du samedi saint.)

Q. Que doit-on avoir présent à la mémoire dans le moment même de la célébration du mystère et pendant la communion des officiants dans le sanctuaire?

R. La Cène mystique et sainte de Jésus-Christ avec ses apôtres, sa passion, sa mort, son ensevelissement.

Q. Que figure consécutivement le rideau tiré, la porte du sanctuaire ouverte et la présentation du calice aux assistants?

R. L'apparition de Jésus-Christ aux fidèles après la résurrection.

Q. Quel est enfin le sens caché de la dernière sortie du célébrant qui élève en le montrant aux assistants le calice avec le saint sacrement, après quoi il le dépose dans le sanctu aire

R. Il figure par là l'ascension de Notre-Seigneur au ciel.

Q. Le sacrement de la sainte communion se conservera-t-il toujours dans l'Eglise chrétienne véritable?

R. Sans aucun doute, il continuera à se célébrer jusqu'à l'avénement du Christ, comme nous l'apprend l'apôtre saint Paul : *Car toutes les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne*. (1. Corinth. XI, 26.)

DU SACREMENT DE LA PÉNITENCE.

Q. Qu'est-ce que la pénitence?

R. C'est un sacrement par la vertu duquel quiconque confesse ses péchés à un prêtre, en reçoit l'absolution explicitement en même temps que ses péchés lui sont remis par Jésus-Christ lui-même.

Q. Quelle est l'origine de ce sacrement?

R. Ceux qui accouraient de toute part auprès de saint Jean Baptiste, *prêchant le baptême de pénitence pour la rémission des péchés, venaient à lui confessant leurs péchés*. (Marc., I, 4, 5.)

Jésus promit à ses apôtres le pouvoir de remettre les péchés par ces paroles : *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié*

aussi dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera aussi délié dans le ciel. (Matth. xviii, 18.) Après sa résurrection il leur accorde en réalité ce pouvoir lorsqu'il dit : *Recevez le Saint Esprit : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez*. (Saint Jean, xx, 22, 23.)

Q. Qu'exige-t-on d'un pénitent?

R. Qu'il éprouve de la contrition d'avoir péché, qu'il ait une ferme résolution d'amender sa vie, enfin qu'il possède la foi en Jésus-Christ, et qu'il se confie entièrement en sa miséricorde.

Car la tristesse qui est selon Dieu, produit pour le salut une pénitece stable. (II. Corinth. vii, 10.)

Lorsque l'impie aura quitté son impiété, et qu'il aura fait ce qui est droit et juste, il vivra dans sa justice. (Ezechiel, xxxiii, 19.)

Tous les prophètes lui rendent témoignage (à Jésus-Christ) *que tous ceux qui croiront en lui recevront par son nom la rémission des péchés*. (Actes. x, 43.)

Q. N'y a-t-il pas encore d'autres moyens préparatoires pour seconder l'œuvre de la pénitence?

R. Oui ; tels sont l'abstinence et la prière.

Q. L'Eglise n'a-t-elle pas encore un moyen particulier pour purifier des souillures du péché et rétablir la paix dans la conscience du pécheur repentant?

R. Oui, c'est d'imposer certaines pénitences canoniques.

Q. Qu'est-ce qu'une pénitence canonique ?

R. Ce mot en grec (ἐπιτίμιον) signifie interdiction ou injonction (II. Corinth. ii, 6). Sous cette dénomination l'Eglise prescrit au pénitent certains exercices pieux ou privations qui servent à effacer les traces de ses péchés, et l'aident à surmonter des habitudes vicieuses ; telles sont le jeûne et l'absti-



nence en sus des carêmes fixés pour tous les fidèles, et en cas de péché mortel la privation de la sainte Communion pendant un temps déterminé.

DE L'ORDRE OU DU SACERDOCE.

Q. Qu'est-ce que le sacerdoce?

R. C'est un sacrement par lequel le Saint-Esprit institue ministres des sacrements et pasteurs du troupeau des fidèles, ceux qui ont été élus canoniquement et ont reçu l'ordination des mains de leur évêque.

Que les hommes nous considèrent comme les ministres de Jésus-Christ, et comme les dispensateurs des mystères de Dieu. (I. Corinth. IV, 1.) *Prenez donc garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis Evêques, pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise par son propre sang.* (Actes, XX, 28.)

Q. Que signifie *paître* ou gouverner l'Eglise?

R. Instruire les hommes dans la foi, la piété et les bonnes œuvres.

Q. Combien y a-t-il de degrés requis dans le sacerdoce?

R. Trois : l'épiscopat, la prêtrise et le diaconat.

Q. Qu'est-ce qui distingue ces trois différents degrés de hiérarchie?

R. Le Diacre sert à la célébration des sacrements; le prêtre les accomplit, mais toujours dans la dépendance de l'Evêque; l'Evêque a non-seulement le droit de célébrer les mystères, mais le pouvoir de transmettre, par l'imposition des mains, à d'autres le don de dispenser les sacrements et d'officier.

Saint Paul définit l'Episcopat dans son Epître à Tite comme il suit : *Je vous ai laissé en Crète, afin que vous y régliez tout ce qui reste à y régler, et que vous établissiez des prêtres en cha-*

que ville, selon l'ordre que je vous en ai donné (I. Tite, I, 5.) Il dit aussi à Timothée : *N'imposez légèrement les mains à personne.* (I. Timothée, v, 22.)

DU MARIAGE.

Q. Qu'est-ce que le Mariage?

R. C'est un sacrement qui confère une bénédiction spéciale au futur époux et à la future épouse, en vertu de leur libre promesse, donnée devant un prêtre, et à la face de l'Eglise, de garder la foi conjugale. Cette union est bénie et consacrée, à l'usage de l'union spirituelle du Christ avec l'Eglise, afin d'obtenir pour les nouveaux époux la grâce d'une concorde parfaite, et celle de mettre au monde et d'élever chrétiennement leurs enfants.

Q. Qu'est-ce qui indique que le mariage est un sacrement?

R. Ce sont les paroles suivantes de saint Paul : *C'est pourquoi l'homme abandonnera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et de deux qu'ils étaient ils deviendront une même chair. Le sacrement* (μυζήριον) *est grand, je dis en Jésus-Christ et en Eglise.* (Ephes. v, 31, 32.)

Q. Le mariage est-il du devoir de tout homme?

R. Non. L'état de virginité est supérieur à l'état du mariage pour ceux qui peuvent le garder dans toute sa pureté.

C'est à ce sujet que Jésus-Christ a dit : *Tous ne sont pas capables de cette résolution, mais ceux à qui il a été donné d'en haut. Qui peut comprendre ceci, le comprenne.* (Matth. xix, 11, 12.)

Et l'Apôtre s'exprime en ces termes, là-dessus : *Quant aux personnes qui ne sont point mariées, ou qui sont veuves, je leur déclare qu'il leur est bon de demeurer en cet état comme*

j'y demeure moi-même. Que s'ils sont trop faibles pour garder la continence, qu'ils se marient : car il vaut mieux se marier que de brûler. Celui qui n'est point marié, s'occupe du soin des choses du Seigneur, et de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu. Mais celui qui est marié, s'occupe du soin des choses du monde, et de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme; et ainsi il se trouve partagé. Ainsi, celui qui marie sa fille fait bien, et celui qui ne la marie point, fait encore mieux. (I. Corinth., VII, 8, 9, 32, 33, 38.)

DE L'ONCTION DES INFIRMES OU EXTRÊME-ONCTION.

Q. Qu'est-ce que l'Extrême-Onction?

R. C'est un sacrement établi pour invoquer la grâce divine sur un malade, et lui obtenir, par l'onction de différentes parties de son corps avec de l'huile, un soulagement spirituel et corporel.

Q. Où voit-on le commencement de ce sacrement?

R. Au temps des Apôtres, qui ayant reçu leur mission du Seigneur, *prêchaient aux peuples et oignaient d'huile plusieurs malades, et les guérissaient.* (Marc, VI, 13.)

Les Apôtres transmirent ce sacrement aux ministres de l'Eglise; on peut s'en assurer en relisant les paroles suivantes de l'Eglise de saint Jacques : *Quelqu'un parmi vous est-il malade? qu'il appelle les prêtres de l'Eglise et qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur. Et la prière de la foi sauvera le malade, le Seigneur le soulagera, et s'il a commis des péchés ils lui seront remis.* (Saint Jacques, V, 14, 15.)

DU ONZIÈME ARTICLE DE FOI.

Q. Qu'est-ce que cette *résurrection des morts* que le Symbole de la foi dit que *nous attendons* ?

R. Ce sera une nouvelle manifestation de la toute-puissance de Dieu, par laquelle toutes les âmes des trépassés se réuniront à leurs corps, et ces corps revivront d'une vie spirituelle et immortelle.

Il est mis en terre comme un corps animal, et il ressuscitera comme un corps spirituel. (I. Corinth. xv, 44.)

Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, et que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité. (Idem, 53.)

Q. Comment ressuscitera ce corps putréfié dans le sein de la terre, et entièrement dissous?

R. Puisque Dieu créa primitivement le corps humain de la terre; il lui est bien possible de renouveler de même ce corps réduit en poussière. Saint Paul pour expliquer la résurrection des corps se sert de l'emblème d'une semence mise en terre, qui doit se décomposer pour produire une plante ou un arbre. *Ne voyez-vous pas que ce que vous serez ne prend point de vie, s'il ne meurt auparavant?* (I. Corinth. xv, 36.)

Q. Tous ceux qui sont morts doivent-ils ressusciter?

R. Tous les morts doivent en effet ressusciter; et, quant à ceux qui à l'époque de la résurrection générale seront encore en vie ici-bas, leurs corps terrestres et opaques seront instantanément convertis en des corps spirituels, radieux et immortels. *Nous ne mourrons pas tous, mais nous serons tous changés en un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette : car la trompette sonnera, et les morts ressusciteront en un état incorruptible, et alors nous serons changés.* (I. Corinth. xv, 51, 52.)

Q. Quand aura lieu la résurrection des morts?

R. Lorsque la fin de tout ce monde visible sera arrivée.

Q. Donc tout l'univers doit finir?

R. Cet univers sujet à la corruption aura un terme, mais il sera transformé, et deviendra incorruptible et impérissable.

Les créatures mêmes *espèrent d'être délivrées de cet asservissement à la corruption pour participer à la liberté de la gloire des enfants de Dieu.* (Romains, VIII, 21.) *Car nous attendons, selon sa promesse, de nouveaux cieux, et une nouvelle terre, où la justice habitera.* (II. Pierre, III, 13.)

Q. Par quoi le monde sera-t-il transformé ?

R. Par le feu.

Or, les cieux et la terre d'à présent sont gardés avec soin par la même parole de Dieu et sont réservés pour être brûlés par le feu au jour du jugement et de la ruine des impies. (II. Pierre, III, 7.)

Q. En quel état se trouvent les âmes des trépassés jusqu'au jour de la résurrection générale?

R. Les âmes des justes dans une lumière et une tranquillité qui est comme un avant-goût de la béatitude céleste, et celle des pécheurs dans l'état opposé à cette paix bienheureuse.

Q. Pourquoi les âmes des justes ne goûtent-elles pas immédiatement après leur mort la béatitude céleste dans sa plénitude?

R. Parce que l'entière rétribution, selon les œuvres, ne peut appartenir qu'à l'homme complet, après la résurrection des corps et le dernier jugement de Dieu.

Saint Paul en parle ainsi : *Il ne me reste qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée, que le Seigneur, comme un juste Juge, me rendra en ce grand jour, et non-seulement à moi, mais encore à tous ceux qui aiment son avénement.* (II. Timothée, IV, 8.)

Et ailleurs : *Nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps.* (II. Corinth. V, 10.)

Q. Quelle certitude a-t-on d'un état de félicité transitoire qui précède pour les justes le jugement dernier?

R. Le témoignage irrécusable de Jésus-Christ qui nous apprend dans une parabole que Lazare à peine mort fut porté dans le sein d'Abraham. (Voyez Luc, XVI, 22.)

Q. Cet avant-goût de la béatitude céleste est-il joint à la contemplation de Notre-Seigneur Jésus-Christ?

R. Cela doit être ainsi, du moins en ce qui regarde les saints, comme saint Paul nous le fait entendre, disant : *Car je désire d'être dégagé des liens du corps et d'être avec Jésus-Christ.* (Philipp. I, 23.)

Q. Quelle remarque nous reste-t-il à faire relativement aux âmes de ceux qui sont morts dans la foi, mais dont le repentir n'a pas eu le temps de porter fruit?

R. Que pour leur obtenir une résurrection bienheureuse, les prières de ceux qui sont encore sur cette terre peuvent être d'un grand secours, surtout lorsqu'elles sont jointes au sacrifice non sanglant de la messe, et à des œuvres de bienfaisance accomplies avec foi en mémoire des trépassés.

Q. Sur quoi se fonde cette doctrine?

R. Sur la tradition constante de l'Eglise universelle, dont les traces se retrouvent même sous l'ancienne loi. Judas Macchabée offrit des sacrifices à Dieu pour l'âme des soldats tués sur un champ de bataille. (II. Macc. XII, 43.) De tout temps, la prière pour les trépassés a été une partie intégrante de la Liturgie chrétienne; témoin la plus ancienne de toutes, celle de l'apôtre saint Jacques. Saint Cyrille de Jérusalem s'exprime sur ce sujet de la manière suivante : *Il est d'un grand avantage pour les âmes de ceux qui nous ont précédés, que l'on prie pour elles durant le sacrifice saint et terrible.* (Instruction catéchétique, v, 9.) Saint Basile de Césarée, dans les Prières de la Pentecôte, dit que le Seigneur nous fait la grâce d'accepter nos prières expiatoires et nos sacrifices, en

faveur de ceux *qui sont retenus dans l'enfer*, et qu'il nous permet d'en espérer pour eux *la paix, l'adoucissement de leur état et la délivrance.*

DU DOUZIÈME ARTICLE DE FOI.

Q. Qu'est-ce que *la vie d'un siècle futur?*

R. C'est la vie qui commencera pour nous après la résurrection finale et le jugement universel du Christ.

Q. Quelle sera cette vie?

R. Pour les fidèles qui aiment Dieu et pratiquent les bonnes œuvres la béatitude sera si grande, que dans l'état de dégradation où nous sommes maintenant, notre imagination même ne peut se représenter une semblable félicité.

Ce que nous serons un jour ne paraît pas encore. (I. Jean, III, 2.)

Je connais un homme en Jésus-Christ, dit saint Paul, qui fut ravi dans le Paradis, et il y entendit des paroles ineffables, qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter. (II. Corinth. XII, 2, 4.)

Q. Quelle sera la cause première de cette félicité ineffable des bienheureux?

R. La contemplation de Dieu dans toute sa splendeur et toute sa gloire, et l'union avec lui. *Nous ne voyons maintenant que comme en un miroir et en des énigmes; mais alors nous verrons Dieu face à face. Je ne connais maintenant Dieu qu'imparfaitement; mais alors je le connaîtrai comme je suis moi-même connu de lui.* (I. Corinth. XIII, 12.) *Alors les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de leur Père.* (Matth. XIII, 43.)

Lors donc que toutes les choses auront été assujetties au Fils, alors le Fils sera lui-même assujetti à celui qui lui aura assujetti toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous. (I. Corinth. XV, 28.)

Q. Le corps participera-t-il à la félicité dont jouira l'âme bienheureuse?

R. Le corps sera pareillement glorifié et brillant de l'éclat de la lumière divine, tel que le corps de Jésus resplendit sur le Thabor lors de sa transfiguration.

Il est mis en terre tout difforme, et il ressuscitera tout glorieux. (I. Corinth. xv, 43.) Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre (qui est Adam), portons aussi l'image de l'homme céleste, qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ. (I. Corinth. xv, 49.)

Q. Tous les justes jouiront-ils d'une béatitude égale?

R. Non, il y aura divers degrés de béatitude, chacun sera rétribué selon la mesure de sa foi, de sa charité et des bonnes œuvres qu'il aura faites durant sa vie terrestre. *Le soleil a son éclat, la lune le sien, et les étoiles le leur, et entre les étoiles, l'une est plus éclatante que l'autre. Il en arrivera de même dans la résurrection des morts.* (I. Corinth. xv, 41, 42.)

Q. Et que deviendront les incrédules et les violateurs de la loi de Dieu?

R. Ils seront livrés à une mort éternelle, ou, pour s'exprimer plus clairement, à un feu, à des tourments qui n'auront pas de terme, avec les démons. *Et celui qui ne fut pas trouvé écrit dans le livre de vie, fut jeté dans l'étang de feu.* (Apocalypse, xx, 15.)

C'est là la seconde mort. (Idem, 14.)

Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel qui avait été préparé pour le diable et pour ses anges. (Matth. xxv, 41.) *Et alors ceux-ci iront dans le supplice éternel, et les justes dans la vie éternelle.* (Idem, 46.)

Il vaut mieux pour vous, que, n'ayant qu'un œil, vous entriez dans le royaume de Dieu, que d'en avoir deux, et être précipités

dans le feu de l'enfer, où le ver qui les ronge ne meurt point, et où le feu ne s'éteint jamais. (Marc, IX, 47, 48.)

Q. Pourquoi les pécheurs impénitents seront-ils traités si sévèrement?

R. Non parce que Dieu désire leur perte, mais *ils périssent* parce qu'ils n'ont pas reçu et aimé la vérité pour être sauvés. (II. Thess. II, 10.)

Q. De quelle utilité peut-il être pour nous de méditer souvent sur la mort, la résurrection, le jugement dernier, sur la béatitude éternelle et la réprobation sans terme des maudits?

R. Ces méditations nous aident à nous abstenir des péchés et à nous détacher de l'affection aux choses de ce monde; elles nous consolent dans la privation des biens de la terre, nous engagent à conserver la pureté d'âme et de corps, à vivre pour Dieu et en vue de l'éternité, et à atteindre par là à la béatitude céleste.

SECONDE PARTIE

DU CATÉCHISME CHRÉTIEN.

DE L'ESPÉRANCE.

Q. Qu'est-ce que l'espérance du chrétien ?

R. Le repos de l'âme en Dieu, avec une confiance inébranlable en sa sollicitude pour notre salut, et une ferme espérance de posséder la béatitude selon sa promesse.

Q. Sur quoi se fonde l'espérance chrétienne?

R. Jésus-Christ est *notre espérance*, ou le fondement de notre confiance. (I. Timoth. I, 1.)

Attendez avec une espérance parfaite la grâce qui vous sera donnée à l'avénement de Jésus-Christ. (I. Pierre, I, 13.)

Q. Quels moyens nous sont donnés pour acquérir cette espérance salutaire ?

R. Les suivants : premièrement, la prière; en second lieu la doctrine véritable sur la béatitude, et la mise en action de cette doctrine.

DE LA PRIÈRE.

Q. La parole de Dieu témoigne-t-elle de l'efficacité de la prière pour acquérir l'espoir du salut?

R. Jésus lui-même nous enseigne à croire que par la prière on peut obtenir ce que l'on désire : *et quoique vous demandiez à mon Père, en mon nom, je le ferai, afin que le Père soit glorifié dans le Fils.* (Jean, XIV, 13.)

Q. Qu'est-ce que la prière?

R. Une élévation de l'esprit et du cœur vers Dieu, manifestée par des paroles religieuses que l'homme adresse à son Dieu.

Q. Que doit faire le chrétien, lorsqu'il veut élever son esprit et son cœur à Dieu?

R. Premièrement il doit *le glorifier* à cause de sa perfection divine et infinie ; secondement, il doit lui *rendre grâce* pour ses bienfaits ; en troisième lieu il doit *le prier*, en lui soumettant ses besoins. Il résulte de là trois genres distincts d'oraisons : *la glorification, la louange de Dieu ou* l'expression *de notre gratitude* envers lui, et enfin *la prière proprement* dite.

Q. Peut-on prier sans paroles?

R. Certainement, on peut prier d'esprit et de cœur. Moïse nous en donne l'exemple avant le passage de la mer Rouge. (*Voyez* Exode, XIV, 15.)

Q. Ce genre de prière n'a-t-il pas une dénomination particulière?

R. On l'appelle oraison spirituelle ou mentale, ou enfin prière du cœur ; tandis que la prière énoncée en paroles et accompagnée d'autres démonstrations sensibles de la piété, se nomme prière *orale* ou extérieure.

Q. La prière extérieure peut-elle exister sans la prière intérieure.

R. Oui, toutes les fois que les mots de la prière sont proférés sans attention et sans ferveur,

Q. La prière extérieure suffit-elle seule, pour obtenir le don de la grâce?



R. Non seulement elle n'est pas suffisante pour obtenir la grâce, mais elle offense Dieu, lorsqu'elle n'est pas jointe à la prière intérieure du cœur. Dieu lui-même exprime son indignation contre une telle prière : *Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi ; et c'est en vain qu'il m'honore.* (Matth. xv, 8, 9.)

Q. Dans ce cas, la prière du cœur n'est-elle pas suffisante, sans qu'on y joigne les signes extérieurs de la prière?

R. Cette question correspondrait parfaitement à cette autre : L'âme ne suffit-elle pas à l'homme sans le corps? Il est entièrement superflu de le demander puisqu'il a plu à Dieu que l'âme soit jointe au corps pour former l'homme complet ; de même la prière du cœur doit rester inséparable de la prière extérieure. Ayant une âme et un corps, nous devons *glorifier Dieu dans nos corps et dans nos âmes, qui sont également à Dieu,* il en résulte tout naturellement, que *nos lèvres* doivent exprimer ce dont notre cœur est plein. Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a montré en sa personne le plus haut degré de spiritualité possible ici-bas ; et cependant il énonçait son oraison intérieure en paroles, et l'accompagnait de gestes de dévotion ; comme par exemple, lorsqu'il levait les yeux vers le ciel, ou lorsqu'il se prosternait le visage contre la terre. (*Voyez* I. Corinth. vi, 20. — Matth. xii, 34. — Jean, xvii, 1. — Luc, xxii, 4, 1. — Matth. xxvi, 39.)

DE L'ORAISON DOMINICALE.

Q. N'avons nous pas une prière qui soit commune à tous les chrétiens et qui puisse servir de modèle à toutes les autres?

R. Telle est en effet l'oraison dominicale.

Q. Qu'est-ce que l'oraison dominicale?

R. C'est la prière que Notre-Seigneur Jésus-Christ ensei-

gna aux apôtres, et que ceux-ci transmirent à tous les fidèles.

Q Comment se récite-t-elle?

R. Notre Père qui êtes aux cieux!

1. Que votre nom soit sanctifié;

2. Que votre règne arrive;

3. Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel;

4. Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien;

5. Et pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé;

6. Et ne nous induisez point en tentation;

7. Mais délivrez-nous du malin.

Car c'est à toi qu'appartiennent le règne, la puissance et la gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. (Matth. VI, 9, 13.)

Q. Comment peut-on diviser l'oraison dominicale pour méditer sur chacune de ses parties en particulier?

R. En une *invocation*, sept *demandes* et la *glorification*.

DE L'INVOCATION.

Q. Comment osons-nous nommer Dieu notre Père?

R. Par la foi en Jésus-Christ, et par la grâce de la régénération.

Il a donné, à tous ceux qui l'ont reçu, le pouvoir d'être faits enfants de Dieu, à ceux qui croient en son nom, qui ne sont point nés du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu même. (Saint Jean, I, 12, 13.)

Q. Faut-il toujours dire *notre Père,* même lorsqu'on prie seul?

R. Sans doute.

Q. Et par quelle raison?

R. La fraternité chrétienne nous fait une loi, en invoquant Dieu, de prier pour les autres autant que pour nous-mêmes.

Q. Pourquoi disons-nous, en invoquant *notre Père*, qu'il *est aux cieux*?

R. Afin qu'au début même de la prière notre âme se détourne des choses terrestres et périssables, que notre esprit et notre cœur aspire à ce qui est céleste, immortel et divin.

DE LA PREMIÈRE DEMANDE.

Q. Le nom de Dieu n'est-il pas saint en lui-même?

R. Sans nul doute, il est saint en lui-même, *lui dont le nom est saint*. (Luc. I, 49.)

Q. Comment peut-il donc être sanctifié?

R. Il peut être sanctifié dans les hommes et par les hommes, c'est-à-dire sa sainteté, invariable de toute éternité, peut se manifester en eux.

Q. De quelle manière?

R. Premièrement, lorsque nous portons le nom de Dieu dans notre cœur et dans nos pensées, que nous vivons comme l'exige la sainteté de ce nom, qu'enfin toute notre existence tend à glorifier Dieu ; secondement, lorsque les autres, voyant l'excellence de notre vie, sont portés par là à honorer Dieu.

Ainsi que votre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux. (Matth. v, 16.)

DE LA DEUXIÈME DEMANDE.

Q. De quel *règne* est-il fait mention dans la seconde demande de l'Oraison dominicale?

R. *Du règne de la grâce,* qui consiste, selon saint Paul, *dans la justice, dans la paix et dans la joie que donne le Saint-Esprit.* (Romains, XIV, 17.)

Q. Ce règne n'est-il pas déjà arrivé?

R. Pour plusieurs il n'est pas encore arrivé dans sa plénitude et sa force, et pour le grand nombre il n'est pas arrivé du tout, si *le péché règne* encore dans leurs *corps mortels,* en sorte qu'ils obéissent à ses désirs déréglés. (Romains, VI, 12.)

Q. Comment arrive le règne de la grâce?

R. Par des voies cachées et intérieures.

Le royaume de Dieu ne viendra point d'une manière qui le fasse remarquer. Car dès à présent le royaume de Dieu est au dedans de vous. (Luc, XVII, 20, 21.)

Q. Quelle autre signification le chrétien peut-il attacher à cette demande?

R. Par ces mêmes paroles il peut demander à Dieu l'avénement du *royaume de la gloire,* ce qui signifie, la plénitude de la félicité pour les fidèles. *Je désire d'être dégagé des liens du corps, et d'être avec Jésus-Christ.* (Philip. I, 23.)

DE LA TROISIÈME DEMANDE.

Q. Que demandons-nous à Dieu par ces paroles : *Que ta volonté soit faite ?*

R. Nous le prions de permettre que tout ce qui nous arrive, et tout ce que nous faisons nous-mêmes, ne nous arrive et ne soit fait que selon la volonté de Dieu et non d'après notre propre désir.

Q. Pourquoi devons-nous le demander à Dieu?

R. Parce que nous errons souvent dans nos désirs, et Dieu seul est infaillible ; qu'il nous veut incomparablement plus de bien que nous-mêmes n'en pouvons désirer ; qu'enfin



il est toujours prêt à nous accorder ce qui est pour notre bien, lorsque notre volonté perverse et notre obstination ne s'y opposent pas.

Que celui qui, par la puissance qui opère en nous, peut faire infiniment plus que tout ce que nous demandons et tout ce que nous pensons, soit glorifié dans l'Eglise. (Ephes. III, 20, 21.)

Q. Pourquoi demandons-nous *que la volonté de Dieu soit faite sur la terre de même qu'elle l'est au ciel?*

R. Parce que les saints anges et les bienheureux qui habitent le ciel, accomplissent la volonté de Dieu, sans exception aucune, toujours et en tout.

DE LA QUATRIÈME DEMANDE.

Q. Qu'est-ce que le pain quotidien?

R. Le pain indispensable à l'existence, à la vie.

Q. Dans quelle intention doit-on demander à Dieu son pain quotidien?

R. Pour se conformer aux enseignements de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il ne faut demander à Dieu rien de plus que le pain quotidien, l'indispensable pour se nourrir, pour se vêtir et être logé. Tout ce qui dépasse le strict nécessaire, contribue à notre bien-être, nous procure des jouissances, et doit par conséquent être entièrement remis à la volonté de Dieu; s'il l'accorde, on doit lui en rendre grâce; sinon, il faut s'y résigner sans amertume et sans chagrin.

Q. Pourquoi la prière du Seigneur nous enseigne-t-elle à ne demander que le pain quotidien, c'est-à-dire du jour, pour un jour?

R. Afin que nous ne nous laissions pas absorber par les soucis de l'avenir, et que nous remettions à Dieu tout ce qui doit nous arriver.

C'est pourquoi ne soyez point en inquiétude pour le lende-

main, car le lendemain aura soin de lui-même : à chaque jour suffit son mal. (Matth. VI, 34.)

Votre Père sait que vous en avez besoin (de toutes les choses matérielles). (Idem. 32.)

Q. Que peut-on encore entendre sous le nom de pain quotidien ?

R. Puisque l'homme est doué d'une nature double, corporelle et spirituelle, et que son âme a beaucoup plus de valeur que son corps : il peut et doit demander à Dieu le pain quotidien pour son âme, sans lequel l'homme intérieur en lui pourrait défaillir et mourir d'inanition. (Voyez Cyrille de Jérusalem. Instruction catéchétique IV, 15, et Confession ortodoxe, 2e partie, question 19.)

Q. Quel peut être le pain quotidien de l'âme ?

R. La parole de Dieu et le Saint Sacrement.

L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. (Matth. IV, 4.)

Ma chair est véritablement viande, et mon sang est véritablement breuvage. (Jean, VI, 55.)

DE LA CINQUIÈME DEMANDE.

Q. Que doit-on comprendre sous la dénomination de *nos offenses ?*

R. Nos péchés.

Q. Pourquoi nos péchés sont-ils nommés *offenses*, ou plus correctement dettes envers Dieu (Ὀφειλήματα) ?

R. Parce que ayant tout reçu de Dieu, nous devons tout remettre entre ses mains, ce qui signifie que nous devons nous soumettre entièrement à sa volonté et à sa loi ; et si nous ne remplissons pas ce devoir, nous restons débiteurs insolvables de sa justice éternelle.



Q. Et qui sont donc nos débiteurs? ou ceux qui nous ont offensé?

R. Ceux de nos semblables qui ne nous ont pas rendu ce qui nous revenait d'après la loi divine, comme, par exemple, si l'on nous a témoigné de l'inimitié au lieu de l'amour du prochain que Dieu exige de chacun de nous.

Q. Comment, malgré la justice divine que nous offensons, pouvons-nous espérer la rémission de nos dettes envers Dieu?

R. Par la médiation de Jésus-Christ.

Car il n'y a qu'un seul Dieu et un médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, qui s'est livré lui-même pour la rédemption de tous. (I. Timoth. II, 55.)

Q. Si nous demandons à Dieu le pardon de nos offenses et que nous-mêmes nous ne pardonnons pas à ceux qui nous ont offensés, qu'en résultera-t-il?

R. Que nous n'aurons pas obtenu ce pardon. *Car si vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils font contre vous, votre Père céleste vous pardonnera aussi vos péchés. Mais si vous ne pardonnez point aux hommes lorsqu'ils vous ont offensés, votre père ne vous pardonnera point non plus vos péchés.* (Matth. VI, 14, 15.)

Q. Pourquoi Dieu ne nous pardonne-t-il nos iniquités qu'à mesure que nous pardonnons à ceux qui nous offensent?

R. Parce qu'en ne pardonnant pas à notre prochain nous nous montrons méchants et rancuneux et nous séparons par là nous-mêmes de la bonté et de la miséricorde infinie de Dieu.

Q. Quelle disposition intérieure est exigée de ceux qui prient, par les paroles suivantes de l'Oraison dominicale : *Comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés?*

R. Elles exigent une absence totale de haine ou de colère contre qui que ce soit, et la paix avec tous, la charité pour tous. *Si donc lorsque vous présentez votre offrande à l'autel vous*

vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre don devant l'autel, et allez vous réconcilier auparavant avec votre frère, et puis vous reviendrez offrir votre don. (Matth, v, 23, 24.)

Q. Mais comment faire si celui qui m'en veut, à tort ou à raison, est absent, ou qu'il ne consente pas à se réconcilier avec moi?

R. Dans ce cas il suffit de se réconcilier avec lui pour soi-même et au fond de son cœur devant Dieu dont l'œil scrute le fond des consciences. *Vivez en paix, si cela se peut, et autant qu'il est en vous, avec toutes sortes de personnes.* (Romains, xii, 18.)

DE LA SIXIÈME DEMANDE.

Q. Qu'entend-on, dans l'Oraison dominicale, sous la dénomination de *tentation?*

R. Un concours de circonstances telles, qu'on se trouve exposé à un danger imminent, ou de perdre la foi, ou de tomber dans un péché mortel.

Q. D'où proviennent de pareilles tentations?

R. De *la chair, du monde* par l'intermédiaire de nos semblables, et *du démon.*

Q. Que demandons-nous à Dieu par ces paroles : *ne nous induisez point en tentation?*

R. Premièrement que Dieu nous préserve d'être tentés; en second lieu, s'il est nécessaire que nous soyons éprouvés et purifiés par la tentation, qu'il ne nous y abandonne pas, et qu'il nous empêche d'y succomber.

DE LA SEPTIÈME DEMANDE.

Q. Quelle prière adressons-nous à Dieu par ces paroles ; *délivrez-nous du malin?*

R. Nous lui demandons de nous libérer de toute influence maligne qui peut nous atteindre dans le monde, puisque depuis la chute et le péché originel *tout le monde gît dans le mal* (I. Jean, v, 19.)

Surtout nous prions Dieu de nous préserver de tout mal provenant du péché, des inspirations malfaisantes, et des ruses de l'Esprit malin, qui est le diable.

DE LA GLORIFICATION.

Q. Pourquoi fait-on suivre l'Oraison dominicale de la glorification de Dieu?

R. Parce qu'en demandant à notre Père céleste des grâces, il est juste de l'honorer et de le glorifier en même temps. De plus, afin que la pensée de son *règne*, de sa *puissance* et de sa *gloire* fortifient en nous toujours davantage la confiance en lui, et l'espérance qu'il nous accordera ce que nous lui demandons, puisque cela ne dépend que de sa volonté et se rapporte à sa gloire.

Q. Quelle est la signification du mot *Amen?*

R. Il signifie *ainsi soit-il* ou *il est vrai.*

Q. Pourquoi ajoute-t-on ce mot à la glorification de Dieu?

R. Pour confirmer que l'oraison prononcée par nous est offerte à Dieu avec une certitude de foi que nul doute ne saurait ébranler, ainsi que nous l'enseigne saint Jacques (Chap. I, v. 6.)

DOCTRINE DE L'ÉVANGILE SUR LA BÉATITUDE.

Q. Que doit-on joindre à la prière pour s'affermir dans l'espoir du salut et de la béatitude?

R. L'action, l'effort, les œuvres qui y conduisent.

Le Seigneur nous l'enseigne lorsqu'il dit : *Pourquoi m'ap-*

pelez-vous, Seigneur, Seigneur, et que vous ne faites pas ce que je dis? (Luc, VI, 46.) *Ceux qui me disent Seigneur, Seigneur, n'entreront pas tous dans le royaume des cieux; mais celui-là seulement y entrera, qui fait la volonté de mon père qui est dans les cieux.* (Matth. VII, 21.)

Q. Quelle doctrine peut nous fournir les enseignements nécessaires pour suivre cette voie?

R. Celle que renferme en abrégé la prédication de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur les différentes voies qui conduisent à la béatitude céleste.

Q. Combien en énumère-t-il?

R. Les neuf suivantes.

1. *Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux.*

2. *Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre.*

3. *Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés.*

4. *Bienheureux ceux qui sont affamés et altérés de la justice, parce qu'ils seront rassasiés.*

5. *Bienheureux ceux qui sont miséricordieux, parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde.*

6. *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.*

7. *Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu.*

8. *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux.*

9. *Vous êtes heureux lorsque les hommes vous chargeront de malédictions, et qu'ils vous persécuteront, et qu'ils diront faussement toute sorte de mal contre vous à cause de moi.*

Réjouissez-vous alors, et tressaillez de joie, parce qu'une

grande récompense vous est réservée dans les cieux. (Matth. v, 3-12.)

Q. Quelle remarque nous reste-t-il à faire pour mieux comprendre le sens de ces promesses de béatitude?

R. Que le Seigneur nous révèle par ces préceptes le moyen d'atteindre à la béatitude, ainsi que l'Evangile le dit expressément : *et ouvrant sa bouche il les enseignait.* Etant doux et humble de cœur, Jésus-Christ nous offre sa doctrine sans nous l'imposer, mais il appelle bienheureux ceux qui l'accepteront librement et s'y conformeront. C'est à cause de cela que dans chacune des béatitudes il faut remarquer d'abord la doctrine ou le précepte et puis la béatification ou la promesse d'une récompense qui doit suivre.

PREMIÈRE BÉATITUDE ÉVANGÉLIQUE.

Q. Quel est le premier précepte du Seigneur pour parvenir à la béatitude?

R. La pauvreté d'esprit.

Q. Que signifie, *être pauvre d'esprit.*

R. C'est être intimement convaincu que nous ne possédons rien en propre que ce qui nous vient de Dieu, et que nous ne pouvons rien accomplir de bien, sans le secours de la grâce divine; en un mot nous compter pour rien, et implorer pour toutes nos œuvres la miséricorde de Dieu. Selon l'explication qu'en donne saint Jean Chrysostome, la pauvreté spirituelle est équivalente à l'humilité. (Hom. 15, sur le texte de saint Matth.)

Q. Ceux qui possèdent des richesses ici-bas, peuvent-ils être pauvres d'esprit?

R. Ils le peuvent sans doute, s'ils n'oublient point que les richesses visibles sont corruptibles, passagères, et qu'elles ne sauraient remplacer les biens impérissables et spiri-

tuels. *Et que servirait-il à un homme de gagner tout le monde, et de perdre son âme? Ou par quel échange l'homme pourra-t-il racheter son âme après qu'il l'aura perdue?* (Matth. XVI, 26.)

Q. La pauvreté corporelle, visible, peut-elle contribuer à la perfection de la pauvreté d'esprit?

R. Elle le peut, si le chrétien l'a choisie et s'y soumet volontairement en vue de Dieu.

C'est dans ce sens que Jésus-Christ dit à un riche dans l'Evangile : *Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez et le donnez aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel, puis venez et me suivez.* (Matth. XIX, 21.)

Q. Quelle récompense est promise par le Seigneur aux pauvres d'esprit?

R. Le royaume des cieux.

Q. De quelle manière le royaume des cieux leur appartiendra-t-il?

R. Pour la vie présente, intérieurement et comme un germe, par le moyen de la foi et de l'espérance en Dieu; pour la vie future, dans toute sa plénitude, par leur participation à la béatitude éternelle.

DEUXIÈME BÉATITUDE ÉVANGÉLIQUE.

Q. Quel est le second précepte du Seigneur sur la béatitude?

R. Ceux qui la recherchent doivent *pleurer*.

Q. Que signifie ici : *pleurer*.

R. La peine et la contrition que nous devons éprouver de servir Dieu si imparfaitement et d'une manière si peu digne de lui, et de mériter son courroux par nos péchés, ce qui peut bien en réalité nous faire répandre des larmes.

Car la tristesse qui est selon Dieu produit pour le salut une

pénitence stable; mais la tristesse de ce monde produit la mort. (II. Cor. VII, 10.)

Q. Quelle est la promesse particulière que le Seigneur fait à ceux qui *pleurent?*

R. Qu'ils seront consolés.

Q. De quel genre de consolation s'agit-il ici?

R. De celle que donne la grâce et qui consiste dans la rémission des péchés, et la paix de conscience.

Q. Pourquoi cette promesse de consolation est-elle donnée nommément à ceux qui pleurent?

R. Afin que la douleur que nous ressentons de nos iniquités, ne se change pas en désespoir.

TROISIÈME BÉATITUDE ÉVANGÉLIQUE.

Q. Quel est le troisième précepte du Seigneur pour obtenir la béatitude?

R. Ceux qui la désirent doivent être *doux*.

Q. Qu'est-ce que la douceur?

R. C'est une disposition calme de l'esprit, qui nous rend attentifs à n'exciter ni n'aigrir personne, et à ne point dévier soi-même de cette quiétude.

Q. Quels doivent être les effets sensibles de la douceur chrétienne?

R. C'est de ne jamais murmurer contre Dieu, ni même contre les hommes, quoi qu'il nous arrive de désagréable et de contraire à nos désirs, de ne point s'enorgueillir, de ne pas s'abandonner à la colère.

Q. Quelle récompense le Seigneur promet-il à ceux qui sont doux?

R. *Qu'ils possèderont la terre.*

Q. Quel est le sens de cette promesse?

R. Par rapport à ceux qui ont suivi le Christ dès l'ori-

gine de sa prédication, c'était une prédiction, et qui s'est accomplie à la lettre. Car les chrétiens primitifs, qui étaient constamment doux et humbles, au lieu d'être exterminés par les fureurs sanguinaires des païens, ont recueilli leur héritage, et possédé le monde qui appartenait à ces derniers.

Mais cette promesse a une autre signification relativement à tous les chrétiens en général, et à chacun d'eux en particulier, c'est qu'ils posséderont, selon le Psalmiste, *la terre des vivants*, là où l'on vit pour ne plus mourir, en d'autres termes, qu'ils recevront la béatitude éternelle. (Voyez Psaume xxvi, 13.)

QUATRIÈME BÉATITUDE ÉVANGÉLIQUE.

Q. Quel est le quatrième précepte du Seigneur pour la béatitude?

R. Ceux qui veulent l'obtenir doivent être *affamés et altérés de justice.*

Q. Dans quel sens est pris ici le mot de *justice?*

R. Toutes les vertus peuvent être comprises sous cette dénomination, puisqu'elles doivent toutes paraître désirables au chrétien, comme une nourriture et un breuvage spirituel. Cependant on doit principalement y voir cette justice dont la prophétie de Daniel dit que *la justice éternelle viendra sur la terre*, ce qui s'applique à la justification de l'homme prévaricateur devant Dieu, par la grâce, et à la foi en Jésus-Christ. (Daniel, ix, 24.)

C'est de cette même justice que saint Paul dit : *Et cette justice que Dieu donne par la foi en Jésus-Christ, est répandue en tous ceux et sur tous ceux qui croient en lui; car il n'y a nulle distinction, parce que tous ont péché, et ont besoin de la gloire de Dieu, étant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qu'ils ont en Jésus-Christ, que Dieu a proposé pour*

être la victime de propitiation par la foi qu'on aurait en son sang, pour faire paraître la justice qu'il donne lui-même en pardonnant les péchés passés. (Romains, III, 22-25.)

Q. Qui sont ceux qui sont *affamés et altérés de justice?*

R. Ceux qui, tout en aimant à faire le bien, ne se regardent pas comme justes, et n'ont pas pleine confiance dans leurs bonnes œuvres, mais se reconnaissent pécheurs et coupables devant Dieu. Ceux qui, par leur ardent désir et leur prière pleine de foi, témoignent qu'ils ont faim et soif de la justification par la grâce en Jésus-Christ.

Q. Quelle est la promesse donnée par le Seigneur à ceux qui sont affamés et altérés de justice?

R. Qu'il seront rassasiés.

Q. Que signifie ici la satiété?

R. La satiété corporelle fait cesser la sensation de faim et de soif, le corps se sent fortifié par la nourriture matérielle. De même l'âme étant rassasiée, le pécheur sauvé de la condamnation éprouve un calme intérieur, et acquiert de nouvelles forces pour faire le bien, mais il en est redevable uniquement à la grâce qui justifie. Néanmoins l'âme créée pour jouir d'un bien-être indicible et infini, ne pourra être complétement rassasiée que dans une vie qui n'aura point de terme, selon l'expression du Psalmiste : *Je serai rassasié, lorsque vous aurez fait paraître votre gloire.* (Psaume XVI, 15.)

CINQUIÈME BÉATITUDE ÉVANGÉLIQUE.

Q. Quel est le cinquième précepte de la béatitude?

R. Ceux qui la désirent doivent être *miséricordieux.*

Q. Comment ce précepte du Sauveur doit-il être mis à exécution?

R. Par le moyen des œuvres de charité, tant dans les choses matérielles que dans l'ordre spirituel. Car, au dire

de saint Jean Chrysostome, *la miséricorde* opère diversement, et ce *commandement est vaste et étendu*. (Homélie 15, sur saint Matth.)

Q. Quelles sont les œuvres matérielles et palpables *de la miséricorde?*

R. 1. Nourrir celui qui a faim.

2. Abreuver celui qui a soif.

3. Vêttir celui qui est dépouillé de vêtements, ou qui n'a pas de quoi s'en procurer.

4. Visiter celui qui est en prison.

5. Servir et visiter les malades, concourir autant qu'on le peut à leur guérison où les préparer à une mort chrétienne.

6. Recueillir et abriter chez soi le voyageur.

7. Enterrer honorablement celui qui meurt dans l'indigence.

Q. Quelles sont les œuvres de miséricorde spirituelle?

R. 1. Par de bonnes paroles *convertir un pécheur et le ramener de son égarement*. (Saint Jacques, v, 20).

2. Instruire l'ignorant de la vérité et du bien.

3. Donner un bon conseil au prochain pour le tirer d'embarras ou le prémunir contre un danger dont il ne s'aperçoit point.

4. Prier pour son prochain.

5. Consoler l'affligé.

6. Ne pas rendre le mal à ceux qui nous en ont fait.

7. Pardonner les offenses du fond de son cœur, et sans arrière-pensée.

Q. Quand la justice humaine punit un coupable, n'agit-elle pas en contravention au précepte de la miséricorde?

R. Nullement, lorsqu'elle agit en conscience et dans une bonne intention pour l'amener à s'amender, ou pour préserver l'innocent du contact et des effets du crime.

Q. Quelle récompense le Seigneur promet-il aux miséricordieux?

R. Qu'*ils obtiendront eux-mêmes miséricorde.*

Q. De quelle espèce de miséricorde s'agit-il ici?

R. Ils seront libérés de la condamnation éternelle que leur ont méritée leurs péchés devant le tribunal de Dieu.

SIXIÈME BÉATITUDE ÉVANGÉLIQUE.

Q. Quel est le sixième précepte du Seigneur pour obtenir la béatitude?

R. Il faut *avoir le cœur pur.*

Q. *La pureté de cœur,* n'est-ce pas la même chose que la franchise, l'ouverture de cœur?

R. La franchise est l'opposé de l'hypocrisie; par la franchise, on s'abstient de montrer au dehors de bonnes dispositions qui ne sont pas au fond du cœur, et celles qui s'y trouvent fructifient en bonnes œuvres, en actions louables; mais ce n'est encore qu'un degré inférieur de la pureté du cœur. Cette dernière ne s'acquiert que par une attention continue sur soi même, une application infatigable à rejeter de son cœur toute pensée, tout désir illégitime, tout attachement passionné aux objets terrestres, afin de conserver avec foi et amour dans son cœur le souvenir incessant de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Q. Quelle est la promesse du Sauveur à ceux qui ont le cœur pur?

R. Qu'ils verront Dieu.

Q. Comment entendre cette promesse?

R. La parole de Dieu compare ailleurs le cœur de l'homme à un œil, et attribue aux chrétiens parfaits *des yeux du cœur éclairés.* (Ephés. I, 18.)

Comme un œil clair et pur a la faculté d'apercevoir la

lumière, de même un cœur pur est capable de contempler Dieu. Or, puisque la contemplation de Dieu est une source de la félicité éternelle, on doit inférer de la promesse de voir Dieu, un degré élevé de béatitude céleste.

SEPTIÈME BÉATITUDE ÉVANGÉLIQUE.

Q. Quel est le septième précepte sur la béatitude?

R. Ceux qui la désirent doivent être *pacifiques*.

Q. De quelle manière accomplir ce commandement?

R. Dans nos relations avec nos semblables, il faut toujours agir affectueusement, et ne jamais donner occasion à la discorde ; si la discorde s'introduit malgré nous, nous devons employer tous les moyens en notre pouvoir pour l'apaiser, même au détriment de nos droits, pourvu que cela ne soit ni contraire à nos devoirs, ni nuisible à qui que ce soit. Enfin nous devons tâcher de pacifier les autres, autant que nous en avons la possibilité, et lorsque cela dépasse nos moyens, il ne nous reste qu'à prier Dieu de rétablir la paix et la concorde.

Q. Quelle récompense est promise aux *pacifiques?*

R. Qu'*ils seront appelés enfants de Dieu*.

Q. Que nous prouve cette promesse?

R. Toute la grandeur de la vocation de pacificateur, et de la récompense qui attend les pacifiques; puisqu'en suivant cette voie ils suivent l'exemple donné par le Fils unique de Dieu, qui est venu sur la terre pour pacifier la justice divine et la réconcilier avec le genre humain prévaricateur. C'est pour cela qu'il est promis aux pacifiques qu'ils seront appelés *enfants de Dieu* par la grâce, et qu'ils obtiendront un degré de béatitude digne de ce nom.

HUITIÈME BÉATITUDE ÉVANGÉLIQUE.

Q. Quel est le huitième précepte de la béatitude?

R. Ceux qui y aspirent doivent être prêts *à souffrir la persécution pour la justice,* et à se dévouer pour elle.

Q. Quelles qualités exige de nous ce précepte?

R. L'amour de la vérité, une constance ferme et inébranlable dans la vertu, le courage et la patience, voilà les qualités indispensables à celui qui s'expose à des malheurs et à des périls, pour ne pas être infidèle à la vérité et à la vertu.

Q. A ceux qui sont persécutés pour la justice, que leur promet le Seigneur?

R. *Le royaume des cieux*, comme une compensation de ce que la persécution leur fait perdre ici-bas, de même qu'aux pauvres d'esprit, pour lesquels *le royaume des cieux* compensera la privation et la misère de leur vie terrestre.

NEUVIÈME BÉATITUDE ÉVANGÉLIQUE.

Q. Quel est le neuvième précepte du Seigneur pour arriver à la béatitude?

R. On doit se tenir prêt à subir avec joie toutes les malédictions, les persécutions, les maux, et la mort même, pour Jésus-Christ et la vraie foi.

Q. Comment se nomme l'acte d'abnégation que ce précepte nous commande?

R. Le martyre.

Q. Quelle récompense le Seigneur promet-il au martyre?

R. *Une grande récompense dans les cieux,* ce qui signifie un degré particulièrement élevé et supérieur de la béatitude.

TROISIÈME PARTIE

DU CATÉCHISME CHRÉTIEN.

—

DE LA CHARITÉ.

UNION DE LA FOI ET DE LA CHARITÉ.

Q. Quelle doit être l'action et le fruit de la vraie foi, dans le chrétien?

R. *L'amour* ou la charité, et *les bonnes œuvres* qui en découlent.

Car en Jésus-Christ, dit saint Paul, *ni la circoncision, ni l'incirconcision ne servent de rien, mais la foi qui est animée de la charité.* (Galates, v, 6.)

Q. Ne suffit-il pas au chrétien de posséder la foi, *sans la charité et les bonnes œuvres?*

R. Non, la foi seule n'est pas suffisante; car sans la charité et les bonnes œuvres elle reste inactive et morte, et ne peut mener à la vie éternelle n'étant pas agissante.

Celui qui n'aime point demeure dans la mort. (I. Jean, III, 14.)

Mes frères, que servira-t-il à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a point les œuvres? La foi pourra-t-elle le sauver ? — Car comme le corps est mort lorsqu'il est sans âme, ainsi la foi

est morte lorsqu'elle est sans œuvres. (Jacques II, 14, 26.)

Q. Ne peut-on pas au contraire mériter le salut par la charité et les bonnes œuvres sans la foi?

R. Il est impossible qu'un homme qui n'a pas de foi en Dieu, l'aime véritablement. De plus la nature humaine, souillée par le péché, n'est plus capable par elle-même d'accomplir des œuvres réellement bonnes, si, par la foi en Jésus-Christ, elle n'obtient une force d'en haut, qui est la grâce de Dieu.

Or, il est impossible de plaire à Dieu sans la foi; car pour s'approcher de Dieu il faut croire premièrement qu'il y a un Dieu, et qu'il récompensera ceux qui le cherchent. (Hebr. XI, 6.)

Tous ceux qui s'appuient sur les œuvres de la loi, sont dans la malédiction, puisqu'il est écrit: Malédiction sur tous ceux qui n'observent pas tout ce qui est prescrit dans le livre de la loi. (Galat. III, 10.)

Mais pour nous, c'est en vertu de la foi que nous espérons recevoir du Saint-Esprit la justice. (Galat. V, 5.)

Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés en vertu de la foi, et cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu. Cela ne vient pas de nos œuvres, afin que nul ne s'en glorifie. (Ephes. II, 8, 9.)

Q. Comment doit-on considérer l'amour qui n'est pas accompagné de bonnes œuvres?

R. Cet amour ne peut être vrai; car l'amour véritable doit tout naturellement se manifester par de bonnes œuvres.

Jésus-Christ en parle ainsi: *Celui qui a mes commandements, et qui les garde, c'est celui-là qui m'aime. Si quelqu'un m'aime il gardera ma parole.* (Jean, XIV, 21, 23.)

Saint Jean l'Evangéliste nous enseigne que *l'amour que nous avons pour Dieu consiste à garder ses commandements.* (I. Jean V, 3.)

N'aimons pas de parole, ni de la langue, mais par œuvre et en vérité. (I. Jean, III, 18.)

DE LA LOI DE DIEU ET DE SES COMMANDEMENTS.

Q. Quel moyen nous est donné pour distinguer les bonnes œuvres des mauvaises?

R. La loi de Dieu intérieure que nous portons en nous, ou le témoignage de notre conscience, et la loi de Dieu extérieure, ou les commandements divins.

Q. Est-il fait mention dans l'Ecriture sainte d'une loi intérieure?

R. Saint Paul dit en parlant des païens : (qu'ils font) *voir que ce qui est prescrit par la loi, est écrit dans leur cœur, comme leur conscience en rend témoignage, par la diversité des réflexions et des pensées qui les accusent, ou qui les défendent.* (Rom. II, 15.)

Q. Si les hommes sont doués d'une loi intérieure innée, pourquoi Dieu leur donna-t-il une autre extérieure?

R. Parce que les hommes n'obéissaient plus à la loi innée, naturelle, et, menant une vie charnelle et corrompue, ils réduisirent au silence cette voix intérieure, et il fallut leur rappeler cette loi qu'ils portaient en eux, par un signe sensible, par le moyen des commandements. — *Pourquoi donc la loi* a-t-elle été établie? — *Ç'a été pour faire reconnaître les crimes que l'on commettait en la violant.* (Galat. III, 19.)

Q. Quand et de quelle manière la loi extérieure fut-elle donnée à l'homme?

R. Lorsque le peuple hébreu, descendant d'Abraham, fut miraculeusement délivré de la captivité dans laquelle il gémissait en Egypte, pour arriver à la Terre promise, ce peuple devait traverser le désert, et c'est là que Dieu manifesta sa présence, par un nuage enflammé sur la cime



du mont Sinaï, où il donna sa loi aux Israélites par l'intermédiaire de Moïse, leur chef.

Q. Quels sont les commandements principaux et d'un usage général dans cette loi?

R. Les dix suivants qui étaient gravés sur deux tables en pierre.

1. *Je suis le Seigneur votre Dieu; vous n'aurez point de dieux étrangers devant moi.*

2. *Vous ne vous ferez point d'image taillée, ni aucune figure de ce qui est en haut dans le ciel, et en bas sur la terre, ni de tout ce qui est dans les eaux, sous la terre; vous ne les adorerez point et vous ne leur rendrez point le souverain culte.*

3. *Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur votre Dieu.*

4. *Souvenez vous de sanctifier le jour du Sabbat; vous travaillerez durant six jours, et vous y ferez tout ce que vous avez à faire. Mais le septième jour est le jour du repos consacré au Seigneur votre Dieu.*

5. *Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez longtemps sur la terre.*

6. *Vous ne tuerez point.*

7. *Vous ne commettrez point de fornication.*

8. *Vous ne déroberez point.*

9. *Vous ne porterez point de faux témoignage contre votre prochain.*

10. *Vous ne désirerez point la maison de votre prochain, vous ne désirerez point sa femme, ne son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune des choses qui lui appartiennent.* (Exod. xx, 1-17.)

Q. Puisque ces commandements sont donnés au peuple hébreu, sommes-nous obligés de nous y soumettre?

R. Oui, parce qu'ils contiennent en substance la même

loi naturelle qui, au dire de saint Paul, *est inscrite dans les cœurs* de tous les hommes, afin que tous s'y conforment.

Q. Jésus-Christ nous prescrit-il aussi de prendre les dix commandements pour règle de nos actions?

R. Il enjoignait à ceux qui acceptaient sa doctrine de garder les commandements pour avoir la vie éternelle, mais il leur enseignait en même temps à les mieux comprendre, et à les remplir plus parfaitement qu'avant sa venue. (Voyez Matth. XIX, 17, et chap. V.)

DE LA DIVISION DES COMMANDEMENTS EN DEUX TABLES.

Q. Quel sens faut-il attacher à la division des dix commandements en deux tables?

R. Cela signifie que dans ces commandements sont contenues deux espèces d'amour, celui de Dieu et du prochain, et que par conséquent deux ordres de devoirs y sont prescrits.

Q. N'en trouvons-nous pas l'explication dans les paroles de Jésus-Christ?

R. A la question: *Quel est le grand commandement de la loi? il répondit: Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre esprit. C'est là le plus grand commandement. Et voici le second qui est semblable à celui-là. Vous aimerez votre prochain comme vous-mêmes. Toute la loi et les prophètes sont renfermés dans ces deux ommandements*. (Matth. XXII, 36-40.)

Q. Tout être humain est-il notre *prochain?*

R. Tous le sont, parce que tous sont les créatures d'un même Dieu, et les descendants d'un même homme. Mais ceux qui gardent la même foi que nous, nous sont doublement proches, comme les enfants d'un même Père céleste en Jésus-Christ.



Q. Comment n'y a-t-il pas de commandement sur l'*amour de soi-même?*

R. Parce que sans que cela soit aucunement prescrit, et par instinct naturel, nul ne *hait sa propre chair; mais il la nourrit et l'entretient.* (Ephes. v, 29.)

Q. Dans quel ordre doivent se suivre notre amour *pour Dieu,* celui du *prochain* et celui que nous ressentons pour *nous-mêmes.*

R. On ne doit s'aimer soi-même qu'en vue de Dieu, et en partie pour ses semblables; on doit aimer son prochain pour Dieu; enfin on doit aimer Dieu pour lui-même et par-dessus tout. On doit pouvoir sacrifier l'amour de soi à l'amour du prochain, et être prêt au sacrifice de l'amour de soi-même et du prochain, à Dieu.

Personne ne peut avoir un plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis. (Jean, xv, 13.)

Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi, dit Jésus-Christ, *n'est pas digne de moi, et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi.* (Matth. x, 37.)

Q. Si la loi est contenue dans deux commandements, pourquoi y en a-t-il dix?

R. Pour définir avec plus de précision et de clarté nos devoirs envers Dieu et le prochain.

Q. Lesquels de ces commandements précisent nos devoirs envers Dieu?

R. Les quatre premiers.

Q. Et nommément quels devoirs

R. Le premier nous prescrit *de connaître* Dieu et *de l'honorer.*

Le second, d'éviter *tout faux culte.*

Le troisième, de ne pas manquer même en parole au respect dû à Dieu.

Le quatrième, d'observer régulièrement un temps marqué pour le culte.

Q. Lesquels des dix commandements nous prescrivent *nos devoirs envers notre prochain ?*

R. Les six derniers.

Q. Quels sont ces devoirs?

R. Le cinquième commandement nous ordonne d'aimer et *d'honorer* nos proches, en commençant par nos parents.

Le sixième nous défend de nuire *à l'existence* de nos semblables.

Le septième, à la pureté de leurs mœurs.

Le huitième, à leur propriété, à ce qui leur appartient.

Le neuvième nous prescrit de ne pas leur faire tort en paroles.

Le dixième, de ne pas avoir le désir ou l'idée de leur nuire.

Q. Les devoirs envers nous-mêmes ne sont-il pas contenus dans ces mêmes commandements?

R. Oui, ils sont compris dans nos devoirs envers nos semblables, car il faut aimer son prochain comme soi-même.

DU PREMIER COMMANDEMENT.

Q. Que signifient lés paroles: *Je suis le Seigneur votre Dieu ?*

R. Dieu semble vouloir ramener l'homme à Lui par ces paroles, et par conséquent lui enjoint *de connaître* le Seigneur qui est Dieu.

Q. Quels devoirs particuliers peut-on inférer de cet injonction de connaître Dieu?

R. 1. On doit étudier la connaissance de Dieu, comme la plus importante de toutes les sciences.

2. On doit s'appliquer à suivre attentivement toute pré-

dication dans l'Eglise qui a rapport à Dieu et à ses œuvres, et toute conversation pieuse à la maison.

3. On doit lire ou écouter la lecture des livres qui enseignent la connaissance de Dieu, et en premier lieu de l'Ecriture sainte, et des écrits des saints Pères.

Q. Que nous prescrivent ces paroles : *Vous n'aurez point de Dieux étrangers devant moi ?*

R. De nous adresser, et de nous attacher au seul Dieu véritable, ou, ce qui revient au même, de *l'honorer* uniquement.

Q. Quels sont les devoirs qui se rapportent au *culte intérieur de Dieu ?*

R. 1. *Croire* en Dieu.

2. *Marcher devant Dieu,* c'est-à-dire avoir toujours présente à sa mémoire l'idée de Dieu, et la conviction qu'il voit non-seulement nos actes, mais même les pensées les plus cachées de notre âme.

3. *Craindre Dieu,* ce qui veut dire, considérer le juste courroux de notre Père céleste comme le plus grand des malheurs qui puissent nous arriver, et par conséquent employer tous ses efforts pour ne pas l'encourir.

4. *Espérer en Dieu.*

5. *Aimer Dieu.*

6. *Obéir à Dieu,* ce qui signifie être toujours prêts à faire ce qu'il nous ordonne et ne pas murmurer lorsqu'il fait avec nous ce qui est contraire à nos désirs.

7. *Adorer Dieu,* comme l'être suprême.

8. *Glorifier Dieu,* comme le seul type de toute perfection.

9. *Remercier Dieu,* comme notre créateur, notre conservateur, notre sauveur.

10. *Invoquer Dieu,* qui est souverainement bon et tout-puissant, comme le seul protecteur de tout ce que nous entreprenons dans une bonne intention.

Q. Quels sont les devoirs qui se rapportent au *culte exterieur* de Dieu?

R. 1. *Confesser Dieu,* ce qui veut dire, reconnaître que lui seul est notre Dieu, et ne point le renier quand même cet aveu devrait attirer sur nous des souffrances et la mort.

2. *Participer au service divin public,* institué dans le principe par Dieu et déterminé par l'Eglise orthodoxe.

Q. Pour mieux concevoir et observer le premier commandement de Dieu, il faut encore rechercher par quelles transgressions on l'enfreint?

R. 1. *Par l'athéisme,* lorsque des hommes, que le Psalmiste appelle très-justement *insensés,* voulant éloigner de leur pensée la crainte du jugement de Dieu, *disent dans leur cœur : il n'y a point de Dieu.* (Psaume XIII, 1.)

2. *Le polythéisme,* lorsqu'on met à la place d'un seul vrai Dieu une multitude de fausses divinités.

3. *L'incrédulité,* lorsque, forcés de reconnaître que Dieu est, les hommes nient sa providence et sa révélation.

4. *L'hérésie,* lorsqu'à la vraie doctrine de la foi on mêle des opinions humaines contraires à la vérité divine.

5. *Le schisme,* lorsqu'on se sépare arbitrairement de l'unité du culte et de l'Eglise de Dieu catholique, orthodoxe.

6. *L'apostasie,* lorsqu'on renie la vraie foi par crainte des hommes, ou pour des intérêts terrestres.

7. *Le désespoir,* lorsqu'on perd tout espoir d'obtenir de Dieu les secours de la grâce et le salut de son âme.

8. *La magie,* lorsque la foi en la toute-puissance de Dieu est remplacée par des croyances absurdes en la force mystérieuse et souvent malfaisante des créatures, et particulièrement des esprits malins par l'influence desquels l'homme veut agir.

9. *La superstition,* lorsque l'on attribue à des objets matériels et palpables une force surnaturelle, et qu'on y met

la confiance qu'on ne devrait mettre qu'en Dieu, ou qu'on appréhende leur influence sur notre sort. Ainsi, c'est une superstition que d'ajouter foi à un livre à cause de sa vétusté et de le préférer à des livres plus modernes qui contiennent néanmoins la même doctrine et prescrivent le même culte.

10. *La paresse,* relativement à l'étude de la piété, à la prière et au service divin.

11. *L'amour de la créature de préférence au Créateur.*

12. *L'application à complaire* aux hommes au point de négliger de plaire à Dieu.

13. *La confiance en la puissance de l'homme,* lorsque l'on compte entièrement sur ses propres forces et ses facultés, et même sur celles des autres hommes, et non sur la miséricorde et le secours qui nous vient de Dieu.

Q. Pourquoi doit-on penser que l'envie excessive de complaire aux hommes et la confiance en eux seuls sont contraires au premier commandement?

R. Parce que cet homme à qui nous cherchons à complaire, ou en qui nous espérons au point d'oublier Dieu, devient en quelque sorte pour nous un *autre Dieu* que nous mettons à la place du Dieu véritable.

Q. Comment s'exprime l'Ecriture sainte en parlant de cette complaisance pour les hommes?

R. Saint Paul écrit aux Galates : *Si je voulais encore plaire aux hommes, je ne serais pas serviteur de Jésus-Christ.* (Chap. I, 10.)

Q. Que dit l'Ecriture sainte de la confiance en l'homme?

R. *Voici ce que dit le Seigneur : Maudit est l'homme qui met sa confiance en l'homme, qui se fait un bras de chair, et dont le cœur se retire du Seigneur.* (Jérémie, XVII, 5.)

Q. Pour mieux remplir ses obligations envers Dieu, comment l'homme doit-il agir envers lui-même?

R. Il doit renoncer à soi-même. *Si quelqu'un veut venir*

après moi, a dit Jésus-Christ, *qu'il renonce à soi-même.* (Marc, VIII, 34.)

Q. Que signifie renoncer à soi-même?

R. Saint Basile (le Grand) de Césarée l'explique ainsi qu'il suit : *Celui qui se dépouille du vieil homme avec ses œuvres de corruption et de désirs charnels, renonce à soi-même. Il renonce en même temps à tous les liens mondains qui pourraient entraver ses résolutions pieuses. Le renoncement absolu consiste à se détacher de la vie elle-même, à ne point redouter la mort, au point de ne plus s'appuyer sur soi-même.* (Bas. Règles monastiques rép. 8.)

Q. Quelle consolation est réservée à l'homme qui, en renonçant à soi-même, se prive, par là même, de beaucoup de jouissances qui sont dans l'ordre de la nature?

R. Une consolation permanente et durable, provenant de la grâce divine, et qu'aucune souffrance ne peut altérer.

Car à mesure que les souffrances de Jésus-Christ s'augmentent en nous, nos consolations aussi s'augmentent par Jésus-Christ. (II. Corinth. I, 5.)

Q. Si le premier commandement nous prescrit d'honorer avec dévotion Dieu seul, les hommages que nous rendons aux anges et aux hommes saints ne sont-ils pas en contradiction avec ce commandement?

R. Non, car nous honorons en eux la grâce efficace qui habite en eux, et nous adressons nos prières à Dieu par leur intercession.

DU SECOND COMMANDEMENT.

Q. Qu'est-ce qu'une idole ou *image taillée,* dont traite le second commandement?

R. La suite en donne l'explication. — Une idole est une représentation d'une créature quelconque, vivant soit au ciel,



soit sur la terre, soit dans les eaux, à laquelle on rend un culte et des honneurs qui n'appartiennent qu'à Dieu seul.

Q. Que nous défend donc ce commandement ?

R. Il défend d'adorer les idoles, comme de prétendues divinités, ou même comme représentant les faux dieux.

Q. Cette défense s'étend-elle aux images qui retracent des choses saintes et sacrées?

R. En aucune façon. Ce même Moïse, par qui Dieu promulgua la loi qui proscrit les idoles, nous en fournit la preuve, puisque Dieu lui ordonna de placer sur l'arche d'alliance dans le temple portatif des Hébreux, les images sacrées de deux chérubins en or, et cela précisément du côté vers lequel le peuple se tournait lorsqu'il se prosternait devant Dieu.

Q. En quoi cette action de Moïse est-elle digne de remarque par rapport à l'Eglise orthodoxe?

R. Parce qu'elle vient à l'appui de l'emploi que fait l'Eglise d'Orient, des images.

Q. Qu'est-ce que les images?

R. Dans l'Eglise d'Orient on n'accepte pour telles que des peintures représentant Dieu sous la forme d'un homme, Jésus-Chris et divers événements de sa vie terrestre; sa Très-sainte Mère et les Saints.

Q. Mais le culte qu'on rend aux images est-il d'accord avec le second commandement de Dieu ?

R. Il ne le serait pas, si quelqu'un avait l'idée de diviniser les images, abstraction faite de ce qu'elles représentent. Mais honorer les images en vertu des souvenirs sacrés qu'elles nous rappellent n'est nullement contraire au second commandement, puisqu'elles doivent nous suggérer de pieuses méditations au sujet des œuvres de Dieu et des Saints, qu'elles retracent. Or, dans ce cas les images remplacent les livres, à la seule différence près, qu'à la place des

lettres elles nous présentent des figures et des objets visibles. (*Voyez* saint Grégoire le Grand, Lettres, livre IX, lettre 9me à Sérénius évêque.)

Q. Dans quelle disposition d'esprit doit-on considérer les images?

R. En fixant nos regards sur elles, nons devons contempler en esprit Dieu ou les Saints qu'elles nous retracent.

Q. De quel nom nomme-t-on le péché directement contraire au second commandement?

R. On l'appelle idolâtrie ou adoration des idoles.

Q. Ne pèche-t-on pas autrement encore contre le second commandement?

R. En outre de l'idolâtrie grossière et palpable, il y en a une plus raffinée et dont chacun de nous peut se rendre coupable, puisqu'elle divinise nos propres passions, telles que :

1. *La cupidité*, ou avarice.

2. *La sensualité*, ou gourmandise, et ivrognerie.

3. *L'orgueil*, qui comprend aussi la vanité et l'amour-propre.

Q. Pourquoi l'amour du gain est-il une sorte d'idolâtrie?

R. Saint Paul dit en propres termes, que *l'avarice est une idolâtrie.* (Coloss. III, 5.) Car l'homme qui se livre à cette passion la sert plus qu'il ne sert Dieu.

Q. Si le second commandement proscrit l'avarice, quelles vertus opposées à ce défaut nous enseigne-t-il?

R. *Le désintéressement et la générosité.*

Q. Pourquoi la sensualité est-elle aussi une idolâtrie?

R. Parce que ceux qui s'y abandonnent aiment pardessus tout et se délectent dans les jouissances corporelles et sensuelles, et font *leur Dieu de leur ventre* comme dit l'Apôtre, ou autrement dont l'idole est leur ventre (Philip. III, 19.)

Q. Si le second commandement défend la sensualité, quelles sont les vertus contraires qu'il nous enseigne?

R. La tempérance et le jeûne.

Q. Pourquoi l'orgueil et la vanité sont-ils réputés une sorte d'idolâtrie?

R. Parce que l'orgueilleux estime par-dessus tout ses facultés et ses prérogatives, et s'en fait à lui-même une idole; quant au vaniteux, il exige des autres qu'ils adorent cette idole.

Cette disposition de l'homme orgueilleux et vaniteux a été manifestée d'une manière sensible en Nabuchodonosor, roi de Babylone, qui se fit rendre les honneurs divins, à lui-même, sous la forme d'une statue en or pur. (*Voyez* Daniel, ch. III.)

Q. N'est-il pas encore un défaut qui se confond avec l'idolâtrie?

R. C'est *l'hypocrisie;* lorsque l'on fait servir les œuvres de la dévotion extérieure, le jeûne, la stricte observance des cérémonies du culte, à des fins humaines, pour obtenir l'estime des hommes, et non pour rectifier les sentiments et les pensées de son cœur. (Matth. VI, 5, 7.)

Q. Si le second commandement nous défend l'orgueil, la vanité et l'hypocrisie, quelles vertus contraires nous prescrit-il?

R. L'humilité et les bonnes actions cachées faites devant Dieu sans rechercher l'approbation des hommes.

DU TROISIÈME COMMANDEMENT.

Q. Comment arrive-t-il que le *nom de Dieu est pris en vain?*

R. Il est pris en vain ou prononcé inutilement dans des conversations futiles et frivoles, et bien plus encore lorsqu'on nomme Dieu pour attester un mensonge, ou sans respect.



Q. Quels péchés nous défend le troisième commandement?

R. 1. De blasphémer ou d'insulter Dieu en paroles.

2. *De murmurer* contre Dieu ou de nous plaindre de la Providence.

3. De tourner en dérision des objets sacrés ou de les outrager.

4. De se laisser aller aux distractions pendant la prière.

5. De jurer faussement ou d'affirmer par serment ce qui n'est pas.

6. Le parjure enfin, lorsqu'on viole un serment juste et légitime.

7. La violation des vœux faits à Dieu.

8. Les jurements inconsidérés, ou l'emploi du serment légèrement dans les conversations ordinaires.

Q. Ne trouve-t-on pas dans l'Ecriture sainte une défense expresse de l'emploi du nom de Dieu dans les conversations journalières?

R. Le Sauveur nous enseigne : *Et moi je vous dis que vous ne juriez en aucune sorte. Mais contentez-vous de dire : cela est, cela est; ou cela n'est pas, cela n'est pas : car ce qui est de plus vient du mal.* (Matth. v, 34-37.)

Q. Ne doit on pas conclure de ces paroles du Sauveur que tout serment, même dans les affaires publiques, nous est défendu?

R. Saint Paul en parle ainsi qu'il suit : *Car comme les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, et que le serment est la plus grande assurance qu'ils puissent donner pour terminer tous leurs différends, Dieu voulant aussi faire voir avec plus de certitude aux héritiers de la promesse la fermeté immuable de sa résolution, a ajouté le serment à sa parole.* (Hébreux, vi, 16, 17).

Il résulte du passage précité que si Dieu lui-même, pour

donner une plus grande certitude devant les hommes à sa promesse immuable, a employé le serment, il est d'autant plus juste que les hommes, dans des cas nécessaires et urgents, et, lorsque c'est une autorité légitime qui l'exige d'eux, prêtent serment, et une ferme résolution de ne jamais le trahir.

DU QUATRIÈME COMMANDEMENT.

Q. Pourquoi est-ce nommément le *septième* et non quelque autre jour que Dieu nous ordonne de lui consacrer?

R. Parce que le monde fut créé en six jours, et que le septième, Dieu se reposa de l'œuvre de la création.

Q. L'Eglise chrétienne célèbre-t-elle le samedi?

R. Non, comme une fête complète, mais en mémoire de la création du monde, et pour continuer en quelque sorte l'institution primitive, le samedi se distingue des autres jours, dans l'Église, par un jeûne moins rigoureux dans les temps de carême.

Q. De quelle manière le quatrième commandement est-il observé dans l'Eglise chrétienne?

R. On y fête aussi le septième jour après six jours ouvrables, mais avec la différence que ce n'est plus le dernier jour de la semaine, comme anciennement, mais le premier des sept jours suivants, qui est le dimanche ou jour de la résurrection.

Q. Depuis quand le fête-t-on?

R. Depuis le jour de la résurrection du Christ.

Q. Est-il fait mention dans l'Ecriture sainte de l'observation du dimanche au lieu du samedi?

R. On voit dans les Actes des apôtres, que les disciples, c'est-à-dire les chrétiens, *étaient rassemblés pour rompre le pain*, célébrer le sacrement de l'Eucharistie, *le premier*

jour de la semaine, qui est le dimanche. (Actes, xx, 7.)

Saint Jean l'évangéliste, dans l'Apocalypse, parle aussi *du premier jour de la semaine* ou *Dimanche*. (Apoc. i, 10.)

Q. Ne doit-on pas sous-entendre d'autres jours encore, sous la dénomination générale de sabbat ou septième jour?

R. Dans l'ancienne alliance, l'on comprenait sous ce nom tous les jours de fête ou de jeûne, institués également par la loi divine, tels que la Pâque, la Purification et d'autres. De même dans l'Eglise chrétienne on doit observer, outre le dimanche, les fêtes et les carêmes en l'honneur de Dieu, de la Sainte Vierge et des Saints, comme cela a été statué dès le commencement. (Confession de foi orthod., 3e partie, quest. 60; 1re partie, quest. 88.)

Q. Quelles sont les fêtes les plus importantes?

R. Celles qui ont été instituées en mémoire des événements les plus marquants, qui se rapportent à l'incarnation du Fils de Dieu et aux opérations divines pour notre salut, et puis les fêtes établies en l'honneur de la Sainte Vierge comme instrument du mystère de l'Incarnation. Dans l'ordre chronologique des événements, les grandes fêtes de l'année ecclésiastique se suivent ainsi :

1. Le jour de la Nativité de la Très-Sainte Vierge Marie.

2. Son introduction au temple, lorsqu'elle fut entièrement consacrée à Dieu par ses parents.

3. Le jour de l'Annonciation, lorsque l'ange annonça à la Sainte Vierge l'incarnation du Fils de Dieu dans son sein.

4. La Nativité de Jésus-Christ ou Noël.

5. Le baptême de Notre-Seigneur, célébré conjointement avec l'Epiphanie ou manifestation de sa Sainte Trinité.

6. La présentation au temple lorsque le Seigneur y fut reçu par Siméon dans ses bras.

7. La transfiguration du Seigneur.

8. Son entrée à Jérusalem, ou le dimanche des Rameaux.

9. La Pâque, où l'on célèbre la résurrection glorieuse du Christ, pour nous la plus grande de toutes les fêtes, dont la solennité préfigure les joies éternelles d'une béatitude qui n'aura point de terme.

10. L'ascension de Notre-Seigneur.

11. La Pentecôte, en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, et en l'honneur de la Très-Sainte Trinité.

12. Le jour de l'Exaltation de la sainte Croix, lorsque l'impératrice Hélène retrouva le bois de la vraie Croix du Sauveur.

13. L'assomption de la Sainte Vierge.

Q. Quel est le carême le plus important?

R. *Le grand carême,* qui précède la semaine de la passion, et dure quarante jours.

Q. Pourquoi le grand carême doit-il durer quarante jours?

R. A l'exemple de Jésus-Christ lui-même, qui jeûna *quarante jours*. (Voy. Matth. IV, 2.)

Q. Pourquoi le mercredi et le vendredi sont-ils des jours d'abstinence?

R. Le mercredi parce que c'est le jour où Notre-Seigneur Jésus-Christ a été livré à ses ennemis; et le vendredi, en mémoire de ses souffrances et de sa mort.

Q. A quelle fin ont été institués les trois autres carêmes: celui de l'Avent, de l'Assomption et des saints Apôtres?

R. Les deux premiers, pour nous rendre capables, par une abstinence préparatoire de corps et d'esprit, de célébrer dignement la nativité du Sauveur et l'assomption de la Vierge, qu'ils précèdent. Le dernier se fonde de plus sur l'exemple des Apôtres eux-mêmes, qui jeûnaient et priaient pour se préparer à la prédication de l'Evangile. (V. Act. XIII, 3.)

Q. Que doit-on faire pendant les jours de fête, pour se conformer au commandement de Dieu?

R. Premièrement on ne doit pas *travailler* pendant ces jours-là, ou s'occuper de choses mondaines et frivoles; en second lieu, il faut les *sanctifier*, ce qui signifie que les jours de fête doive ntêtre employés à des choses saintes et spirituelles, à la gloire de Dieu.

Q. Pourquoi est-il défendu de travailler les jours de fête?

R. Afin que rien n'empêche de les consacrer en entier à des œuvres saintes et agréables à Dieu.

Q. Quelles sont les occupations qui conviennent le mieux aux jours consacrés à Dieu?

R. 1. Aller à l'église pour assister au culte public et à la prédication de la parole de Dieu.

2. S'occuper à la maison aussi de prière et de lecture pieuse ou de conversations utiles au salut de nos âmes.

3. Consacrer à Dieu une partie de ce que l'on possède, tant en secours pour les églises pauvres et les ministres du culte public, qu'en bienfaits pour les nécessiteux, et employer son temps à visiter les pauvres, les infirmes et les prisonniers, et à toutes les autres œuvres de charité chrétienne.

Q. Mais ces œuvres-là, ne doit-on pas les faire dans les jours ouvrables?

R. Celui qui le peut, fait bien de les faire toujours, mais ceux qui sont obligés de se livrer à des travaux nécessaires, doivent au moins sanctifier les jours de fête par des occupations de ce genre. Quant à la prière, elle doit absolument être journalière pour chacun, le soir et le matin; elle doit précéder et suivre un repas, et, selon que c'est possible, il faut commencer et terminer toutes les actions de la vie par la prière.

Q. Que faut-il penser de ceux qui se permettent les jours

de fête, des jeux et des spectacles inconvenants, des chants mondains et l'intempérance dans le boire et le manger?

R. De telles gens enfreignent la loi de Dieu, et souillent la sainteté de la fête. Car si des travaux innocents et utiles à l'existence matérielle ne conviennent pas aux jours saints, combien moins convenables encore sont des actes sans utilité, charnels et souvent vicieux.

Q. Le quatrième commandement nous ordonne de travailler durant six jours : ne condamne-t-il pas par là ceux qui les passent dans l'oisiveté?

R. Sans nul doute, ceux qui dans les jours ordinaires ne se livrent pas aux occupations de leur état, violent ce commandement, puisqu'ils passent tout leur temps dans l'oisiveté et la dissipation.

DU CINQUIÈME COMMANDEMENT.

Q. Quels devoirs particuliers nous prescrit le cinquième commandement, relativement à nos *parents*, en nous enjoignant de les *honorer?*

R. 1. De les traiter avec déférence et respect.

2. De leur obéir.

3. De les entretenir et de les soigner dans leurs maladies et leur vieillesse.

4. Après leur mort, comme durant leur vie, de prier pour le salut de leur âme, et d'exécuter fidèlement leurs dernières volontés, dès qu'elles ne sont pas contraires à la loi de Dieu et aux lois civiles. (Voyez II. Macc. XII, 43, 44. — Jérémie, XXXV, 18, 19. — Jean Damascène, Sermon sur les morts.)

Q. Quelle importance doit-on attacher au péché d'irrévérence envers les parents?

R, Autant il est facile et naturel d'aimer et d'honorer les

auteurs de nos jours, autant il est impardonnable d'en agir autrement envers eux. C'est à cause de cela que, dans la loi de Moïse, des paroles insultantes contre un père ou une mère étaient punies de mort. (Voyez Ex. xxi, 16.)

Q. Pourquoi le commandement qui nous ordonne d'honorer nos parents contient-il une promesse de bonheur et de longévité?

R. Pour engager plus fortement par une récompense palpable et sensible, à l'observance d'une loi qui sert de base, d'abord à la vie de famille, et puis à l'existence de la société elle-même.

Q. De quelle manière s'accomplit cette promesse?

R. Les exemples des anciens patriarches démontrent que Dieu accorde une puissance toute particulière à la bénédiction des parents. (Voyez Genèse, xxvii.) *La bénédiction paternelle affermit la maison de leurs enfants.* (Sir. iii, 9.) Dieu, par sa providence parfaitement sage et juste, garde plus particulièrement l'existence et garantit la félicité terrestre de ceux qui honorent leurs parents, et si leur vertu se soutient parfaite, il leur prépare une récompense parfaite, qui est une vie immortelle et bienheureuse dans la patrie céleste.

Q. Pourquoi dans le premier des commandements qui traitent de l'amour du prochain est-il parlé en premier lieu de nos parents?

R. Parce que nos parents nous sont plus proches que tous les autres hommes, selon l'ordre de la nature.

Q. Sous la dénomination de père et de mère, le cinquième commandement ne sous-entend-il pas encore quelqu'un d'autre?

R. Oui, tous ceux qui, par des combinaisons diverses, nous tiennent lieu de nos parents, y sont compris.

Q. Qui sont donc ceux qui peuvent remplacer pour nous nos parents?

R. 1. Le Souverain de notre pays et la patrie, parce que toute nation devrait ressembler à une grande famille dont le Souverain est le père, et les membres enfants de la patrie et du Souverain.

2. Les Pasteurs et les Docteurs du troupeau spirituel, qui nous font vivre et croître spirituellement, par la doctrine et les sacrements dont ils sont les dispensateurs, d'institution divine.

3. Ceux qui sont plus âgés que nous.

4. Nos bienfaiteurs, si nous en avons.

5. Ceux enfin qui, sous différents rapports, exercent une autorité sur nous.

Q. En quels termes l'Ecriture sainte retrace-t-elle les devoirs du chrétien envers le Souverain de son pays?

R. *Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures : car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi toutes celles qui sont sur la terre. Celui donc qui résiste aux puissances résiste à l'ordre de Dieu.* (Rom., XIII, 12.)

Il est donc nécessaire de nous y soumettre, non-seulement par la crainte du châtiment, mais aussi par un devoir de conscience. (Ib., XIII, 5.)

Mon fils, craignez le Seigneur et le roi, et n'ayez point de commerce avec les médisants. (Prov. XXIV, 21.)

Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. (Matth., XXII, 21.)

Aimez vos frères, craignez Dieu, honorez le roi. (I. Pierre, II, 17.)

Q. Jusqu'où peut aller notre dévouement au Souverain et à la patrie?

R. Jusqu'au sacrifice de la vie. (Voyez Jean, XV, 13.)

Q. L'Ecriture sainte nous définit-elle quelle doit être notre relation avec nos Pasteurs et Docteurs spirituels?

R. Obéissez à vos conducteurs, et soyez soumis à leur autorité; car ce sont eux qui veillent pour le bien de vos âmes, comme devant en rendre compte, afin qu'ils s'acquittent de ce devoir avec joie, et non en gémissant, ce qui ne vous serait pas avantageux. (Hébr. XIII, 17.)

Q. L'Ecriture sainte nous enseigne-t-elle aussi à honorer ceux qui sont plus âgés que nous, à l'égal de nos parents?

R. Saint Paul écrit à Timothée : *Ne reprenez pas les vieillards avec rudesse; mais avertissez-les comme vos pères, les femmes âgées comme vos mères.* (I. Timoth., v, 1, 2.)

Levez-vous devant ceux qui ont les cheveux blancs; honorez la personne du vieillard, et craignez le Seigneur votre Dieu. (Lévit. XIX, 32.)

Q. Par quoi pouvons-nous nous convaincre qu'il est de notre devoir d'honorer nos bienfaiteurs à l'égal de nos parents selon la chair?

R. Par l'exemple de Jésus-Christ lui-même, qui *était soumis* à Joseph comme s'il eût été son père, et non pas seulement le protecteur de son enfance. (Voyez Luc, II, 52.)

Q. Quels sont encore les supérieurs que nous devons honorer après nos parents?

R. Ceux qui remplacent nos parents dans les soins de notre éducation, par conséquent nos chefs dans les écoles, et nos instituteurs; ceux qui soutiennent l'ordre social, le droit, la justice dans le pays, les gouverneurs et les juges, ceux qui défendent le pays contre les ennemis du dehors, les chefs militaires et les généraux d'armée; enfin les maîtres par rapport à ceux qui les servent.

Q. Quelles obligations nous impose l'Ecriture sainte, dans nos relations avec chacun de ces chefs?

R. Rendez donc à chacun ce qui lui est dû; le tribut à qui vous devez le tribut; les impôts à qui vous devez les impôts; la



crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur. (Romains, XIII, 7.)

Q. Comment l'Ecriture sainte définit-elle les devoirs des serviteurs envers leurs maîtres?

R. Vous, serviteurs, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, avec crainte et avec respect, dans la simplicité de votre cœur, comme à J.-C. même. Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes; mais faites de bon cœur la volonté de Dieu, comme étant serviteurs de J.-C. (Ephes. VI, 5, 6.)

Serviteurs, soyez soumis à vos maîtres avec toute sorte de respect; non-seulement à ceux qui sont bons et doux, mais même à ceux qui sont rudes et fâcheux. (I. Pierre, II, 18.)

Q. Puisque l'Ecriture sainte prescrit des devoirs envers les parents, n'en indique-t-elle pas que ceux-ci aient à observer envers leurs enfants et subalternes?

R. Les devoirs des parents envers leurs enfants correspondent à leur vocation et destination.

Et vous, pères, n'irritez point vos enfants; mais ayez soin de bien les élever en les corrigeant, et les instruisant selon le Seigneur. (Ephes. VI, 4.)

Q. Comment l'Ecriture sainte définit-elle les devoirs des pasteurs envers leurs ouailles?

R. Paissez le troupeau de Dieu dont vous êtes chargés, veillant sur la conduite, non par une nécessité forcée, mais par une affection toute volontaire, qui soit selon Dieu, non par un honteux désir du gain, mais par une charité désintéressée, non en dominant sur l'héritage du Seigneur, mais en vous rendant les modèles du troupeau. (I. Pierre, V, 2, 3.)

Q. Comment l'Ecriture sainte retrace-t-elle les obligations des seigneurs et de ceux qui sont revêtus d'une autorité quelconque sur d'autres?

*R. Vous, maîtres, rendez à vos serviteurs ce que l'équité et

la justice demandent de vous, sachant que vous avez aussi bien qu'eux un maître qui est dans le ciel. (Colos. IV, 1.)

Q. Comment doit-on agir, si les maîtres ou les supérieurs exigent quelque chose qui soit contraire à la foi et en opposition avec la loi divine?

R. Dans ce cas, on doit leur répondre ce que les Apôtres répliquèrent aux princes et chefs des Juifs : *Jugez vous-même s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu.* (Actes, IV, 19.) Et il faut en subir les conséquences, et supporter pour la foi et pour ne pas violer la loi de Dieu quoi qu'il puisse s'en suivre ou en résulter.

Q. Quel nom général donne-t-on à la vertu dont ce commandement contient le précepte?

R. L'*obéissance.*

DU SIXIÈME COMMANDEMENT.

Q. Que nous défend le sixième commandement?

R. L'*homicide* ou tout autre attentat contre la vie de nos semblables, de quelque genre que ce soit.

Q. Est-ce que toute mort de l'homme par l'homme est une violation criminelle de la loi divine, un meurtre?

R. Non, ce n'est pas un meurtre lorsqu'un individu est privé de la vie par les deux raisons suivantes :

1. S'il est criminel et que la justice humaine le punit de mort pour des méfaits;

2. Lorsqu'à la guerre on donne la mort à un ennemi du Souverain et de la patrie que nous défendons.

Q. Mais si un meurtre est commis involontairement, par hasard, et sans intention, comment doit-on en penser?

R. Le meurtrier involontaire ne peut être compté pour innocent s'il n'a pas usé de toutes les précautions pour prévenir les accidents possibles, et, en tout cas, il doit alléger



sa conscience par la pénitence, selon qu'il a été statué par l'Eglise, pour les cas pareils.

Q. Quelles autres circonstances peuvent être mises au nombre des meurtres illégaux et criminels?

R. En outre de ceux qui sont commis avec préméditation, par quelque moyen que ce soit, les cas suivants sont des meurtres, et par conséquent une violation criminelle du sixième commandement :

1. Lorsqu'un juge condamne un accusé dont il n'ignore pas l'innocence.

2. Lorsqu'on recèle et libère un meurtrier, et que par là on lui fournit l'occasion d'assassiner encore.

3. Lorsqu'on a la possibilité de sauver d'une mort certaine son prochain et qu'on ne le fait point; le riche qui laisse périr un pauvre de faim sciemment en agit ainsi.

4. Si quelqu'un accable ses subordonnés de lourds et pénibles travaux et de cruels châtiments qui peuvent occasionner la mort, il a violé le sixième commandement.

5. Enfin celui-là l'enfreint aussi, qui abrége sa propre existence par l'intempérance, une vie déréglée ou d'autres vices qui détruisent la santé.

Q. Comment doit-on considérer le suicide?

R. Comme le meurtre le plus contre nature; car si celui qui ôte la vie à son semblable est dénaturé, celui qui s'en prive lui-même agit encore plus contre nature. Notre vie ne nous appartient pas, comme une propriété absolue, mais à Dieu qui nous l'a donnée, et nous la redemande quand il lui plaît.

Q. Les duels, dont le but est de vider nos querelles particulières, sont-ils permis par la loi de Dieu?

R. Non. Dans les querelles et disputes privées, entre des antagonistes que leur conscience ne parvient pas à réconcilier, c'est au pouvoir civil à prononcer une décision. Celui



qui se résout à un duel, doit être résolu d'avance et de propos délibéré à occasionner sa propre mort ou celle de son adversaire; donc le duel implique un triple crime : la rébellion contre les lois civiles ou le gouvernement, le meurtre et le suicide.

Q. En outre de l'assassinat corporel n'existe-t-il pas un assassinat spirituel ?

R. Un meurtre de ce genre est le *scandale;* lorsque l'auteur du scandale pervertit son prochain, l'entraîne à l'incrédulité ou à l'iniquité, le fait dévier de la droite voie, et l'expose par conséquent à la mort de l'âme.

Le Sauveur s'exprime sur les scandales de la manière suivante : *Que si quelqu'un scandalise un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui pendît au cou une de ces meules qu'un âne tourne et qu'on le jetât au fond de la mer.* (Matth. XVIII, 6.)

Q. N'est-il pas encore un autre genre de meurtre plus subtil et plus caché, mais néanmoins très-condamnable ?

R. Jusqu'à un certain point, toutes les paroles et tous les actes qui sont directement contraires à la charité s'y rapportent; tout ce qui peut troubler la paix du prochain et l'exposer à quelque danger ; enfin, même la haine qui reste cachée au fond du cœur, sans aucune démonstration extérieure, nous rend coupables d'un meurtre d'intention envers nos semblables.

Tout homme qui hait son frère est un homicide. (I. Jean, III, 15.)

Q. Quel précepte résulte de la défense de nuire à la vie du prochain ?

R. Celui de travailler, selon ses forces, à conserver l'existence et le bien-être de ses semblables.

Q. Quels devoirs en découlent?

R. 1. De secourir les indigents ;

2. De soigner les malades.

3. De consoler les affligés.

4. D'améliorer la situation des malheureux.

5. De s'efforcer à être constamment doux, plein de charité et d'édification pour le prochain.

6. De se réconcilier avec ceux qui nous en veulent, même injustement.

7. De pardonner les offenses et de faire du bien à nos ennemis.

DU SEPTIÈME COMMANDEMENT.

Q. Que nous défend le septième commandement?

R. *L'adultère et la fornication.*

Q. Quels sont les péchés compris dans cette défense?

R. Saint Paul dit aux premiers chrétiens : *Qu'on ne doit point ouïr parler* parmi eux de ces abominations. (Voyez Ephes. v, 3.) Cependant, pour nous en préserver, et par nécessité, nous sommes contraints d'en énumérer quelques-unes, telles sont :

1. La fornication, ou les affections charnelles déréglées entre des personnes non mariées de sexe différent.

2. L'adultère, qui souille l'union conjugale par des affections illégitimes détournées de leur tendance légime.

3. L'inceste, ou l'union illicite entre trop proches parents.

Q. Comment le Sauveur nous enseigne-t-il à considérer l'adultère?

R. Il a dit : *Quiconque aura regardé une femme avec un mauvais désir pour elle, a déjà commis l'adultère dans son cœur.* (Matth. v, 28.)

Q. Que doit-on observer pour ne pas tomber dans l'adultère d'intention, plus subtil et plus difficile à éviter?



R. Il faut éloigner de nous tout ce qui peut éveiller dans notre cœur des sensations impures; tels sont les chants, les danses, les paroles qui excitent à la sensualité, les jeux et les plaisanteries inconvenantes, les spectacles obscènes, les livres qui dépeignent avec entraînement des passions impures.

Que si votre œil droit vous scandalise, arrachez-le et jetez-le loin de vous; car il vaut mieux pour vous qu'un des membres de votre corps périsse que tout votre corps soit jeté dans l'enfer. (Matth. v, 29.)

Q. Doit-on, en effet, arracher *l'œil qui scandalise?*

R. Non à l'aide de la main, mais par la volonté. Celui qui prend la ferme résolution de ne pas jeter un regard à ce qui est pour lui une occasion de scandale, a déjà rempli le précepte, il a arraché l'œil qui le scandalisait.

Q. Quelles sont les vertus opposées que prescrit ce commandement, en défendant l'adultère et la fornication?

R. C'est l'amour et la fidélité conjugale, et, pour ceux qui en sont capables, la continence et la chasteté absolue.

Q. Comment l'Ecriture sainte trace-t-elle les devoirs du mari et de la femme?

R. *Vous, maris, aimez vos femmes comme Jésus-Christ a aimé l'Eglise et s'est livré lui-même à la mort pour elle.* (Ephés. v, 25.)

Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur, parce que le mari est le chef de la femme, comme Jésus-Christ est le chef de l'Eglise, qui est son corps, dont il est aussi le Sauveur. (Ibid. 22,23.)

Q. Quels motifs nous présente l'Ecriture pour fuir toute impureté et mener une vie chaste?

R. Elle nous enseigne qu'il faut conserver nos corps dans la pureté, parce qu'ils sont *les membres de Jésus-Christ et les temples de l'Esprit-Saint*, et que *celui qui commet une fornica-*

tion pèche contre son propre corps; ce qui veut dire qu'en le corrompant il le souille de maladies pernicieuses et altère même les facultés de l'âme, surtout l'imagination et la mémoire. (Voyez Corinth. vi, 15, 18, 19.)

DU HUITIÈME COMMANDEMENT.

Q. Que nous défend, en général, le huitième commandement?

R. *Le vol*, ou l'appropriation, par quelque moyen que ce soit, de ce qui ne nous appartient pas.

Q. Quelles sont, en particulier, les diverses formes de ce délit?

R. Les principales sont :

1. Le brigandage, lorsqu'on s'empare ouvertement et par la violence d'un objet étranger.

2. Le larcin, lorsqu'on dérobe secrètement la propriété d'autrui.

3. La fraude ou l'appropriation par la ruse de ce qui n'est pas à nous; comme, par exemple, émettre de la fausse monnaie, vendre de la marchandise mauvaise pour de la bonne, fausser les mesures et les poids, frustrer ses créanciers en cachant ce qu'on possède, ne pas remplir ses engagements, ou ne pas exécuter des testaments. On se rend également coupable, si l'on soustrait à la justice le voleur, puisqu'on empêche par là que celui qui est lésé obtienne satisfaction.

4. Le sacrilége, ou l'appropriation de ce qui est consacré à Dieu et appartient à l'Eglise.

5. La simonie, quand le ministère sacré et les dignités ecclésiastiques s'achètent et se vendent dans les vues d'intérêt et d'ambition.

6. La vénalité, lorsque, par intérêt, les coupables sont justifiés, les subalternes s'élèvent en dignité sans mérite, pour

avoir payé leurs places, et les innocents qui n'ont pas de quoi se racheter, sont opprimés.

7. La fainéantise, lorsque l'on occupe une place dont on ne remplit pas les fonctions, ou qu'on reçoit le salaire d'un travail qu'on ne fait pas; on vole alors d'une double manière la paye ou le salaire qu'on reçoit pour rien, et l'utilité que la société ou l'individu aurait pu retirer de notre travail. Ceux aussi qui pourraient vivre de leur travail, et qui au lieu de cela vivent de la charité publique, commettent un vol.

8. L'usure, lorsqu'avec une apparence de droit, mais en réalité contre toute justice et philanthropie, on s'empare de la propriété d'autrui, ou qu'on fait tourner à son profit le travail et les désastres du prochain, comme font les créanciers qui accablent leurs débiteurs d'énormes intérêts; les propriétaires, lorsqu'ils exigent des fermages ou des travaux démesurés pour le loyer de leurs terres; les accapareurs, qui, pendant la disette, tâchent de vendre leur blé au plus haut prix possible.

Q. Puisque les péchés énumérés ci-dessus sont défendus, quelles sont, en sens contraire, les vertus que ce commandement nous impose?

R. 1. Le désintéressement.

2. La probité.

3. La justice.

4. La commisération pour les pauvres.

Q. Est-ce que la dureté envers les pauvres est une violation du huitième commandement?

R. Oui, pour celui qui a la possibilité de secourir les pauvres et ne le fait point. Car tout ce que nous possédons est proprement à Dieu, et ne nous est confié par la Providence divine que pour secourir ceux qui sont dans le besoin; en ne partageant pas notre superflu avec eux, nous dérobons ce qui leur appartient de droit, et nous recélons le don de Dieu.

Q. N'y a t-il pas encore une vertu d'un ordre supérieur à opposer aux prévarications que défend le huitième commandement?

R. Cette vertu est proposée par l'Evangile, non prescrite comme un devoir commun à tous les hommes, mais comme un conseil donné à ceux qui s'adonnent aux exercices de la piété : c'est le complet dépouillement ou le renoncement à toute propriété.

Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, et le donnez aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel, puis venez et me suivez. (Matth. XIX, 21.)

DU NEUVIÈME COMMANDEMENT.

Q. Quelle défense est contenue dans le neuvième commandement?

R. Il nous défend le *faux témoignage* contre le prochain, et, en même temps, tout mensonge.

Q. Sous la dénomination générale de faux témoignage, que nous défend ce commandement?

R. 1. Le faux témoignage judiciaire, lorsque par devant un tribunal on rend un faux témoignage contre quelqu'un, qu'on le dénonce faussement, ou qu'on porte plainte contre lui sans fondement.

2. Le faux témoignage non judiciaire, lorsqu'on calomnie quelqu'un à son insu, ou qu'on lui adresse en face d'injustes reproches.

Q. A-t-on le droit de reprocher aux autres les défauts qu'ils ont effectivement, et les péchés qu'ils ont commis?

R. L'Evangile ne nous permet pas de juger les défauts et les imperfections d'autrui, à moins que nous soyons appelés, par notre vocation ou notre position sociale, à réprimander les autres afin qu'ils se corrigent.

Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugés. (Matth. VII, 1.)

Q. Le mensonge est-il permis, lorsqu'il n'est pas énoncé dans l'intention de nuire au prochain?

R. Non, il n'est jamais permis, parce qu'il ne s'accorde pas avec l'amour et l'estime du prochain, et que tout mensonge est indigne de l'homme, et surtout du chrétien, créé pour la vérité et la charité.

C'est pourquoi, en vous éloignant de tout mensonge, que chacun parle à son prochain dans la vérité, parce que nous sommes membres les uns des autres. (Ephes. IV, 25.)

Q. Que doit-on observer avant tout, pour éviter plus aisément les péchés proscrits par le neuvième commandement?

R. Il faut mettre un frein à sa langue. *Car si quelqu'un aime la vie et désire que ses jours soient heureux, qu'il empêche que ses lèvres ne prononcent des paroles de tromperie.* (I. Pierre, III, 10.)

Si quelqu'un d'entre vous se croit être religieux et ne retient pas sa langue comme avec un frein, mais séduit lui-même son cœur, sa religion est vaine et infructueuse. (Jacques, I, 26.)

DU DIXIÈME COMMANDEMENT.

Q. Que nous défend le dixième commandement?

R. *Les désirs* contraires à l'amour du prochain, et, ce qui en est inséparable, les pensées incompatibles avec cet amour.

Q. Pourquoi les actions mauvaises ne sont-elles pas seules défendues, mais aussi les mauvaises pensées et les désirs condamnables?

R. En premier lieu, parce que toute âme qui nourrit de mauvais désirs et de mauvaises pensées n'est plus pure devant Dieu, et devient indigne de son Créateur, selon l'expression de Salomon : *Les pensées mauvaises sont en abomination au*



Seigneur. (Prov., xv, 26.) C'est pour cela que nous devons nous purifier de toute souillure intérieure et cachée, comme nous l'enseigne l'Apôtre : *Purifions-nous de tout ce qui souille le corps ou l'esprit, achevant l'œuvre de notre sanctification dans la crainte de Dieu.* (II. Corinth. vii, 1.)

En second lieu, parce que, pour prévenir les œuvres du péché, il faut commencer par les pensées et les désirs qui en sont le principe ; car, semblables à une graine, ce sont elles qui produisent les mauvaises actions dont le germe est en elle. Car c'est du cœur, dit l'Evangile, *que partent les mauvaises pensées, les meurtres, les adultères, les fornications, les larcins, les faux témoignages, les blasphèmes et les médisances.* (Matth. xv, 19.) *Chacun est tenté par sa propre concupiscence, qui l'emporte et qui l'attire dans le mal. Et ensuite, quand la concupiscence a conçu, elle enfante le péché; et le péché étant accompli engendre la mort.* (Jacques, i, 14, 15.)

Q. En nous défendant de convoiter ce qui appartient à notre prochain, de quelque genre que ce soit, quelle passion proscrit ce commandement?

R. L'envie.

Q. Quelle défense expresse contiennent ces paroles : *Vous ne désirerez point la femme de votre prochain?*

R. Elles défendent les pensées et les désirs sensuels, ou l'adultère caché et d'intention.

Q. Et par les paroles suivantes, que nous prescrit le Seigneur : *Vous ne désirerez point la maison de votre prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune de toutes les choses qui lui appartiennent?*

R. Elles contiennent l'injonction de fuir et de déraciner en soi toute pensée et tout désir intéressé ou ambitieux.

Q. Quels devoirs, correspondants à chacune des défenses que nous avons mentionnées, nous impose le dixième commandement?

R. 1. Garder la pureté du cœur et la chasteté.

2. Etre toujours content de son sort, et de tout ce que Dieu nous envoie.

Q. Quel moyen avons-nous pour nous aider à garder la pureté du cœur?

R. L'invocation fréquente et fervente du nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

CONCLUSION.

APPLICATION DE LA DOCTRINE DE LA FOI ET DE LA PIÉTÉ.

Q. Comment doit-on mettre en pratique la doctrine de la foi et de la piété?

R. Il faut agir selon la connaissance qu'on en a acquise, sous peine d'une condamnation terrible pour l'avoir négligée.

Si vous savez ces choses, vous serez heureux, pourvu que vous les pratiquiez. (Jean, XIII, 17.)

Le serviteur qui aura su la volonté de son maître, et qui néanmoins ne se sera pas tenu prêt, et n'aura pas fait ce qu'il désirait de lui, sera battu rudement. (Luc, XII, 47.)

Q. Que devons-nous faire lorsque nous avons remarqué en nous l'iniquité et le péché?

R. Nous devons immédiatement en faire pénitence, prendre la ferme résolution de nous amender, et tâcher autant que cela est faisable d'effacer le scandale ou le péché commis, par les bonnes œuvres contraires.

C'est ainsi qu'en agit Zachée le Publicain, lorsqu'il dit au Seigneur : *Je m'en vais donner la moitié de mon bien aux pauvres; et si j'ai fait tort à quelqu'un en quoi que ce soit, je lui en rendrai quatre fois autant*. (Luc, XIX, 8.)

Q. Quelle précaution devons-nous observer pour le cas où il nous semblera que nous avons parfaitement rempli un commandement quelconque?

R. Nous devons disposer nos cœurs à croire fermement, selon les paroles de Jésus-Christ, que, même lorsque *nous aurons accompli tout ce qui nous est commandé, nous sommes des serviteurs inutiles; nous avons fait ce que nous étions obligés de faire.* (Luc, XVII, 10.)

FIN.